

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
RAPPORT ANNUEL, 2009

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément No. 18



NATIONS UNIES

Table des matières

Sigles.....	v
Introduction.....	1
CHAPITRE PREMIER: Questions portées à l'attention du Conseil économique et social....	1
CHAPITRE II: Activités de la Commission depuis sa quarante et unième session au cours de la période allant de mai 2008 à mai 2009	3
CHAPITRE III: Questions émanant des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux.....	27
CHAPITRE IV: Quarante-deuxième session.....	35
CHAPITRE V: Résolutions et autres décisions adoptées par la Commission à sa quarante deuxième session	49
ANNEXE I: Rapport de la vingt-huitième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.....	57
ANNEXE II: Liste des documents dont la Commission était saisie à sa quarante-deuxième session	75
ANNEXE III: Liste des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission depuis sa quarantième et unième session.....	77

Sigles

AIPE	Accords intérimaires de partenariat économique
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BSR	Bureaux sous-régionaux
BSR-AA	Bureau sous-régional en Afrique australe
BSR-AC	Bureau sous-régional en Afrique centrale
BSR-AE	Bureau sous-régional en Afrique de l'Est
BSR-AN	Bureau sous-régional en Afrique du Nord
BSR-AO	Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAGEDS	Centre africain pour le genre et le développement social
CASD	Cadre d'analyse de soutenabilité de la dette
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIRGL	Conférence internationale de la région des Grands Lacs
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales
CRASA	Association des régulateurs des communications d'Afrique australe
DEA	Diplôme d'études approfondies
DFID	Ministère britannique du développement international
DTS	Droits de tirage spéciaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GATE	Groupe d'analyse et de théorie économique
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IED	Investissement étranger direct
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INDS	Infrastructure nationale de données spatiales
INIC	Infrastructure nationale d'information et de communication
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	Organisations intergouvernementales
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SATA	Association des télécommunications d'Afrique australe
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe

Introduction

Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) couvre la période allant du 3 avril 2008 au 1^{er} juin 2009. Il a été adopté à l'unanimité par la Commission le 7 juin 2009. Conformément à la résolution 853 (XL) adoptée par la Commission à sa 40^e session en avril 2007 et entérinée ultérieurement par le Conseil économique et social, la CEA a tenu sa session annuelle dans le cadre de la réunion annuelle de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

CHAPITRE PREMIER

Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

La quarante-deuxième session de la Commission/deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui s'est tenue du 2 au 7 juin 2009 au Caire, a adopté huit résolutions et une Déclaration ministérielle, qui sont portés à l'attention du Conseil. Les résolutions et la Déclaration ministérielle figurent ci-dessous (pour consulter le texte intégral, voir le chapitre V du présent rapport).

- | | |
|------------|---|
| 865 (XLII) | Crise financière et économique mondiale |
| 866 (XLII) | Objectifs du Millénaire pour le développement |

Déclaration ministérielle

- | | |
|------|---------------------------|
| XLII | Déclaration ministérielle |
|------|---------------------------|

Résolutions

- | | |
|------------|--|
| 862 (XLII) | Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures |
| 863 (XLII) | Projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010 – 2011 |
| 864 (XLII) | Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) |

CHAPITRE II

Activités de la Commission depuis sa quarante et unième session au cours de la période allant de mai 2008 à mai 2009

A. Principaux résultats au titre du programme de travail pour la période biennale 2008-2009

1. Le présent chapitre passe en revue les principales réalisations de la CEA au titre des 10 sous-programmes autour desquels s'articule son travail, en évoquant notamment les difficultés rencontrées et les enseignements tirés au cours de l'année écoulée. Il décrit également les principaux résultats obtenus au titre des autres programmes exécutés par la CEA, en particulier le Programme ordinaire de coopération technique et le Compte de l'ONU pour le développement, ainsi que les progrès réalisés par les organismes du système des Nations Unies à l'appui de l'UA et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au niveau régional.

- **Commerce, finances et développement économique**

2. L'objectif poursuivi par la CEA au titre de ce sous-programme est de contribuer à ce que les pays africains renouent avec une croissance économique forte et soutenue en améliorant les capacités d'analyse des politiques macroéconomiques et sectorielles, ainsi que du commerce international et des finances.

3. En ce qui concerne l'analyse des politiques macroéconomiques, la Commission a achevé en temps utile la rédaction de sa publication phare, le *Rapport économique sur l'Afrique 2009*. Ce *Rapport*, élaboré en collaboration avec la CUA, sera présenté à la réunion conjointe UA/CEA qui se tiendra au Caire en juin 2009.

4. Comme les rapports précédents, le Rapport de 2009 comprend deux parties: la première fait le point de l'évolution récente de l'économie mondiale, de l'état de la croissance dans les pays africains en 2008 et des perspectives pour 2009, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact de la crise financière mondiale. Il

analyse les tendances et les disparités observées dans la région en relevant les facteurs qui expliquent ces disparités et les résultats obtenus. Les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ces dernières années dans le domaine du développement social y sont également examinés.

5. La deuxième partie du Rapport complète les analyses relatives aux tendances économiques dans la région par une étude thématique consacrée au développement agricole. On y insiste sur la nécessité d'utiliser des marchés et des chaînes de valeur intégrés à l'échelle régionale en partant du principe qu'accroître les investissements dans l'agriculture et les secteurs connexes est le meilleur moyen d'accélérer et de soutenir une croissance généralisée et de réduire la pauvreté. Le principal objectif du Rapport est de fournir une assise concrète aux engagements que les gouvernements africains ont pris récemment en matière d'agriculture et d'intégration régionale dans le contexte du Programme intégré de développement agricole du NEPAD, compte tenu des effets de la crise alimentaire sur le continent.

6. Au cours de la période considérée, la CEA a également contribué à l'élaboration des *Perspectives économiques en Afrique* pour 2008-2009, en apportant des informations de fond sur le court terme et le moyen terme. Le document est spécialement axé sur les innovations en matière de technologie de l'information et de la communication (TIC). Malgré des taux de pénétration peu élevés, des applications novatrices des TIC se sont multipliées dans des domaines tels que les services bancaires, les paiements électroniques, l'agriculture, le commerce, l'administration publique et l'enseignement. Ces nouveaux outils contribuent à la mise en place d'un environnement plus porteur pour les entreprises et les marchés en ce qu'ils permettent de surmonter les contraintes dues à la faiblesse des infrastructures et de réduire le coût des transactions. L'étude, qui est publiée conjointement par la BAD et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a été présentée lors

des Assemblées annuelles de la BAD tenue à Dakar en mai 2009.

7. Dans le domaine du commerce, plusieurs contributions ont été apportées à des initiatives en cours, dont un rapport d'audit sur les accords intérimaires de partenariat économique (AIPE) avec l'Union européenne (UE) et un ensemble de projets de recommandation sur la conduite des négociations portant sur ces accords. Ces projets de recommandation ont été établis par le secrétariat de la CEA et présentés à la Conférence des ministres du commerce et des finances organisée par l'Union africaine en avril 2008. On a pu ainsi élaborer, en collaboration avec la CUA, un cadre type pour les négociations portant sur les accords intérimaires, qui a été adopté par les ministres du commerce des États de l'UA en mars 2009. Les ministres ont recommandé aux communautés économiques régionales de s'y conformer en vue d'harmoniser leurs accords intérimaires de partenariat économique.

8. Pour mieux sensibiliser les dirigeants africains aux nouvelles questions qui se font jour sur le plan commercial et aider les pays à tirer parti de l'initiative Aide pour le commerce, la CEA a mené diverses activités sur des sujets connexes au cours de la période à l'examen. En mars 2009, les ministres du commerce ont examiné et adopté les recommandations formulées par la CEA dans une étude importante qu'elle a consacrée à l'état d'avancement de cette initiative en Afrique. Ces recommandations seront au cœur de la position africaine lors de la deuxième réunion d'examen de l'initiative, qui devrait se tenir à Genève en juillet 2009.

9. Le Centre africain pour la politique commerciale, projet opérationnel de la CEA qui bénéficie de l'appui du Gouvernement canadien, a étendu ses activités de renforcement des capacités en 2008. Au cours de la période à l'examen, des stages de formation ont été organisés dans plus de 20 pays africains. De plus, le Centre a collaboré avec GAINDE 2000 (Système de dédouanement électronique utilisé par les douanes sénégalaises pour fournir des solutions automatisées aux problèmes commerciaux et de transport) pour organiser la Conférence internationale sur les guichets uniques, qui a eu lieu à Dakar en novembre 2008. Au cours de cette Conférence, il a été décidé de créer une alliance africaine pour le commerce électronique. L'Alliance, qui a été lancée avec l'appui de la CEA en mars 2009, s'emploiera à accroître la coopération et à lancer des projets communs visant la mise en place de guichets uniques dans les pays membres.

10. Les travaux de la Commission dans le domaine clef du financement du développement ont progressé grâce à plusieurs activités. La CEA a participé à l'organisation de la troisième Conférence des ministres africains sur le financement du développement (Kigali, mai 2008) consacrée au thème: «Changements climatiques, un obstacle de plus à la réalisation des OMD». L'objectif de la Conférence était de donner à l'Afrique les moyens de mieux faire entendre sa voix sur les questions relatives au climat dans les négociations internationales et les réunions du G-8, tout en sensibilisant les gouvernements africains aux risques liées aux changements climatiques et à la nécessité urgente d'intégrer des mesures d'adaptation dans les politiques et programmes de développement nationaux.

11. Grâce à des travaux de recherche et des activités de plaidoyer, la CEA a aidé les pays africains à participer de manière constructive et efficace à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. La CEA a également apporté une contribution à l'examen des engagements pris par les pays africains et fait plusieurs communications pour exposer le point de vue et les préoccupations de l'Afrique dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. En outre, la CEA et la BAD ont conjointement organisé la troisième Conférence économique africaine à Tunis en novembre 2008, qui a rassemblé plus de 300 économistes et décideurs, qui ont débattu de questions liées au thème: «Mondialisation, institutions et développement économique en Afrique». La crise financière actuelle a également été un des thèmes clefs de la Conférence, à l'occasion de laquelle une réunion spéciale des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale a été organisée. Cette réunion, qui a eu lieu le premier jour de la manifestation, a porté sur la manière dont l'Afrique pouvait répondre à la crise économique et financière mondiale. Plusieurs documents de fond ont été établis par le secrétariat de la CEA en prévision de la Conférence: a) La crise financière mondiale: son impact sur les économies africaines et les mesures prises pour y faire face; b) La crise financière actuelle et l'architecture financière internationale; c) Note d'information sur la crise financière actuelle et son impact sur les économies africaines. De plus, une réunion d'experts a été organisée sur le financement du développement et la politique budgétaire en Afrique en collaboration avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja en février 2009. L'objectif était de parvenir à une meilleure compréhension des liens entre poli-

tique budgétaire et mobilisation des ressources intérieures pour financer le développement. La réunion a donné l'occasion à des experts et à des décideurs africains d'engager un dialogue sur les difficultés et sur les conditions préalables d'une mobilisation réussie des ressources intérieures et du rôle que la politique budgétaire pouvait jouer dans le financement du développement.

- **Sécurité alimentaire et développement durable**

12. L'objectif de ce sous-programme est de renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques, stratégies et programmes qui tiennent compte des synergies existant entre l'agriculture et l'environnement en vue de promouvoir le développement durable en Afrique.

13. Au cours de la période à l'examen, la CEA a fait des progrès sensibles dans l'élaboration et l'exécution de ses programmes relatifs au climat et au développement et a fourni aux États membres un soutien décisif pour leur permettre de relever efficacement les défis posés par les changements climatiques. Le programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique), initiative conjointe de l'UA, de la CEA et de la BAD, lancée en collaboration avec le secrétariat du Système mondial d'observation du climat, a été présenté à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, dont la douzième session s'est tenue à Johannesburg en juin 2008. ClimDev-Afrique, qui a été approuvé par les ministres africains, vise à faciliter la mise au point de politiques, pratiques, services et réseaux d'observation, ainsi qu'à promouvoir la communication avec les parties prenantes en vue d'appliquer des mesures efficaces d'adaptation et d'atténuation en Afrique. Le programme s'articule autour de deux éléments principaux: le Centre africain pour la politique en matière de climat et le Fonds spécial du changement climatique.

14. Dans ce contexte, la CEA a joué un rôle important dans la réunion préparatoire sur les changements climatiques organisée à l'intention des décideurs et négociateurs africains et la Conférence des ministres africains de l'environnement sur les changements climatiques tenues en novembre 2008 à Alger. Avant la réunion d'Alger, elle a pris une part active aux négociations sur les changements climatiques qui ont eu lieu à Accra du 21 au 27 août 2008. La réunion d'Accra a permis d'avancer sur la voie d'une nouvelle donne internationale en matière de climat, qui permettrait une application renforcée et plus efficace de la Convention-cadre des Nations Unies sur les chan-

gements climatiques et de poursuivre les travaux sur les règles et dispositifs relatifs à la réduction des émissions prévus par le Protocole de Kyoto.

15. En collaboration avec le Centre pour le développement des terres arides du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, la CEA a organisé le troisième Forum africain sur l'adaptation à la sécheresse en septembre 2008. Le Forum a réuni quelque 80 décideurs et représentants d'États membres d'organismes des Nations Unies, de donateurs, d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires locales ou internationales, des médias et des instituts de recherche venus de toute l'Afrique et des États arabes pour échanger des données d'expérience pratique, des résultats de recherche et des idées sur les moyens de faire face à la menace croissante que la sécheresse et les changements climatiques font peser sur les terres arides du continent.

16. Afin de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement agricole, la CEA assure le suivi des activités de plaidoyer qu'elle a menées en vue de faciliter et renforcer la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement agricole en Afrique du NEPAD et de l'articuler autour de la mise en place de chaînes de valeur pour la production des denrées alimentaires stratégiques dans le cadre de l'intégration régionale. Elle a mis l'accent sur le soutien aux entreprises agricoles et le développement de l'industrie agro-alimentaire, travaillant en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La CEA collabore avec la FAO pour promouvoir la mise en place de chaînes de valeur pour les principaux produits agricoles et alimentaires en Afrique de l'Est et avec l'ONUDI pour soutenir le développement du secteur agro-alimentaire. Elle collabore en outre avec l'UA/NEPAD et la BAD à la création d'un marché commun africain des produits agricoles. En outre, elle a organisé, avec la CUA, la Conférence des ministres africains de l'agriculture, qui s'est tenue du 20 au 24 avril 2009 au siège de l'UA à Addis-Abeba.

17. Afin d'accroître la capacité des États membres de formuler et d'appliquer les programmes, stratégies et politiques nécessaires pour moderniser l'agriculture de manière durable, la CEA a continué d'utiliser à cette fin le Compte des Nations Unies pour le développement. Elle a recensé les meilleures pratiques pour certaines denrées stratégiques en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe.

L'approche de la chaîne de valeur a été utilisée pour mesurer le succès et ses facteurs déterminants, de même que les difficultés et les contraintes, et ce pour chaque maillon de la chaîne. Les produits agricoles ayant fait l'objet de l'évaluation sont les suivants: huile de palme et banane plantain au Cameroun, maïs au Malawi, manioc au Nigéria, riz et tomate au Sénégal et lait en Afrique du Sud.

18. La CEA s'emploie à promouvoir le développement des biotechnologies et à aider les pays de la région à devenir des partenaires à part entière dans le développement, le transfert et l'application de ces technologies. Elle a créé un site Web appelé UN-Biotech/Africa, sur lequel elle diffuse un bulletin d'information consacré à toutes les questions liées aux biotechnologies et aux contributions des organismes du système des Nations Unies au développement de ces technologies en Afrique. Le site est lié au site UN-Biotech, espace virtuel d'échanges sur les biotechnologies au service du développement de toute la planète.

19. Dans le cadre du Programme intégré pour le développement agricole en Afrique, la CEA a continué de jouer un rôle important dans la mise en œuvre de l'Initiative conjointe UA/CEA/BAD en matière de politique foncière en Afrique. Cette initiative vise à mobiliser des ressources mondiales et régionales et à mettre en place des partenariats et des synergies efficaces pour appuyer l'amélioration de l'administration foncière et de la gestion des terres en Afrique. Grâce à l'Initiative, les questions foncières reçoivent davantage d'attention aux niveaux sous-régional, régional et mondial. De plus, un projet de loi sur le régime foncier, qui est à l'examen au Kenya, s'en inspire. L'Initiative a permis d'établir des partenariats effectifs entre les organismes des Nations Unies et d'autres institutions travaillant sur les politiques foncières en Afrique.

20. Suite aux évaluations et consultations participatives sous-régionales qui ont été organisées avec succès au titre de cette Initiative, un cadre panafricain de politique foncière et des directives à l'appui de l'application de la composante gestion des terres et des ressources en eau du Programme intégré pour le développement agricole en Afrique ont été formulés. Le cadre et les directives ont été examinés et adoptés à la Réunion régionale d'experts ainsi qu'à la Conférence conjointe des ministres africaines de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de l'élevage en avril 2009, avant d'être présentés pour adoption au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'UA en juillet 2009.

• **Gouvernance et administration publique**

21. L'objectif de la CEA au titre de ce sous-programme est de promouvoir des pratiques de bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société, notamment la fonction publique, le service public, le secteur privé et la société civile, et d'appuyer le Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

22. Au cours de la période à l'examen, la CEA a étendu ses activités au titre de l'évaluation et du suivi des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance en Afrique. Le projet, qui a pour objectif d'informer les décideurs sur des questions relatives à la gouvernance, devrait déboucher, dans le courant de l'année, sur la publication du deuxième rapport consacré à la gouvernance en Afrique. Ce rapport vise à aider les pays africains à élaborer, adopter et instituer des normes de bonne gouvernance dans les secteurs public et privé, à renforcer les capacités d'analyse et à diffuser des informations et des pratiques optimales.

23. Forte du succès remporté par le premier rapport publié en 2006, la CEA fait le point, dans le deuxième rapport, de l'état de la gouvernance dans 28 autres pays qui ont réalisé des progrès remarquables sur ce plan. L'étude présente également des profils de pays, fondés sur les rapports nationaux relatifs à la gouvernance, qui ont fait l'objet de plusieurs niveaux de validation: ateliers nationaux, ateliers nationaux de parties prenantes et ateliers sous-régionaux. Ce qui caractérise les rapports nationaux et ceux de la CEA, c'est la détermination de recenser les déficits institutionnels aux niveaux national, sous-régional et régional et de mettre en relief les liens entre existence ou absence de capacités données dans chaque pays et bonne gouvernance.

24. L'édition 2009 de l'Examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement a aussi été publiée pendant la période à l'examen. Ce Rapport, qui est le fruit d'une collaboration entre la CEA et l'OCDE et répond à une demande du Comité des chefs d'État chargés de la mise en œuvre du NEPAD, a été présenté à l'occasion du vingtième Sommet de celui-ci en janvier 2009.

25. Les principaux objectifs des auteurs du rapport étaient d'évaluer la mesure dans laquelle les engagements pris par les pays africains et les pays partenaires avaient été honorés et de déterminer si les résultats escomptés avaient été obtenus et quelles devaient être les priorités des politiques futures. Ce processus d'évaluation, en général, et le Rapport qui en résulte, en particulier, sont devenus d'importants instruments

d'évaluation et de responsabilisation mutuelles pour les pays africains et leurs partenaires de développement. Ils offrent aussi une base utile pour le dialogue entre le G-8/G-20 et l'Afrique sur les questions relatives au développement du continent.

26. Un autre domaine d'activité important a été la lutte contre la corruption, la CEA cherchant à promouvoir une approche globale à laquelle sont associées les principales parties prenantes, à savoir les autorités judiciaires, les institutions nationales de lutte contre la corruption, les parlements nationaux et l'Association panafricaine des institutions de lutte contre la corruption. À cette fin, une conférence internationale sur le thème «Institutions, cultures et corruption en Afrique» a été organisée en octobre 2008 à Addis-Abeba par la CEA et le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique. La Conférence a réuni plus de 100 représentants d'organismes nationaux de lutte contre la corruption, d'universités et instituts de recherche, de médias, d'organisations régionales et internationales et d'organisations non gouvernementales pour examiner la question dans une perspective africaine et élaborer des politiques et des stratégies adaptées. Un groupe d'experts s'est réuni en février 2009 pour examiner la dernière étude que la CEA a consacrée à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des mesures prises par les institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique. L'étude passe en revue les activités de ces institutions sur tout le continent tout en envisageant des moyens de renforcer leurs capacités. Cette réunion a été suivie par la création d'un portail destiné à promouvoir le partage de connaissances et d'informations sur les questions relatives à la lutte contre la corruption en Afrique.

27. Le secrétariat de la CEA a continué de prêter assistance aux États membres à tous les stades du processus d'évaluation intra-africaine en prodiguant des conseils au groupe d'experts et au secrétariat du Mécanisme sur le bon déroulement du processus; en aidant les États membres à créer et mettre à jour des bases de données et en leur donnant accès à des sources de données; en partageant avec eux des informations et des données d'expérience; en leur fournissant un appui pour la préparation et la participation au Mécanisme d'évaluation.

- **Information, science et technologie au service du développement**

28. Les activités de la CEA, au titre de ce sous-programme, ont pour objet d'aider à mettre en place une société africaine de l'information et de la renforcer, ainsi que de créer des capacités en matière de formula-

tion, d'adaptation et de mise en œuvre de politiques et programmes appropriés dans le domaine de la science et de la technologie.

29. Au cours de la période considérée, la CEA a atteint son objectif visant à améliorer les capacités des États membres en matière de formulation, de mise en œuvre, de coordination et d'évaluation des politiques et stratégies relatives à l'information au service du développement. L'objectif visé était de porter de 26 en 2007 à 30 à la fin de 2009 le nombre de pays ayant formulé des politiques et programmes relatifs à l'infrastructure nationale d'information et de communication (INIC) et à l'infrastructure nationale de données spatiales (INDS). Or, six pays africains supplémentaires ont déjà commencé ou achevé l'élaboration de politiques dans l'un de ces domaines, voire dans les deux (Côte d'Ivoire, Nigéria, Niger, Gambie, Sierra Leone et Swaziland). Deux autres pays (Bénin et Mali) ont mis au point des stratégies sectorielles et trois communautés économiques régionales – le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – ont adopté des stratégies et cadres réglementaires en matière de TIC afin de créer un environnement harmonisé propice à l'économie du savoir. En outre, trois nouvelles initiatives sous-régionales visant à améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'information pour le développement ont été conçues, portant le total à 27 programmes pilotes. Parallèlement, trois programmes supplémentaires de renforcement des capacités ont été mis en œuvre, portant leur nombre à 27 également. En tout, 246 bénéficiaires, dont 20 % de femmes, ont participé à des activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des TIC.

30. Conscients de la vulnérabilité croissante des sociétés connectées, les pays africains ont demandé à la CEA de lancer un programme de cybersécurité. Pour donner suite à ces demandes, et conformément aux recommandations formulées lors de la mise en œuvre de l'initiative relative au commerce électronique au cours de l'exercice biennal précédent, la CEA a inauguré la Stratégie africaine de cybersécurité au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya et au Mozambique. Celle-ci a pour objet d'aider les États membres à renforcer leurs capacités pour qu'ils répondent aux critères fixés par le Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-Net), en ce qui concerne les politiques, le cadre législatif et réglementaire et les infrastructures. En outre, la CEA a réalisé sa première étude sur l'utilisation des téléphones portables pour effectuer des opérations bancaires (banque mobile) et

autres transactions dans trois pays (Afrique du Sud, Kenya et Sénégal). On estime que la banque mobile offre aux pauvres un moyen très efficace d'utiliser les TIC pour leurs activités économiques.

31. Dans le cadre de son récent repositionnement, la Commission s'est employée à renforcer la capacité des États membres de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement socioéconomique. A cet effet, huit programmes ayant trait à la science et à la technologie ont été mis en œuvre en 2008. Au cours de la Conférence sur le «Partenariat scientifique avec l'Afrique», plus de 800 participants représentant les gouvernements africains, les milieux universitaires, le monde des affaires, les médias, la société civile, des organisations d'étudiants, des partenaires de développement, des organisations internationales et des entreprises privées travaillant dans le domaine de la science et de la technologie ont eu l'occasion d'examiner les façons dont la science, la technologie et l'innovation peuvent être utilisées pour accélérer la croissance économique en Afrique (www.uneca.org/sciencewithafrica). La CEA a aidé le Mozambique à mettre en application sa stratégie en matière de science, de technologie et d'innovation. Elle a aussi entrepris l'élaboration d'un cadre africain pour l'innovation, qui deviendra la pierre angulaire des activités au titre du sous-programme, aidant ainsi les États membres à créer un environnement propice à l'innovation. Ce cadre, qui rassemblera les meilleures pratiques propres à favoriser l'innovation, devrait être utile aux dirigeants, auxquels il offrira un outil analytique cohérent pour gérer des processus aussi disparates que la création, la diffusion et l'utilisation des connaissances, et l'impact de ces processus sur la productivité, la compétitivité et le développement économique et social.

32. La CEA a organisé, du 28 avril au 1^{er} mai 2009, à Addis-Abeba, la première session du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement, sur le thème «Développement scientifique, innovation et économie du savoir», à laquelle ont participé plus de 600 décideurs, responsables, scientifiques, juristes et journalistes. Le Comité a formulé des recommandations destinées à la fois aux États membres et à la CEA, sur le développement scientifique, l'innovation et l'économie du savoir, un environnement propice aux systèmes d'innovation et l'innovation et la croissance économique. En marge de la réunion, le prix TIGA (La technologie au service de l'administration en Afrique) 2009 a été décerné à 12 projets novateurs menés par 10 pays africains, pour récompenser des initiatives qui ont entraîné des changements dans la prestation de services publics grâce à l'utilisation des TIC. Les prix concernaient quatre

catégories de projets: prestation de services publics aux particuliers ou aux collectivités; amélioration des services de santé grâce à l'utilisation des TIC; amélioration de l'enseignement grâce à l'utilisation des TIC; et partenariats public-privé pour la fourniture en ligne de services économiques et financiers.

- **Coopération économique et intégration régionale**

33. Au titre de ce sous-programme, l'objectif de la CEA est de promouvoir une coopération économique effective entre les États membres et de renforcer le processus d'intégration régionale grâce à des échanges intra-africains accrus et à une intégration physique plus poussée, l'accent étant mis sur le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles.

34. La CEA a continué de sensibiliser les États membres et de renforcer leurs connaissances dans les domaines du commerce intra-africain au service du développement et de l'intégration régionale. Avec l'appui de la CEA, deux pays (le Burundi et la Tanzanie) ont ratifié un protocole relatif à la création d'un couloir centrafricain en vue d'accroître le commerce intrarégional en Afrique centrale. Par son rôle de coordination, la CEA a contribué à la conclusion d'un accord en vue de créer une zone de libre-échange entre trois communautés économiques régionales, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA, 19 pays membres), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC, 14 pays membres) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE, 5 pays membres).

35. La CEA a fourni un appui technique au COMESA dans le cadre d'un programme de deux ans (2008 et 2009) en vue de l'organisation au Swaziland, en avril 2009, de deux réunions d'équipes spéciales nationales sur les politiques relatives au commerce régional et les produits d'importation sensibles. Grâce à ces réunions techniques, les États membres du COMESA sont parvenus à un consensus sur une politique commerciale régionale harmonisée et sur l'établissement de listes de produits sensibles, qui doit ouvrir la voie à la création de l'Union douanière du COMESA.

36. En ce qui concerne les obstacles au commerce intra-africain, la CEA a organisé, en collaboration avec le Walvis Bay Corridor Group, un atelier régional et un voyage d'études sur la facilitation du commerce et le commerce intra-africain pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en février 2009 à Walvis Bay (Namibie).

37. Dans le secteur des transports, des experts de 21 pays africains et de huit organisations africaines s'occupant de facilitation des transports ont participé à une réunion régionale africaine, tenue à Addis-Abeba en juin 2008 sous les auspices de la CEA, en vue d'examiner le Programme d'action d'Almaty. La CEA a par ailleurs permis à trois pays africains d'envoyer des représentants à une réunion de l'Alliance pour les partenariats public-privé, consacrée au renforcement des capacités dans le domaine du développement des infrastructures et de la fourniture de services de base, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en février 2009 à Bangkok. La CEA a aussi aidé les communautés économiques régionales à mieux coordonner leurs politiques et programmes de transports financés par le biais du Programme des politiques de transport en Afrique subsaharienne, en aidant le Comité de coordination des transports des communautés à organiser sa réunion à Addis-Abeba.

38. Dans le secteur de l'énergie, la CEA a organisé à Addis-Abeba, en septembre 2008, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, un Forum régional sur l'interconnexion électrique et l'accès à l'électricité au service du développement durable, dans le cadre d'un projet relatif au renforcement des capacités pour l'approvisionnement interrégional en électricité et l'accès à celle-ci en Afrique, financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Les participants au Forum ont adopté une série de recommandations sur les mesures à prendre pour augmenter le nombre de lignes électriques et de gazoducs entre les pays africains. Une trentaine de responsables et d'experts des questions énergétiques représentant les compagnies nationales d'électricité, les réseaux sous-régionaux d'interconnexion, les organisations pour l'aménagement des bassins fluviaux, les communautés économiques régionales et le groupe e8, qui comprend 10 producteurs d'électricité des pays du G-8, ont participé à ce Forum.

39. Au cours de la période à l'examen, la CEA a aidé les pays africains, par l'intermédiaire des ministres responsables de la mise en valeur des ressources minérales, à élaborer une vision pour l'industrie minière en Afrique à l'horizon 2050, qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains lors du Sommet de l'UA de février 2009 à Addis-Abeba. La vision offre un cadre d'action pour la promotion d'une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales en tant que fondement d'une croissance durable et d'un développement socioéconomique généralisé en Afrique.

• **Égalité des sexes et rôle des femmes dans le développement**

40. Ce sous-programme a pour objet de contribuer à la réalisation de l'objectif de promotion des femmes et d'égalité des sexes dans les États membres.

41. Le sixième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu en novembre 2008, avait pour thème « Agir pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes ». Il a regroupé plus de 800 participants, fournissant au continent l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, et de la lutte contre les violences dont elles sont victimes; de recenser les obstacles à l'application des politiques et stratégies; et de formuler des mesures concrètes pour que les États membres concrétisent rapidement leurs engagements. Trois stratégies prioritaires ont été recommandées lors du Forum: le lancement d'une campagne à l'échelle de l'Afrique en vue d'éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles, dont une campagne triennale axée sur les causes économiques et sociales sous-jacentes de la vulnérabilité des filles et des femmes, le renforcement du système juridique et la fourniture de services d'appui; le renforcement des efforts déployés pour financer l'égalité des sexes; et l'amélioration de la collecte de données fiables sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la violence à l'égard des femmes et des filles.

42. En ce qui concerne le Programme sur les femmes et la macroéconomie, des accords ont été conclus avec les gouvernements djiboutien et ghanéen concernant la réalisation d'enquêtes sur les budgets-temps. Les données recueillies serviront à mettre au point le module femmes et macroéconomie que les pays pourront utiliser dans leurs modèles économiques, ce qui leur permettra de tenir compte des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes.

43. Plus de 17 pays africains ont participé à un dialogue de haut niveau en vue d'évaluer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et d'examiner les défis à relever. Ils sont convenus de mettre au point des plans d'action pour assurer la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution.

44. Lors de la Conférence des ministres chargés de la promotion de la femme et de la condition féminine, tenue en août 2008, la CEA a lancé un Observatoire des droits de la femme africaine, qui constituera une source de données globale sur les résultats des travaux

de recherche, les institutions, les faits nouveaux et les manifestations se rapportant aux droits de la femme en Afrique. Il permettra aussi de suivre les progrès réalisés par les pays africains sur le plan des droits fondamentaux de la femme.

45. En partenariat avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le programme régional du PNUD pour la promotion de la femme en Afrique, la CEA a commencé une étude dont l'objet est d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des OMD, en tenant compte des aspects concernant les femmes dans tous les indicateurs relatifs à ces Objectifs. Les résultats préliminaires font apparaître que la question de l'égalité des sexes n'est pas limitée à un Objectif, mais s'applique à tous.

46. Le Programme d'action de Beijing est l'un des principaux cadres utilisés par la CEA pour renforcer la capacité des États membres d'appliquer les résolutions, conventions, instruments et protocoles régionaux et internationaux relatifs aux droits fondamentaux de la femme et d'en assurer le suivi. En vue de préparer l'examen de la suite donnée au Programme d'action, la CEA a mis au point une procédure d'évaluation qu'elle a présentée à son organe subsidiaire compétent, le Comité « Femmes et développement », en août 2008. Le Comité a adopté la méthode proposée et a engagé la CEA à œuvrer avec diligence au succès de l'examen.

- **Planification et administration du développement**

47. Ce sous-programme a pour objectif de renforcer les capacités nationales et régionales en vue de formuler et d'appliquer des politiques de développement et des stratégies de gestion économique.

48. Bien que sa situation financière demeure précaire, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a continué de concevoir et d'appliquer des programmes fondés sur les priorités des pays africains en matière de politiques économiques et de jouer un rôle pionnier sur le plan du renforcement des capacités. Les programmes de formation, qui visent à développer les compétences techniques et la capacité d'analyse, comprennent trois principaux éléments: un programme de 18 mois conduisant au Diplôme d'études approfondies (DEA) en politique économique et gestion de l'économie, des stages de formation de courte durée (une à six semaines) et des ateliers de formation sur mesure, qui sont conçus et exécutés à la demande des parties africaines intéressées, en particulier les États

membres et leurs organismes ou institutions. Dix étudiants de huit pays ont obtenu leur DEA en avril 2008; 13 étudiants de neuf pays, qui avaient commencé à suivre le programme en 2007, l'ont obtenu en avril 2009. Les cours portent aussi bien sur les techniques quantitatives de gestion économique les plus modernes que sur des questions propres à l'Afrique comme l'intégration régionale, la gestion de la dette ou les négociations de l'OMC. Il est encourageant de noter qu'au cours de la période à l'examen, l'IDEP a continué de recevoir et de traiter des demandes d'inscription au programme de DEA.

49. En 2008, cinq ateliers de trois à quatre semaines, ainsi qu'un stage de formation à la rédaction de rapports économiques dans les domaines de la politique industrielle, de l'économétrie appliquée, de la gestion de la dette, de l'intégration régionale et du suivi et de l'évaluation de projets, ont été organisés. L'IDEP a également offert deux ateliers de courte durée sur la politique industrielle et l'évaluation et la gestion de projets. Ces cours ont permis à des responsables africains d'améliorer leurs capacités d'analyse des politiques sur de nombreuses questions relevant des problèmes de développement qui se posent à leur pays ou à leur région. Ainsi, un atelier bilingue sur l'analyse des politiques industrielles s'est tenu du 21 avril au 16 mai 2008 à l'intention de cadres moyens et supérieurs de l'administration ou du secteur privé responsables des questions industrielles en Afrique. Cet atelier a contribué à créer une masse critique de dirigeants et de décideurs de niveau intermédiaire et de haut niveau, qui seront mieux à même de concevoir et de gérer les politiques de développement industriel en Afrique. Vingt-cinq participants (14 francophones et 11 anglophones), dont 10 femmes, venant de 25 pays, ont participé à cet atelier, qui était organisé par l'IDEP avec une assistance technique de l'ONUDI. En juillet 2008, l'Institut a organisé, en collaboration avec la CEDEAO, un atelier de courte durée sur l'établissement de rapports économiques trimestriels à l'intention des comités nationaux de coordination du Mécanisme de surveillance multilatérale de la CEDEAO. Les 31 participants venaient de huit pays francophones de la sous-région, dont des responsables de la Commission de la CEDEAO.

50. En outre, au cours de la période considérée, cinq conférences ont été données par d'éminents experts, et des séminaires ont été organisés dans différents domaines du développement de l'Afrique. L'IDEP continue d'encourager la participation de femmes à tous ses programmes de formation et activités de recherche.

- **Statistiques**

51. L'objectif poursuivi au titre de ce sous-programme est d'améliorer la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales clefs, notamment les indicateurs de réalisation des OMD, conformément aux normes et pratiques optimales convenues à l'échelle internationale, et de promouvoir la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique.

52. La CEA a continué de coordonner les travaux du sous-groupe de la statistique du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique. Les réalisations comprennent notamment la mise au point d'un plan d'activités du sous-groupe, la formulation de recommandations à l'intention du Groupe de pilotage, qui est présidé par le Secrétaire général de l'ONU, et le suivi de l'application du plan d'activités. La CEA a participé à une étude des écarts entre les données nationales et les données internationales recueillies dans le cadre du suivi des activités menées pour réaliser les OMD en Afrique. Avec la BAD, elle a établi un programme de travail biennal ayant pour objet de renforcer la capacité des pays africains de présenter des rapports sur la réalisation des OMD.

53. En ce qui concerne la gestion des connaissances dans le domaine des statistiques, la CEA publie, chaque trimestre, le Bulletin africain de statistique, qui permet d'échanger les connaissances, les données d'expérience et les meilleures pratiques dans le domaine des statistiques et de leur développement. Les articles publiés dans le Bulletin sont écrits par des spécialistes de différents pays et organisations africains et non africains. La Commission a aussi continué de contribuer, avec la BAD, au Journal statistique africain, qui publie des informations techniques et les résultats de travaux de recherche sur les statistiques en Afrique.

54. Le quatrième Colloque sur le développement des statistiques en Afrique, qui s'est tenu à Luanda du 9 au 13 février 2009, a été le principal outil utilisé pour mobiliser l'appui aux pays africains, et préparer ceux-ci à participer pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010. La CEA a par ailleurs mis au point un additif aux principes généraux et recommandations sur les recensements de la population et de l'habitat, un guide sur la planification et la gestion des recensements, et un guide sur l'exploitation et la diffusion des données des recensements. Elle a aidé un certain nombre de pays à préparer la cartographie du recensement et organisé des ateliers

sur la planification et l'exécution des recensements, le traitement et l'analyse des données.

55. La CEA a suivi les progrès réalisés en matière de sensibilisation des statisticiens aux questions d'égalité des sexes et à la nécessité d'inclure les données s'y rapportant dans les programmes nationaux de statistique. À cet égard, les statistiques ventilées par sexe ont fait l'objet de plusieurs réunions, dont une concertation de haut niveau tenue à Kampala en juin 2008, un premier atelier régional tenu à Addis-Abeba en décembre 2008, ainsi qu'un Forum mondial et la première réunion du Groupe de Kampala sur les statistiques ventilées par sexe, qui se sont tenus à Accra en janvier 2009. Par ailleurs, un réseau a été créé dans le but de promouvoir l'échange d'informations entre les parties intéressées par les données ventilées par sexe.

56. La CEA a organisé une série d'ateliers sur les Recommandations internationales sur les statistiques du secteur de la distribution, les classifications économiques et sociales internationales, l'examen du Rapport sur le développement humain en Afrique, et les statistiques de la criminalité. Ces ateliers ont aussi permis aux participants de prendre connaissance des nouveautés dans le domaine des méthodes statistiques, et d'examiner la qualité des données fournies par les pays africains, ainsi que les méthodes qu'ils utilisent. Dans le cadre de ses activités de coordination, la CEA a fourni des services fonctionnels à la première réunion de la Commission africaine de statistique et au troisième Forum pour le développement de la statistique en Afrique, et a organisé deux réunions sur la conception et l'élaboration de stratégies nationales de développement de la statistique, mettant l'accent sur le nouveau Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique.

- **Développement social**

57. Ce sous-programme a pour objet de renforcer la capacité des États membres de formuler des politiques et programmes de réduction de la pauvreté, de fournir des services sociaux équitables et d'intégrer la dimension sociale dans le processus de développement, conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les OMD.

58. En collaboration avec l'UA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la CEA a commencé l'examen de la suite donnée à la Déclaration de Dakar/Ngor et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement quinze ans après son adoption, en

vue d'évaluer les progrès réalisés dans le contexte des OMD, et compte tenu des recommandations issues des examens de 1999 et de 2004. Au cours de l'année écoulée, la CEA, en partenariat avec l'UA et le FNUAP, a mis au point des outils techniques qui faciliteront cet examen. Quarante-deux pays ont soumis leur rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme d'action. Ces rapports seront réunis dans un document qui sera soumis aux ministres du développement social et de la population, à leur réunion d'octobre 2009, en vue de son adoption et de la formulation de recommandations sur la voie à suivre pour réaliser les objectifs fixés dans le Programme d'action.

59. En mai 2008, la CEA a organisé une Conférence internationale sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, en collaboration avec Leonard Cheshire International. Quelque 500 participants de 58 pays, dont beaucoup de personnes handicapées venant de pays africains, y ont participé. Les participants ont adopté l'Appel d'Addis-Abeba en faveur des personnes handicapées, qui a pour objet de promouvoir et de protéger les droits de toutes les personnes handicapées en Afrique et de faire en sorte que leurs besoins soient systématiquement pris en compte dans les politiques de développement. Les participants ont aussi mis l'accent sur la nécessité de créer des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile, et de renforcer ceux qui existent, afin d'assurer l'application de la Convention.

60. En 2008, la CEA a publié deux importants rapports en vue d'étayer et d'animer le débat sur les questions d'emploi et de vieillissement. Le premier rapport, consacré aux possibilités d'emploi des jeunes, est axé sur la promotion d'emplois décents pour les jeunes femmes, au moyen notamment de la formation à la gestion d'entreprises et du microfinancement. Les principales conclusions du rapport ont été examinées par un groupe d'experts lors d'une réunion tenue en décembre 2008. L'autre rapport, qui portait sur la situation des personnes âgées en Afrique en 2007-2008, a examiné et évalué le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, appelant l'attention sur le fait que la question du vieillissement est un nouveau défi qui se pose à l'Afrique. En effet, on prévoit que le taux de vieillissement de la population du continent sera plus rapide que celui de toutes les autres régions au cours des 40 prochaines années. Le rapport fait état de l'inadéquation de l'action menée au niveau national dans ce domaine et propose des mesures que les gouvernements pourraient prendre en collaboration avec les principales parties prenantes.

61. Au cours de l'année écoulée, les activités de la CEA en matière de suivi et d'établissement de rapports ont débouché sur la publication d'un rapport sur l'intégration sociale, qui doit être au cœur des efforts de développement de l'Afrique. Dans ce rapport, la CEA constate que, malgré la croissance économique relativement élevée enregistrée par l'Afrique ces dernières années, la pauvreté demeure chronique dans de nombreux pays, notamment en raison du fait que les gouvernements et les partenaires de développement n'accordent pas une attention suffisante aux catégories sociales les plus défavorisées. Elle conclut que les questions de développement social, en particulier l'intégration sociale et l'égalité des sexes, doivent être fermement ancrées dans les programmes de développement de l'Afrique.

62. Une autre publication sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des OMD (2008) doit aussi beaucoup aux compétences analytiques de la CEA. Cette évaluation, menée conjointement avec la CUA, a été présentée au Conseil exécutif de l'UA au cours du Sommet de l'Union tenu en juillet 2008 à Charm el-Cheikh (Égypte). L'analyse présentée dans le rapport alimentera aussi les débats de la deuxième réunion annuelle conjointe de l'UA et de la CEA.

63. En vue d'appuyer les efforts visant à accélérer la réalisation des OMD, la CEA a publié un important rapport analytique sur l'intégration de l'accès équitable aux soins de santé dans les programmes de développement des pays africains. Le rapport recense des inégalités systémiques d'accès aux soins de santé en Afrique et propose des mesures pour intégrer les questions d'accès équitable aux soins de santé dans les stratégies et plans nationaux de développement, en vue de réaliser les OMD relatifs à la santé. La CEA a par ailleurs publié deux autres rapports, l'un sur les systèmes nationaux d'assurance maladie, l'autre sur les liens indissociables entre croissance, pauvreté et inégalité.

64. La CEA mène actuellement une étude sur la planification axée sur les OMD dans 15 des 40 pays africains qui ont adopté des stratégies de réduction de la pauvreté ou plans de développement nationaux fondés sur les OMD, pour donner suite à une décision prise au Sommet mondial de 2005 sur l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. En plus de son examen continu des questions de protection sociale et de réduction de la pauvreté en Afrique, la CEA a entrepris une étude sur la contribution des autorités infranationales aux efforts visant à réaliser les OMD, qui porte sur quatre pays.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés lors de l'exécution du programme de travail

65. On trouvera dans la présente section les principales difficultés rencontrées dans l'exécution du programme de travail et les enseignements qui en ont été tirés, y compris les mesures prises pour améliorer les résultats et renforcer l'efficacité générale de l'organisation.

66. *Renforcer les partenariats avec d'autres organisations.* La CEA a déjà déployé d'importants efforts pour établir des partenariats avec les organisations clés que sont la CUA et la BAD. S'appuyant sur cette expérience fructueuse, la CEA a entrepris de développer et de renforcer sa collaboration avec d'autres organisations par le biais de partenariats en vue d'exécuter certaines activités, l'objectif étant d'assurer la cohérence des interventions, d'éviter les doubles emplois et d'améliorer les résultats. Il faut accroître les efforts en vue de promouvoir la coordination institutionnelle entre la CUA, la CEA et la BAD et renforcer les liens entre le Mécanisme de coordination régionale, les équipes de pays des Nations Unies et l'équipe des directeurs régionaux.

67. *Mesurer les résultats.* L'un des problèmes auxquels se heurte la Commission a trait à la difficulté de mesurer les résultats et d'évaluer l'impact de ses activités selon les principes de la gestion axée sur les résultats. Pour pouvoir distinguer clairement les succès des échecs, recenser les meilleures pratiques et, ainsi, améliorer ses stratégies de planification et d'exécution, l'organisation devrait présenter des résultats étayés par des données probantes. Cela lui permettrait, en outre, d'améliorer son efficacité et sa productivité, de rendre mieux compte de ses opérations, et de mieux cibler certains de ses sous-programmes pour qu'ils soient plus adaptés aux besoins et priorités des États membres. Ainsi, dans le cas de projets extrabudgétaires, la présentation de résultats s'appuyant sur des données probantes renforcerait la crédibilité de l'organisation vis-à-vis des donateurs et permettrait donc d'obtenir des ressources supplémentaires. À cet égard, la CEA s'emploie à achever la mise au point d'un cadre de référence adapté à ses besoins en matière de suivi et d'évaluation, à l'appui de ses stratégies de gestion axée sur les résultats. Dans ce cadre, elle a aussi mis au point des directives d'assurance qualité pour améliorer la qualité, la viabilité, l'efficacité et l'efficacité de ses activités. Elle a, en outre, rédigé une note d'orientation pour aider la direction à concevoir des mesures d'appui aux activi-

tés de suivi et d'évaluation aux fins d'accroître l'efficacité de l'exécution des programmes et projets.

68. *Améliorer la collaboration entre les différents services de la CEA.* Des initiatives ont été prises en vue de renforcer la collaboration et la synergie entre les divisions et les bureaux sous-régionaux. Il en ressort que la structure opérationnelle gagnerait en cohérence, en efficacité et en efficacité, et permettrait de mieux inscrire les résultats dans la durée, si elle s'appuyait davantage sur les synergies et sur le partage des connaissances. Plusieurs mesures sont envisagées à cet effet, notamment dans le contexte de l'exécution des programmes pluriannuels et de la production des publications phares de la CEA.

69. *Renforcer les relations avec les communautés économiques régionales et avec les États membres.* Les communautés économiques régionales et les États membres sont les principaux clients de la CEA et, à ce titre, ils devraient être les principales parties prenantes du dispositif opérationnel mis en place pour assurer la remontée de l'information et faciliter l'évaluation des résultats en vue d'élaborer le programme de travail de la Commission. L'expérience montre que la CEA doit impérativement renforcer ses liens avec les communautés économiques régionales et les États membres pour exécuter ses activités. À cette fin, les bureaux sous-régionaux ont été invités à prendre la direction du renforcement des relations au niveau sous-régional, et à mettre en place des réseaux fonctionnels dans le cadre de la mise en œuvre des programmes pluriannuels dans chaque sous-région.

70. *Encourager les États membres à s'attaquer eux-mêmes aux problèmes de développement.* Les gouvernements et autres parties intéressées ne peuvent pas se contenter d'appliquer des solutions toutes faites et doivent prendre la direction des activités de développement pour que leur impact se fasse sentir durablement. La stratégie de la CEA dans le contexte du projet de budget-programme pour 2010-2011 tient compte du rôle des dirigeants locaux pour déterminer les résultats escomptés et leur impact. En outre, les activités exécutées par la CEA ont clairement montré que la mise en œuvre des programmes de développement ne peut être réussie que si ceux-ci bénéficient d'une collaboration active entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics. En conséquence, comme indiqué dans le projet de budget-programme, la CEA entend renforcer les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile aux fins de la formulation et de l'exécution des politiques et programmes de développement.

71. *Renforcer les capacités dans le domaine du commerce international.* Si l'on se fonde sur les conclusions de l'audit des accords bilatéraux conclus au titre des Accords intérimaires de partenariat économique, les capacités de négociation des pays africains à l'OMC et en ce qui concerne les accords connexes ont besoin d'être sérieusement renforcées. La CEA peut faire acquérir aux gouvernements africains les connaissances et les compétences nécessaires en matière de négociations commerciales, de facilitation des échanges et de droit commercial.

72. *Renforcer les capacités dans le domaine des systèmes statistiques.* Les systèmes informatiques et institutionnels existants doivent être harmonisés et modernisés en reliant horizontalement les différents nœuds producteurs et nœuds utilisateurs de données à tous les niveaux (infranational, national et supranational), tout en veillant à ne pas créer de nouvelles structures parallèles au niveau régional. Ces efforts auront aussi pour effet d'améliorer la cohérence des données ainsi que l'efficacité et l'efficience de l'aide fournie aux pays et aux communautés économiques régionales, et de produire des indicateurs fiables permettant de suivre les progrès de l'intégration régionale.

73. *Renforcement des capacités dans le domaine des infrastructures en matière de TIC.* La CEA aide les pays de la région à concevoir et à mettre en place des infrastructures relatives aux TIC. À cet égard, le renforcement de la capacité des pays africains de relever les défis de la nouvelle économie du savoir passe par la création d'un environnement porteur grâce à la formulation de politiques et d'un cadre réglementaire appropriés.

74. *Questions financières et administratives.* Les réaffectations de personnel, conjuguées à un taux de vacance de postes élevé, ont entravé la mise en œuvre des activités prévues au titre de certains sous-programmes. Toutefois, la Commission s'emploie à affecter davantage de ressources financières et humaines à ces activités. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, elle s'efforce d'allouer les ressources indispensables en adaptant les modalités d'organisation ainsi que les procédures connexes en matière de planification, de suivi et d'établissement de rapports.

75. *Communication, diffusion de l'information et gestion du savoir.* En ce qui concerne la diffusion de l'information, on a constaté que les liaisons de télécommunication avec la CUA et les communautés économiques régionales ne fonctionnaient toujours pas de façon satisfaisante. Les progrès dans ce domaine dépendront largement de l'état général des TIC (en particulier des réseaux de communication) dans la

région. Compte tenu des avantages comparatifs de la CEA en matière de gestion du savoir, on attend beaucoup des initiatives qu'elle a prises en vue de renforcer l'apprentissage mutuel dans ses différents domaines d'activité, notamment celles relatives à la gestion du savoir, à l'établissement de réseaux de praticiens et à la diffusion des pratiques optimales au sein de la CEA et parmi les praticiens du développement.

76. *Programmes pluriannuels.* L'objet et les modalités de mise en œuvre de la collaboration entre les communautés économiques régionales et autres organisations intergouvernementales, d'une part, et la CEA, par le biais de ses bureaux sous-régionaux, d'autre part, sont définis dans les programmes pluriannuels. La principale difficulté à laquelle se heurtent les bureaux sous-régionaux lorsqu'ils exécutent ces programmes a trait aux ressources – souvent insuffisantes, pas toujours versées en temps voulu et guère prévisibles (ce qui ne permet pas de fixer des délais d'exécution pour les différentes activités au-delà d'un exercice biennal).

77. L'expérience montre que, pour améliorer les résultats et le succès des programmes pluriannuels, il est nécessaire de mener un effort concerté en vue de mobiliser les ressources et de conclure des accords avec des partenaires extérieurs; d'inclure des éléments standard de ces programmes dans les budgets biennaux, en engageant en temps voulu des consultations préliminaires avec les communautés économiques régionales; d'intégrer les programmes pluriannuels dans le prochain Plan d'activités de la CEA pour pouvoir mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes; et de désigner, dans chaque communauté économique régionale ou organisation intergouvernementale, un interlocuteur qui sera directement en contact avec son homologue dans le bureau sous-régional compétent.

B. Principales activités de développement exécutées au niveau sous-régional

78. La CEA a poursuivi ses activités au niveau sous-régional par l'intermédiaire de ses cinq bureaux sous-régionaux (BSR) situés à Rabat (Afrique du Nord), Niamey (Afrique de l'Ouest), Yaoundé (Afrique centrale), Kigali (Afrique de l'Est) et Lusaka (Afrique australe). L'objectif principal était de renforcer les capacités des États membres dans l'optique de l'intégration régionale, les activités opérationnelles de la CEA visant les priorités propres à chacune des sous-régions, dans le cadre global de la mise en œuvre du NEPAD et de la réalisation des OMD.

79. Pendant la période considérée, les bureaux sous-régionaux ont continué à constituer un lien essentiel entre la CEA, les États membres et les communautés économiques régionales, ainsi qu'avec d'autres organismes intergouvernementaux. À l'appui de l'approche pluridisciplinaire de la CEA adoptée pour promouvoir l'intégration régionale et aider à répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et aux défis mondiaux, les BSR ont donné l'orientation de l'exécution générale du programme de la CEA et affecté les compétences de la Commission au renforcement des capacités et à la réalisation de consensus pour des programmes majeurs de développement sous-régional et international. Dans ce contexte, ils ont joué un rôle de premier plan dans le renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national à l'appui du plaidoyer, de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des initiatives et programmes sous-régionaux d'intégration. Ils ont également continué à faire office d'antennes sous-régionales pour la gestion du savoir et le réseautage afin d'étendre la présence de la CEA. En faisant le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des OMD à l'échelle des différents pays, les bureaux sous-régionaux ont poursuivi leur collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans des cadres tels que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, « Unis dans l'action », etc.

80. Dans le cadre de l'exécution du programme de travail approuvé, les bureaux sous-régionaux ont convoqué des réunions de leurs comités intergouvernementaux d'experts respectifs, participé aux réunions des organes délibérants des principales communautés économiques régionales et organisé des réunions de groupes d'experts, ainsi que des ateliers et des séminaires. Ils ont également publié des dossiers et des rapports techniques, et fourni des services consultatifs, à la demande, aux États membres, aux CER, et à d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales s'agissant de questions institutionnelles et sectorielles se posant dans chacune des cinq sous-régions.

81. Étant l'interlocuteur le plus proche des communautés économiques régionales, chaque bureau sous-régional a élaboré des programmes pluriannuels complets et détaillés d'appui et de collaboration avec les CER concernées. À ce jour, la CEA a conclu des programmes d'appui pluriannuels avec les CER ci-après: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Commission de l'océan Indien (COI), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des États

d'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Union du Maghreb arabe (UMA). On trouvera ci-après les principales réussites de chaque bureau sous-régional pendant la période considérée.

- **Bureau sous-régional en Afrique du Nord (BSR-AN)**

82. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a accru ses activités opérationnelles par la prestation de services consultatifs techniques aux États membres et finalisé avec l'Union du Maghreb arabe (UMA), la principale CER de la sous-région, un programme complet pluriannuel d'appui. Cinq missions ont été entreprises en un an, soit le même nombre que pendant la période 2006-2007. Ces services consultatifs et autres activités, comme des réunions sectorielles et des publications techniques, étaient axés sur le renforcement des capacités des États membres et de l'UMA en matière de formulation et d'application de politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés en réponse aux principaux problèmes de développement que connaît la sous-région. Le Bureau sous-régional a ainsi organisé à Rabat, en mars 2008, une réunion de groupe spécial d'experts sur les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises et industries en Afrique du Nord. Cette réunion a donné l'occasion aux participants de partager leurs expériences et leurs pratiques optimales respectives pour promouvoir le rôle des PME dans le contexte du renforcement de l'intégration régionale en Afrique du Nord.

83. Cherchant des moyens appropriés de stimuler les capacités de production par la recherche-développement, le Bureau sous-régional a organisé, en partenariat avec l'Académie Hassan II des sciences et techniques, une réunion de groupe d'experts de haut niveau sur la promotion de la recherche-développement en Afrique du Nord (Rabat, juillet 2008). Les participants ont souligné l'importance des mesures préparatoires et d'accompagnement pour la promotion de la recherche-développement dans des domaines tels que le financement, les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et le développement technologique. Des séances parallèles ont été axées sur des domaines spécifiques comme l'agriculture, l'énergie, les nouvelles technologies et l'esprit d'entreprise. Les experts scientifiques, les institutions de recherche, les universités, les décideurs, les partenaires de développement et les représentants du secteur privé se sont ren-

contrés dans le cadre d'une table ronde pour examiner le rôle de la coopération régionale dans la promotion de la recherche en Afrique du Nord et ont élaboré un plan d'action préliminaire sur le renforcement du rôle de la recherche-développement dans la promotion de la compétitivité économique, la création d'emplois et le développement socioéconomique. La réunion a également été l'occasion de créer des réseaux et d'établir de partenariats.

84. Le Bureau sous-régional a également organisé à Rabat, en octobre 2008, un colloque international sur l'ouverture et l'émergence dans la Méditerranée, au regard de l'échec du Processus de Barcelone, des difficultés rencontrées par le programme MEDA de l'Union européenne et de l'exécution des projets de l'Union pour la Méditerranée. Coordonnée avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE), cette manifestation a réuni des experts de 15 pays qui ont examiné une soixantaine de rapports portant sur la question. Plusieurs orateurs renommés ont été les animateurs et les modérateurs du colloque de deux jours. Par ailleurs, une table ronde politique a réuni des décideurs et des experts des sous-régions de l'Est et du Sud de la Méditerranée afin d'analyser les conditions nécessaires pour que la région devienne une zone de paix et de prospérité.

85. Dans le cadre du suivi du Sommet Afrique-Amérique latine d'Abuja tenu en 2006, le Gouvernement marocain a organisé, en juin 2008, une conférence ministérielle des pays d'Afrique et d'Amérique du Sud sur le commerce, pour laquelle le BSR a été prié de contribuer à l'élaboration d'un outil dynamique de partage des connaissances qui serait présenté pendant la réunion. Depuis lors, il a mis au point une plate-forme de gestion du savoir et assuré la formation de six fonctionnaires du ministère marocain du commerce à son utilisation. En outre, en utilisant son réseau de gestion du savoir sur le commerce, la sous-région a été le moteur de la création d'une communauté de pratique et du lancement d'une discussion en ligne sur le rôle du système global de préférences commerciales pour renforcer la coopération Sud-Sud. La plate-forme de gestion du savoir et les recommandations issues des débats en ligne ont été présentées au Sommet pour enrichir les débats.

86. En conséquence de la multiplication des activités opérationnelles du Bureau sous-régional, plusieurs réseaux ont été créés et des accords de partenariat signés concernant le réseau commercial d'Afrique du Nord, un réseau de recherche-développement, un réseau des petites et moyennes entreprises et un réseau sur la violence contre les femmes en Afrique du Nord.

Le déménagement récent du Bureau sous-régional à Rabat a également contribué à stimuler des partenariats aux niveaux de la sous-région et du pays. Cela a permis au BSR de participer effectivement aux activités quotidiennes de l'équipe de pays des Nations Unies au Maroc et dans d'autres pays de la sous-région.

- **Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest (BSR-AO)**

87. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a signé un mémorandum d'accord avec le secrétariat de la CEDEAO, qui précise le cadre du programme pluriannuel qui sera élaboré avec cette CER. Les principaux objectifs qui doivent figurer dans le programme pluriannuel sont l'appui aux efforts de renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO, conformément à sa vision et à son plan stratégique, et le renforcement de la coopération et des activités communes des deux institutions à l'appui de l'intégration régionale et de la coopération économique en Afrique de l'Ouest.

88. Dans le cadre de l'exécution de son programme de travail, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a produit et diffusé différentes publications contenant des informations économiques et sociales sur la sous-région, notamment un rapport intérimaire sur l'exécution des programmes régionaux et internationaux. Au niveau régional, le rapport constate que l'utilisation du cadre du NEPAD pour traduire les idées en mesures concrètes et efficaces reste problématique. S'agissant des programmes internationaux, le rapport conclut que l'Afrique de l'Ouest n'atteindra pas une grande partie des cibles des OMD d'ici à 2015. Un rapport sur l'exploitation de la recherche-développement à l'appui de la transformation des systèmes agricoles et du développement des agro-industries en Afrique de l'Ouest (novembre 2008) présente la réponse du Bureau sous-régional à la crise alimentaire persistante dans la sous-région en mettant l'accent sur le riz et en insistant sur les inégalités entre hommes et femmes. Un autre rapport largement diffusé consacré à l'avancement de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro, avec une référence particulière à la sécurité du transport aérien en Afrique de l'Ouest (décembre 2008), contient des recommandations visant à améliorer la sécurité et la sûreté aériennes dans la sous-région, conformément aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). En outre, le Bureau sous-régional a publié ce qui est devenu un rapport de référence sur les options relatives à la création de mécanismes de financement autonome des institutions d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (décembre 2008), ainsi qu'une brochure sur l'intégra-

tion régionale en Afrique de l'Ouest, produite en collaboration avec la CUA et la BAD. Ces rapports ont tous été présentés à des réunions spéciales de groupes d'experts pour bénéficier de l'avis collectif d'équipes de spécialistes sur les questions abordées.

89. Dans le cadre des modalités de son programme pluriannuel de coopération avec la Commission de la CEDEAO, le Bureau sous-régional a participé activement à plusieurs initiatives communes, notamment la préparation et le service du deuxième Forum du secteur privé ouest-africain et l'élaboration d'un rapport commun sur les conditions économiques et sociales et le suivi des progrès en Afrique de l'Ouest. Ce rapport insiste sur le contraste entre les résultats économiques de la sous-région et son potentiel en ressources naturelles et humaines et avance que l'Afrique de l'Ouest pourrait mieux satisfaire ses propres besoins si elle exploitait son énorme potentiel de façon judicieuse. Le rapport contient des recommandations que les principaux partenaires au sein du Comité intergouvernemental d'experts, le Forum des organisations intergouvernementales, le secteur privé et les institutions de la société civile peuvent examiner et approfondir pour recenser les possibilités d'investissement et les risques connexes, ainsi que les améliorations pouvant être apportées à l'élaboration de politiques et de programmes aux niveaux des pays et de la sous-région. Le Bureau sous-régional a également produit ses principales publications techniques en coopération avec la Commission de la CEDEAO. En outre, en prélude au lancement du Forum de l'Association des institutions ouest-africaines d'intégration, le Bureau sous-régional a organisé à Niamey, en juin 2008, une réunion consultative des experts des CER, de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du NEPAD et des organismes des Nations Unies sur l'exécution des programmes du NEPAD dans la sous-région. Les participants ont recensé les domaines de coopération et les activités communes des institutions régionales, reconnu qu'il était urgent d'adopter des démarches coordonnées pour le financement de l'intégration régionale et demandé l'assistance de la CEA en vue de la réalisation d'une étude consacrée à un mécanisme d'autofinancement à cet effet.

90. Le Bureau sous-régional a également fourni une assistance technique et des services consultatifs, sur demande, à certains États membres, à la Commission de la CEDEAO, au secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD et au Forum des organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest, sur des questions de politiques macroéconomiques et sectorielles. Il convient de noter le rôle dynamique du Bureau sous-régional dans l'élaboration du programme d'action pour l'adaptation aux changements

climatiques en Afrique de l'Ouest. En outre, le BSR a organisé des discussions en ligne sur les nouveaux problèmes de développement auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée, augmentant ainsi la visibilité de la CEA dans la sous-région. Approfondissant son rôle d'antenne sous-régionale du savoir, le Bureau a continué à renforcer les réseaux des CER, des organisations intergouvernementales (OIG) et des ONG, en particulier s'agissant du partage des connaissances sur les OMD et les politiques d'adaptation aux changements climatiques. La création de ces réseaux a été saluée par les autres organismes des Nations Unies, en particulier par le système de coordonnateur résident des Nations Unies, dans le cadre duquel le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a été le fer de lance des activités des équipes de pays des Nations Unies au Niger et dans six autres pays dans les domaines de la bio-énergie et de la création de richesse.

91. L'initiative du Bureau sous-régional relative à la crise alimentaire et à la transformation de l'agriculture a conduit au renforcement des capacités pour une réponse coordonnée des CER, des organisations intergouvernementales et des États membres dans le domaine de la formulation de politiques. L'une des principales réalisations à cet égard est le projet opérationnel consacré au système de gouvernance et à la stratégie de création et de rétention de richesse en Afrique, qui vise à renforcer le rôle du dispositif intergouvernemental au niveau sous-régional en améliorant la collaboration entre les principales parties prenantes s'occupant du développement sous-régional, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile, d'autres entités sous-régionales et le secteur privé. La première initiative lancée dans le cadre de ce projet a conduit à l'élaboration du « Guide étape par étape pour la création d'une co-entreprise rizicole », en tant que stratégie collective ouest-africaine en matière de sécurité alimentaire et de viabilité environnementale.

- **Bureau sous-régional en Afrique centrale (BSR-AC)**

92. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a renforcé ses partenariats au niveau de la sous-région et des pays à l'appui du plaidoyer, de l'élaboration de politiques et de l'exécution de programmes d'intégration sous-régionale. Depuis la signature l'année précédente du programme pluriannuel avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), le Bureau sous-régional a consacré une bonne partie de ses activités et de ses ressources à l'appui aux États membres et au renforcement

institutionnel des deux principales communautés économiques régionales. Le programme pluriannuel, qui couvre la période 2007-2010, reflète l'engagement de la CEEAC et de la CEMAC d'être unies dans l'action et de coordonner avec le BSR l'exécution des activités visant à faciliter l'intégration sous-régionale. Le programme s'articule autour de trois domaines principaux: l'appui à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité et au renforcement de l'intégration régionale; l'appui à la consolidation des résultats macro-économiques; et la promotion de l'infrastructure, des TIC et des services liés à l'eau et à l'énergie. Une évaluation à mi-parcours de l'exécution du programme pluriannuel a été présentée à une réunion spéciale de groupe d'experts en avril 2009. On trouvera ci-dessous un résumé des principales réalisations du Bureau sous-régional en Afrique centrale dans différents domaines.

93. S'agissant de l'appui à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité et au renforcement de l'intégration régionale, le Bureau sous-régional a entrepris six grandes missions consultatives à la demande de la CEEAC et de la CEMAC et a organisé cinq séminaires sur les difficultés, les instruments et les mécanismes de l'intégration régionale et en a assuré les services fonctionnels. À la demande du Secrétaire général de la CEEAC, il a également effectué une étude sur l'amélioration du réseau de transport aérien en Afrique centrale. Les recommandations de cette étude ont été présentées en septembre 2008 à une réunion ministérielle sur le transport aérien, qui a adopté le plan d'action 2008-2015 pour l'amélioration du transport aérien dans la sous-région.

94. Une autre contribution notable du Bureau sous-régional pour favoriser l'intégration a été la publication d'une étude sur l'harmonisation et la gestion des mécanismes d'autofinancement de l'intégration régionale en Afrique centrale, qui aborde les lacunes et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mécanismes de financement des deux CER, à savoir la taxe communautaire d'intégration de la CEMAC et la contribution communautaire d'intégration de la CEEAC. L'étude offre aux États membres concernés des options pour améliorer la performance de ces instruments; harmoniser les règles et pratiques de gestion des taxes; et définir les conditions juridiques de coexistence entre les taxes et la zone de libre-échange en cours de négociation avec l'Union européenne. Le Bureau sous-régional a également publié un « Prospectus sur l'état de l'intégration en Afrique centrale » en 2008 et 2009, dont les éditions ont été présentées respectivement aux réunions du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en 2008 et 2009. En outre, le BSR publie un bulletin trimestriel

intitulé « Les échos d'Afrique centrale » et un hebdomadaire intitulé « Highlight » afin d'accroître la visibilité de la CEA dans la sous-région.

95. Évaluant les résultats macroéconomiques de la sous-région, le Bureau fait, dans les éditions 2008 et 2009 de sa publication-phare, « Les économies de l'Afrique centrale », l'analyse des transformations économiques et sociales dans la sous-région. Ces rapports ont été produits avec l'appui financier de la CEEAC. À la demande de la CEMAC, le Bureau sous-régional a également élaboré un modèle macro-économique de prévision et d'évaluation quantitative de l'impact du programme économique régional de la CEMAC en fonction de plusieurs variables. Le modèle est utilisé pour la formulation et le suivi de mesures économiques liées au programme. Le Bureau sous-régional a également effectué une étude sur la facilitation de la création d'entreprises, qui a permis de mieux comprendre les mécanismes d'appui à la création d'entreprises comme les organismes polyvalents (guichets uniques), les pépinières de petites et moyennes entreprises (PME) et les centres d'appui pour la gestion des PME.

96. S'agissant de la promotion des infrastructures et des TIC, ainsi que des services liés à l'eau et à l'énergie, le Bureau sous-régional a lancé, en novembre 2008, la deuxième phase de son projet d'emplois en ligne au Congo. Il a également effectué une étude sur la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique centrale. Un document de travail sur une politique relative à l'eau et le cadre institutionnel présenté par le Bureau sous-régional ont été validés par le Conseil des ministres chargés de l'eau dans les pays d'Afrique de la sous-région.

97. Au niveau opérationnel, le Bureau sous-régional a également fourni des services consultatifs à la CEEAC, à la CEMAC et aux États membres dans le domaine des transports, des ressources en eau, des TIC, du financement de l'intégration régionale, des politiques commerciales, de la libre circulation des personnes et de la sécurité alimentaire. À la demande des pouvoirs publics nationaux, il a également effectué des activités de renforcement des capacités par des séminaires sur l'intégration régionale destinés aux experts et aux fonctionnaires des États membres. Les recommandations issues de ces séminaires ont conduit à la création de commissions nationales de l'intégration régionale, qui seront des instruments puissants de plaidoyer pour l'exécution des programmes sous-régionaux.

98. Le Bureau a renforcé ses partenariats aux niveaux national et régional par l'organisation de réunions sta-

tutaires et de réunions spéciales de groupes d'experts et par une participation active aux réunions statutaires des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales d'Afrique centrale. Il a en particulier renforcé ses partenariats avec la CEEAC, la CEMAC et la Banque de développement des États d'Afrique centrale (BDEAC) pour le développement de l'infrastructure des transports. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur consensuel des transports de l'Afrique centrale, les activités entreprises en commun avec la CEEAC, la CEMAC et la BDEAC ont abouti à l'adoption de 55 projets prioritaires. En outre, le partenariat entre ces quatre institutions s'est poursuivi avec l'établissement d'un rapport destiné à la première table ronde des donateurs, prévue courant 2009, relative au financement du programme de transport susmentionné.

99. S'agissant de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau sous-régional a participé au suivi du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Cameroun et contribué au même exercice pour la Guinée équatoriale. Il a également entamé des consultations avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies en vue de la création d'un mécanisme sous-régional de coordination de l'appui apporté à l'Union africaine et au NEPAD en Afrique centrale.

- **Bureau sous-régional en Afrique de l'Est (BSR-AE)**

100. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a continué à axer la majeure partie de ses activités opérationnelles et d'appui à la formulation et à l'exécution de politiques et de programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés comme moyen d'atteindre les objectifs de développement de l'intégration régionale. L'exécution du programme de travail du Bureau sous-régional a donné l'occasion de collaborer étroitement avec les États membres et les principales communautés économiques régionales et autres organisations sous-régionales pour aborder les priorités du programme de développement, à savoir la sécurité alimentaire et le développement durable, le développement des TIC, la promotion de l'égalité des sexes, la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD.

101. Dans le cadre de son programme de travail, le Bureau sous-régional a entrepris une série d'activités visant à rationaliser sa collaboration avec les pays et les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Est, notamment l'organisation et le service des douzième et treizième sessions de son Comité intergouvernemental d'experts, tenues en mars 2008 à

Addis-Abeba et en avril 2009 à Mahé (Seychelles). Il a également organisé des réunions de groupes d'experts qui ont permis à des équipes de spécialistes d'examiner ses publications techniques. Ces dernières couvraient des questions telles que les réformes du secteur financier en Afrique de l'Est, l'harmonisation des politiques nationales de développement et des programmes relatifs aux TIC, la mise en œuvre des programmes du NEPAD dans la sous-région, et l'évaluation des programmes pluriannuels du Bureau sous-régional et des communautés économiques régionales.

102. Pour appuyer les priorités de développement des pays d'Afrique de l'Est, le Bureau sous-régional a conclu des programmes pluriannuels bilatéraux avec cinq communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales, à savoir l'Autorité intergouvernementale pour le développement l'IGAD, la COI, la CAE, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL) et la CEPGL. Le Bureau a reçu de nombreuses demandes émanant d'États membres, de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales concernant une assistance technique pour des projets spécifiques identifiés dans leurs programmes pluriannuels respectifs, notamment de la part du Burundi, des Comores, de Djibouti, du Kenya et de l'IGAD. Des services consultatifs ont également été fournis à des États membres (Djibouti, République démocratique du Congo et Rwanda), à des communautés économiques régionales et à des organisations intergouvernementales (Autorité de coordination du transport de transit-corridor du Nord, CAE et CIRGL, couvrant des questions institutionnelles et sectorielles comme la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration, la microfinance, les réformes financières, les bassins de développement transfrontières et la sécurité alimentaire, les politiques des transports et la planification stratégique. En décembre 2008, le Bureau sous-régional a entrepris une étude majeure pour aider le secrétariat de l'IGAD à formuler un plan d'intégration minimale stratégique. L'étude vise, en dernier ressort, à renforcer les capacités du secrétariat de l'IGAD pour lui permettre d'aider ses États membres dans des domaines comme la paix et la sécurité, les politiques commerciales et macroéconomiques, la gestion des ressources naturelles, les politiques de développement social, les transports et l'infrastructure, le secteur industriel et les TIC.

103. S'agissant du renforcement du partenariat sous-régional par des travaux de recherche et l'analyse des politiques et la tenue d'un forum régional, le Bureau sous-régional a lancé un observatoire de l'intégration régionale, qui servira d'instance permanente pour

mesurer les progrès accomplis dans les économies régionales, ainsi que pour les politiques de consolidation de la paix et de la sécurité dans la sous-région. L'Observatoire créera un site Web interactif fournissant des données et des informations concernant l'intégration régionale et mettra en place des réseaux entre des institutions telles que le COMESA, l'IGAD, la CEPGL, la CAE et l'Organisation de la Conférence islamique pour faciliter la création d'une base de données régionale sur les méthodes, les outils et les instruments de collecte de données et faciliter le partage des connaissances et les possibilités de formation. Poursuivant son programme de gestion du savoir et d'enseignement par les pairs, le Bureau a organisé un séminaire régional pour promouvoir une meilleure connaissance et l'appropriation du portail de partage des connaissances de la CEA par les États membres, les commissions économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, etc. Il a ensuite fourni différents services consultatifs sur le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et régional afin de promouvoir une meilleure utilisation du système. À la demande de l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau sous-régional a également inclus le programme « Unis dans l'action » pour le Rwanda dans son portail de gestion du savoir.

104. Pour rationaliser sa collaboration avec les pays et les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Est, le Bureau sous-régional a organisé, en novembre 2008, un atelier sur le plan d'intégration minimale de l'IGAD, dont l'objectif était de fournir des recommandations et des directives précises pour l'établissement du Plan comme l'avait demandé le douzième Sommet des chefs d'État de l'IGAD en juin 2008. Le séminaire, organisé en collaboration avec le secrétariat de l'IGAD, a vu la participation d'experts des pays d'Afrique de l'Est et des institutions partenaires de l'Autorité. La mise en œuvre du Plan contribuera à revitaliser l'IGAD et lui permettra de s'acquitter de son mandat en tant qu'organisation et pilier de l'intégration régionale.

- **Bureau sous-régional en Afrique australe (BSR-AA)**

105. Une des principales priorités du Bureau sous-régional en Afrique australe au titre de son programme pluriannuel de coopération concerne la prestation d'une assistance technique aux États membres et aux communautés économiques régionales dans l'objectif de renforcer les capacités d'élaboration et d'harmonisation des politiques et d'exécution des programmes. Pendant la période considérée, le

Bureau a axé ses programmes sur des activités liées aux priorités régionales afin de faire avancer le programme de la SADC, notamment le lancement de sa zone de libre-échange et de l'union douanière du COMESA. L'une de ses principales réalisations a été l'organisation à Lusaka d'un forum sur le thème « Progrès et perspectives de la mise en œuvre des protocoles et traités », qui a évalué le niveau de préparation des pays en fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre des protocoles et traités. Les participants ont conclu que le lancement de la zone de libre-échange et de l'union douanière devait être étayé par un rôle accru du secteur privé et des entreprises régionales, en particulier en ce qui concerne le commerce et le développement des entreprises.

106. Il faudrait pour cela agir rapidement sur différents fronts, notamment renforcer la mise en place d'un cadre d'application du protocole sur la facilitation de la libre circulation des personnes, en consultation étroite avec toutes les parties prenantes; créer un groupe de préparation et de développement des projets au sein de la SADC et renforcer celui du COMESA; et mettre au point des mécanismes visant à rendre opérationnels le Fonds de développement de la SADC et le Fonds du COMESA. Les participants au Forum ont invité la sous-région à faire bénéficier le secteur des transports d'un appui global et à renforcer les mécanismes de construction et d'entretien de l'infrastructure transfrontières; à harmoniser les directives et les pratiques relatives à la taxation des usagers de la route et à accélérer leur mise en œuvre intégrale.

107. Un atelier d'experts sur l'examen et la mise au point d'un cadre pour la stratégie de développement des TIC pour la SADC (initiative e-SADC) s'est tenu en avril 2008 à Johannesburg (Afrique du Sud). La stratégie aborderait les questions de convergence et l'harmonisation de l'infrastructure, des services et des indicateurs et encouragerait l'utilisation des TIC pour l'intégration économique régionale, l'amélioration de la connectivité et l'accès aux services en ligne dans les États membres et entre eux. L'atelier a bénéficié de la participation et des contributions des États membres et des partenaires suivants: l'Union africaine, Cisco Systems, COMESA, Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA), NEPAD, Forum parlementaire de la SADC et Association des télécommunications d'Afrique australe (SATA).

108. Les activités en cours de la SADC, du Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS) et du Bureau sous-régional consacrées à l'élaboration d'un outil de suivi du genre au niveau régional ont fait l'objet d'une réunion d'experts, orga-

nisée pour valider les instruments et les méthodes de suivi et de présentation des progrès s'agissant des conventions et protocoles régionaux et internationaux sur l'égalité des sexes et le développement, qui enrichiront l'élaboration d'un rapport biennal sur le genre et le développement dans la SADC. En outre, un plan a été conçu pour traduire le projet d'harmonisation des politiques, des normes et des cadres législatif et réglementaire de l'exploitation minière en Afrique australe en programme d'activités opérationnelles. Les tâches en cours portent sur l'audit des politiques minières nationales afin de déterminer leur conformité avec le cadre approuvé. Un rapport évaluant les progrès accomplis a été établi et présenté à une réunion spéciale de groupe d'experts en mai 2009.

109. Les activités de renforcement des capacités, comme les ateliers, les séminaires et la formation, ainsi que la prestation de services consultatifs, ont constitué un domaine d'intervention majeur, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des politiques en vue de l'intégration régionale. À cet égard, le Bureau sous-régional a apporté une assistance technique à l'université Eduardo Modlane pour l'organisation de la première Conférence internationale sur l'intégration régionale et la réglementation de la SADC, à Maputo (Mozambique) du 23 au 25 avril 2008, et pour l'élaboration de deux cadres sur la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans nationaux de développement et dans les programmes universitaires, l'objectif étant de créer un centre régional d'études sur l'intégration régionale et la réglementation de la SADC. S'agissant de formation, de séminaires et d'ateliers, l'accent a été mis sur les questions de convergence macro-économique et de développement des TIC.

110. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre de partenariats, le Bureau sous-régional misant sur la collaboration institutionnelle pour la prestation de ses services. Ainsi, au nombre des activités communes BAD-CUA-CEA dans la sous-région, il y a l'organisation par le Bureau sous-régional, le Bureau régional pour l'Afrique australe de l'UA et la BAD d'un séminaire en décembre 2008 à Lusaka sur le thème « L'eau et l'assainissement dans la SADC - approches novatrices de la mobilisation des ressources et de la mise en œuvre des politiques », ainsi qu'une réunion consultative préparatoire des parties prenantes d'Afrique australe, organisée en décembre 2008 à Lusaka en vue de la participation de l'Afrique au cinquième Forum mondial de l'eau. Un atelier CEA/OIT/OIM/SADC consacré à la population, à la migration et à l'intégration régionale a permis un riche échange de vues concernant les dynamiques démographiques et l'harmonisation des politiques économiques et socia-

les connexes. En outre, la SADC et le Bureau sous-régional ont décidé de célébrer les « Défenseurs de la cause des femmes dans la SADC », pour mettre en valeur les contributions d'individus et d'institutions à la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et du développement.

111. En août 2008, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire exécutif de la SADC ont signé un Mémoire d'accord pour faciliter la coopération entre les deux organisations s'agissant de l'intégration régionale et des besoins particuliers de l'Afrique australe.

C. Autres programmes

• Programme ordinaire de coopération technique

112. Le Programme ordinaire de coopération technique, financé par le budget ordinaire de l'ONU, continue à servir d'instrument important pour aider au renforcement de la capacité des États membres de faire face à des problèmes de politique générale et à des difficultés techniques clairement définis dans différents secteurs du développement, l'accent étant particulièrement mis sur la réalisation des OMD et sur la définition des priorités des États membres dans le cadre du NEPAD.

113. Au cours de la période considérée, le financement provenant du Programme a été utilisé pour répondre aux besoins des États membres en matière de conseils spécialisés et de formation dans des domaines tels que la conception et la mise en œuvre de stratégies et programmes de réduction de la pauvreté fondés sur les OMD, la gestion intégrée des ressources en eau, le renforcement des capacités dans le domaine du commerce et des négociations commerciales, les statistiques, la prise en compte de l'égalité entre les sexes, notamment par le renforcement des droits juridiques et des droits fondamentaux des femmes, l'utilisation des TIC aux fins du développement, l'appui à la mise en œuvre du NEPAD. La CEA a eu, grâce au Programme, les moyens et la latitude de faire face aux nouveaux problèmes qui se posent ou qui apparaissent dans le domaine du développement, tels que les changements climatiques.

114. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir des changements d'orientation et renforcer les capacités institutionnelles, la CEA a mené 57 missions consultatives sur le terrain dans 23 États membres et organisé 11 ateliers et séminaires auxquels ont pris part plus de 500 participants. Un total

de 38 pays ont directement bénéficié des activités régionales de formation de fonctionnaires assumant des responsabilités de conception des politiques dans différents secteurs. Ces activités ont contribué au renforcement des capacités des États membres en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des programmes. Certaines réalisations notables du Programme ordinaire de coopération technique sont mises en relief ci-après.

115. Les ateliers et services consultatifs portant sur la formulation des politiques en matière de TIC ont contribué à faire passer le nombre de pays ayant achevé la conception de leurs plans et stratégies relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et de la communication de 31 en 2007 à 42 en 2009. Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour faire avancer leur processus dans ce domaine, en adoptant des stratégies et démarches visant à intégrer les TIC dans différents secteurs clés, tels que l'administration en ligne, la cybersécurité, la télésanté, le commerce électronique, l'apprentissage en ligne et la cyberagriculture.

116. La première réunion du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 28 avril au 1^{er} mai 2009, et qui a bénéficié du soutien du programme, a rassemblé plus de 600 délégués venus de 51 pays; elle a débouché sur un certain nombre de recommandations sur les politiques à mener en matière de développement scientifique, de systèmes d'innovation et d'économie du savoir.

117. Dans le domaine du commerce, la CEA a fourni un appui technique au Groupe africain de l'OMC à Genève sur les questions liées à l'OMC et revêtant de l'importance pour les pays africains dans le cadre du Cycle de Doha. L'assistance fournie en 2008 par le Bureau de la CEA à Genève a facilité l'adoption d'une position commune africaine sur les produits sensibles et les produits spéciaux. Grâce en partie au soutien de la CEA, le nombre des organes de l'OMC présidés par des représentants du Groupe africain a augmenté, passant de 2 en 2005 à 8 en 2008. Le Programme ordinaire de coopération technique a aussi aidé à renforcer les capacités des communautés économiques régionales pour les négociations en cours sur les accords de partenariat économique avec l'Union européenne. Le Groupe africain de l'OMC a exprimé sa grande satisfaction à propos des activités du Bureau de Genève, comme en témoignent les diverses correspondances qu'il a adressées à ce sujet au Secrétaire exécutif de la CEA.

118. Des résultats notables ont été réalisés en matière de renforcement des capacités pour la prise en compte de l'égalité entre les sexes, notamment par le renforcement des droits juridiques et des droits fondamentaux des femmes. Diverses activités de renforcement des capacités menées par la CEA ont aidé à sensibiliser les décideurs et les planificateurs du développement au lien qui existe entre l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs nationaux de développement, notamment les OMD. Le Programme a également aidé à une sensibilisation aux droits des femmes, notamment le droit à l'éducation, et à mieux faire connaître ces droits. Les services fournis ont permis la formulation de politiques et programmes tenant compte de la problématique homme-femme et aidé à promouvoir les meilleures pratiques en matière de renforcement du rôle des femmes dans le développement et à favoriser leur généralisation.

119. Les services consultatifs fournis par la CEA ont permis de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des États membres et des organisations des bassins fluviaux aux fins d'une mise en valeur durable et d'une gestion efficace des ressources en eau dans le cadre de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025, des OMD et des priorités du NEPAD. Plusieurs activités ont été entreprises pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Clim-Dev-Afrique, ce qui a eu pour résultat la création du Centre africain pour la politique en matière de climat.

120. Certaines activités entreprises au cours de l'exercice biennal dans le cadre du Programme ont contribué à la consolidation du cadre pour un développement de la capacité statistique et au renforcement des capacités des services nationaux de la statistique en Afrique, ce qui a permis d'accroître le nombre de pays disposant d'une stratégie nationale de développement de la statistique. Les services consultatifs et les ateliers ont également aidé à faire mieux connaître les normes et les meilleures pratiques reconnues sur le plan international permettant d'assurer un suivi des OMD.

Défis à relever et enseignements à retenir

121. En dépit de ces réalisations, des efforts doivent encore être faits pour renforcer l'impact des activités consultatives régionales et pour mieux adapter ces activités aux besoins des pays africains. À cet égard, des mesures supplémentaires ont été prises au cours de la période considérée pour renforcer, en les axant sur les résultats, la gestion et le suivi des activités du Programme, ainsi que l'établissement de rapports sur ces activités. Chaque sous-programme est maintenant directement responsable de la définition des résul-

tats escomptés, de la détermination des indicateurs appropriés pour y parvenir, et, enfin, de l'obtention des résultats. La CEA a, en outre, élaboré de nouvelles directives pour renforcer la gestion des services consultatifs régionaux et en améliorer la supervision, l'évaluation des performances et l'établissement de rapports sur l'utilisation des ressources du Programme, notamment en renforçant le rôle des bureaux sous-régionaux dans la fourniture de l'assistance technique au niveau sous-régional. Une meilleure collaboration avec d'autres partenaires en matière de programmes est recherchée afin de parvenir à de meilleurs résultats dans la fourniture de l'assistance technique.

- **Compte pour le développement de l'ONU**

122. Le Compte pour le développement de l'ONU constitue une deuxième source de financement des activités de coopération technique de la CEA. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales en est l'administrateur et l'Assemblée générale fixe les grandes orientations qui en régissent l'utilisation. Les projets à financer doivent respecter les critères fixés par l'Assemblée générale et être conformes au thème proposé pour chaque tranche.

123. La CEA n'a cessé d'accroître sa participation aux projets financés par le Compte pour le développement. Au cours de la période à l'examen, trois projets ont été approuvés au titre de la septième tranche pour être exécutés au cours du cycle de programme 2010-2011: facilitation de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale grâce à des plans d'aide au commerce; renforcement des capacités en vue d'une gestion intégrée des ressources en eau partagées d'Afrique australe; prise en compte du changement climatique dans les politiques agricoles pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

124. La CEA participera également à cinq autres projets interrégionaux: un projet a trait au renforcement de la protection sociale; deux autres à l'atténuation des effets du changement climatique, en établissant le lien entre énergie et environnement et en renforçant la sécurité énergétique; les deux autres projets au renforcement des capacités statistiques pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et l'atténuation du changement climatique pour réduire la pauvreté. Ces projets visent à aider les États membres à relever des défis planétaires pour mieux réaliser des objectifs de développement arrêtés au plan international grâce à une collaboration accrue à tous les niveaux.

125. Au cours de la période considérée, la CEA a par ailleurs participé à deux projets en cours financés par le Compte pour le développement, qui visent à répondre à des besoins dans des domaines clés comme le renforcement des capacités statistiques pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'agriculture durable et la transformation rurale. On s'attend à ce que les deux projets, qui sont sur le point d'être achevés, atteignent leurs objectifs.

126. De même, au cours de la période considérée, la CEA a mené à bien un projet axé sur le partage des connaissances qui avait été lancé en 2005 sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les OMD. Le projet a contribué à la sensibilisation des parties prenantes, aux niveaux national et sous-régional, aux défis et aux possibilités dans les domaines de la conception et de la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur les OMD; une plate-forme électronique a été mise en place pour favoriser l'engagement sans cesse croissant des praticiens nationaux autour de questions se rapportant aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux OMD. Parmi les produits notables du projet, figure la Cartographie des OMD, une plate-forme de partage des connaissances qui a été louée par le Secrétaire général de l'ONU à la séance d'ouverture de la Réunion ministérielle d'examen annuelle du Conseil économique et social de 2007 et qui ne cesse de susciter des réactions positives depuis, ce qui témoigne de son impact sur la capacité des États membres de mieux formuler et mettre en œuvre des politiques économiques et sociales.

- **Appui des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD**

127. Ces dernières années, le système des Nations Unies est devenu un des piliers de l'appui international à l'Union africaine et au NEPAD. La nature et l'étendue de cet appui se sont élargies au cours de l'année écoulée, couvrant une diversité d'activités, dont l'assistance technique pour le développement institutionnel, le renforcement des capacités, l'élaboration de projets, la mobilisation de ressources et le plaidoyer.

128. Les réunions de consultation régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique, organisées par la CEA, constituent le mécanisme d'appui aux niveaux régional et sous-régional. Ces consultations régionales ont défini neuf groupes thématiques autour desquels s'organise l'appui des Nations Unies à l'UA et au NEPAD. Ces groupes thématiques, qui correspondent en gros aux objectifs prioritaires du NEPAD, sont: plaidoyer et communications; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; environnement, population et urbanisation; science et

technologie; développement social et humain; industrie, commerce et accès aux marchés; infrastructures; paix et sécurité; gouvernance. L'action du Mécanisme de coordination régionale, de ses groupes et sous-groupes s'inspire largement du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA, qui constitue le cadre de la coopération entre l'ONU et l'UA et qui est fondé sur les priorités arrêtées par l'UA.

129. Au niveau mondial, le Bureau du Conseiller spécial sur l'Afrique au Siège de l'ONU a entrepris plusieurs activités de partage des informations et de plaidoyer au cours de l'année écoulée pour aider à mobiliser un appui international en faveur des programmes du NEPAD. Beaucoup de ces activités ont été menées en étroite coopération avec la CEA et le Département de l'information de l'ONU. Ainsi, le Bureau a coordonné l'élaboration du rapport du Secrétaire général intitulé *Les besoins de développement de l'Afrique: état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives*, qui a été soumis à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale tenue sur les besoins de développement de l'Afrique en septembre 2008. Parmi les recommandations contenues dans le rapport, figure l'appel à appuyer les efforts que déploie l'Afrique pour se doter de capacités humaines et institutionnelles accrues, le rapport attirant l'attention sur les domaines essentiels de l'appui des Nations Unies à l'UA et au NEPAD qui avaient besoin d'être renforcés. Une Équipe spéciale interinstitutions/départements sur l'Afrique a été mise sur pied et chargée d'assurer le suivi de la réunion de haut niveau.

130. Au niveau régional, l'action que mène l'ONU en s'appuyant sur des consultations régionales vise à renforcer la cohérence dans les activités des organismes du système et à améliorer la coordination et la coopération entre eux, en multipliant les activités et programmes communs pour optimiser les résultats. En application du mandat qu'elle a reçu de coordonner les activités des Nations Unies au niveau régional en Afrique, la CEA a organisé à ce jour neuf réunions de coordination régionale et a réalisé des progrès considérables dans la recherche d'un accord sur un programme de travail commun et des arrangements de collaboration au travers des neuf groupes thématiques établis à cette fin. Au cours de l'année écoulée, des progrès significatifs ont été accomplis par les neuf groupes thématiques, allant du recensement de domaines d'intérêt communs à l'élaboration de plans d'action, à la mobilisation de ressources, à la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales africaines et à l'exécution proprement dite de projets et d'activités. Les activités des groupes thématiques produisent des effets tangibles sur la mise en œuvre des programmes

régionaux clefs de développement et sur le paysage institutionnel d'appui à l'UA et au NEPAD.

- **Neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale**

131. La neuvième réunion du Mécanisme s'est tenue en octobre 2008 à Addis-Abeba sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Parmi les 197 participants qui ont pris part à la réunion, figuraient le Président de la Commission de l'UA et un grand nombre de Commissaires de la CUA, des Directeurs et des Chefs régionaux d'institutions et d'organisations des Nations Unies, le Chef du secrétariat du NEPAD, ainsi que les représentants des CER et d'autres organisations régionales et sous-régionales africaines. La réunion a mis l'accent sur deux questions importantes d'actualité, la crise alimentaire et le changement climatique. Les principaux résultats ont été les suivants: renforcement de la coordination et de l'appui des Nations Unies pour faire face à la crise alimentaire et au changement climatique en Afrique; coordination et collaboration accrues entre les organismes des Nations Unies et les organisations africaines, et entre les organismes des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional selon le principe «Unis dans l'action»; institutionnalisation de la coordination sous-régionale de l'appui des Nations Unies à l'UA et au NEPAD; mobilisation des ressources et renforcement des capacités. La réunion a par ailleurs réaffirmé l'importance qu'il y avait à améliorer l'efficacité et l'efficience du Mécanisme et de son système de groupes thématiques en apportant un appui multisectoriel coordonné à l'UA et au NEPAD.

- **Défis à relever et enseignements à retenir**

132. En dépit des progrès accomplis, le système des Nations Unies fait face, au niveau régional, à un certain nombre de difficultés et de contraintes dans son appui au NEPAD. Premièrement, l'accroissement de l'engagement financier du système des Nations Unies en faveur des programmes du NEPAD dépendra, dans une large mesure, de la disponibilité de ressources additionnelles à cette fin. Deuxièmement, afin de réaliser davantage de progrès, un engagement et un encadrement institutionnel plus importants sont essentiels pour maintenir l'élan actuel et intensifier l'appui à l'UA et au NEPAD dans le but d'en optimiser l'impact. Les organismes des Nations Unies concernés et les organisations régionales et sous-régionales africaines devraient rendre le Mécanisme viable en s'engageant plus résolument en faveur du processus et en veillant à ce qu'il produise les résultats et l'impact escomptés. Troisièmement, l'intégration sans

heurt du NEPAD dans les structures et processus de l'UA permettrait d'assurer une continuité et une meilleure coordination dans les activités des groupes thématiques. Le Mécanisme et ses groupes thématiques devraient contribuer à faciliter une transition en bon ordre.

- **Appui de la CEA à l'Union africaine et au NEPAD**

133. Outre les activités collectives menées par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, une assistance spécifique a été apportée par chacune des entités aux divers groupes thématiques. La CEA a apporté son soutien à la mise en œuvre des priorités du NEPAD, dont la plupart se trouvent au cœur même du mandat de la Commission, à travers son travail analytique et son assistance technique dans différents domaines, tout particulièrement sur les questions de développement socioéconomique et de gouvernance. Les réalisations de la CEA dans son appui à l'UA et au NEPAD sont nombreuses et ont été clairement exposées dans d'autres parties du présent rapport.

134. La CEA a apporté un vaste appui technique et matériel au Groupe de personnalités éminentes du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, au secrétariat du Mécanisme et aux pays participant au processus intra-africaine, à chacune des cinq étapes du proces-

sus d'évaluation, de la mission d'appui aux pays à la rédaction des documents de travail, aux visites d'examen de pays et à l'établissement du rapport du pays, à celui du rapport final du pays, à l'élaboration du programme d'action national et à la publication du rapport d'examen et du programme d'action national des pays. La CEA a aussi aidé les pays concernés à obtenir la participation des parties prenantes et à renforcer l'apprentissage mutuel parmi les pays, en recensant les meilleures pratiques et en promouvant leur généralisation. La Commission a, en outre, fourni une assistance technique pour l'intégration du Mécanisme d'évaluation intra-africaine dans les stratégies nationales de développement.

135. La CEA a par ailleurs appuyé le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en analysant les documents qui s'y rapportent (rapports d'évaluation et programme d'action des pays) et en participant à l'élaboration d'autres documents (profils de pays, documents de travail, documents de synthèse et rapport d'évaluation final). La Commission a également collaboré étroitement avec les organismes du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires, en particulier la BAD et les communautés économiques régionales, pour l'appui au NEPAD dans le domaine du développement des infrastructures.

CHAPITRE III

Questions émanant des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous- régionaux

136. Le présent chapitre contient une vue d'ensemble des principaux résultats des réunions tenues depuis avril 2008 par les Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux. Le chapitre met en exergue les questions et faits essentiels qui requièrent l'attention de la Commission ou une décision de sa part à sa session de 2009.

- **Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord**

137. La vingt-troisième réunion du Comité, tenue en mars 2008 à Rabat (Maroc), a mis un accent particulier sur le développement des petites et moyennes entreprises (PME). Les participants ont passé en revue les principales réalisations du Bureau sous-régional telles qu'exposées dans le rapports sur les conditions économiques et sociales dans les pays d'Afrique du Nord en 2007, sur la suite donnée aux programmes régionaux et mondiaux de développement, sur les résultats de deux ateliers sur le développement durable et la mobilité des capitaux sur les activités menées durant l'exercice biennal 2006-2007, sur le programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2008-2009, sur le projet de cadre stratégique pour le programme de travail 2010-2011.

138. Le Comité a souligné le rôle des PME dans le développement économique et social et demandé à la CEA de diffuser largement aux ministères, au secteur privé, aux associations professionnelles et au monde universitaire les résultats et les recommandations précises de l'atelier tenu à Rabat du 10 au 13 mars 2008 sur les PME en tant qu'agents du développement durable, pour suite à donner et mise en œuvre.

139. Après l'examen des conditions économiques et sociales prévalant dans la région, le Comité a invité les États membres à fournir au Bureau sous-régional de la CEA les données des pays producteurs de pétrole nécessaires pour une analyse détaillée de l'influence des prix des combustibles sur les performances nationales dans les domaines économique et social. L'étude

devrait refléter le poids du secteur pétrolier dans la structure du PIB et les effets des augmentations nominales du cours du pétrole dans une situation de dépréciation significative du dollar des États-Unis (la principale pétro monnaie) et de forte pression fiscale sur les produits pétroliers dans les pays importateurs. Entre-temps, les États membres devraient continuer à diversifier leur économie afin de remédier aux effets défavorables de la mondialisation et de réduire autant que possible la vulnérabilité de leur économie aux facteurs extérieurs tels que le changement climatique et les fluctuations des cours mondiaux. Le bureau Sous-régional a été prié de compiler des indices concis aux fins de faciliter la comparaison internationale entre la performance de l'Afrique du Nord et celle des autres régions et groupements économiques d'Afrique et d'ailleurs. Le Comité a, en outre, recommandé l'harmonisation des motions et définitions utilisées dans l'évaluation de l'emploi et du chômage. Plus généralement, le Bureau sous-régional a été invité à entreprendre une analyse approfondie de questions telles que les retours sur investissement, les mesures visant à attirer des capitaux, la possibilité de créer une bourse sous-régionale et l'élaboration d'un code sous-régional des investissements.

140. Le Comité a appelé les États membres à renforcer la coopération économique et sociale entre les pays de l'UMA et le reste de l'Afrique du Nord pour améliorer le niveau d'intégration de la sous-région. Les États membres ont été par ailleurs encouragés à prendre une part active à la mise en œuvre des projets d'infrastructure régionaux du NEPAD, en collaboration avec les communautés économiques régionales, tandis que la CEA était invitée à mettre en place un mécanisme permettant d'informer les États membres sur le NEPAD et ses divers programmes, en particulier ceux qui concernent l'environnement et la société du savoir.

2009

141. La vingt-quatrième session du Comité s'est tenue à Rabat, du 6 au 9 mai 2009. Le thème prin-

cipal de la réunion était «Éducation et renforcement des capacités pour la création d'emplois en Afrique du Nord». Les participants ont passé en revue les principales réalisations du Bureau en 2008, notamment les rapports sur les conditions économiques et sociales; sur l'Afrique du Nord et les programmes internationaux et régionaux de développement; sur les OMD et la mise en œuvre du NEPAD en Afrique du Nord; sur la promotion de la recherche-développement en Afrique du Nord; sur l'exécution du programme de travail 2008-2009, sur les thèmes et priorités proposés pour le programme de travail 2010-2011 et sur les progrès accomplis dans la création d'un observatoire de l'intégration.

142. Le Comité a adopté le programme de travail pour 2010-2011, ainsi que les décisions et recommandations sur les sujets suivants: a) mise au point d'instruments de gestion des risques, de suivi à court et moyen termes des prévisions économiques et d'évaluation de l'impact, pour la prévention des crises et de leurs effets; b) poursuite des consultations pour déterminer la meilleure manière pour l'Afrique du Nord d'être représentée au sein des nouveaux arrangements pour la gouvernance financière mondiale; c) reconnaissance de la pertinence du constat que éducation-emploi-formation sont intimement liés et que le développement économique et social en dépend et diffusions auprès des parties prenantes concernées (ministères, associations de travailleurs et d'employeurs, organisations régionales et internationales) des recommandations de l'atelier sur «Éducation et renforcement des capacités pour la création d'emplois en Afrique du Nord»; d) importance des études prospectives en matière d'éducation, de formation et de nouvelles compétences pour répondre aux besoins du marché; e) intensification de la concertation régionale lors des grandes conférences régionales et internationales sur le développement, en vue de renforcer la position des pays d'Afrique du Nord en tant que partenaires stratégiques et protagonistes au niveau mondial; f) reconnaissance de l'importance de la recherche-développement dans le processus du développement et de la création du savoir et nécessité de continuer à accorder l'attention voulue à ce domaine, même en temps de crise; g) renforcement continu du partenariat avec l'Union du Maghreb arabe, comme prévu dans le Plan d'action pluriannuel, et élaboration d'un programme régional de coopération pour l'exercice biennal 2010-2011; h) poursuite des consultations avec toutes les parties prenantes, et en particulier avec les institutions et organismes des Nations Unies, en vue de la mise en place d'un Mécanisme de coordination sous-régionale; i) soumission du rapport d'activité 2008 du Bureau sous-régional, du projet de programme de travail pour

2010-2011 et du rapport du Comité à la Conférence des ministres pour approbation.

- **Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest**

2008

143. La onzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts en Afrique de l'Ouest s'est tenue en juin 2008 à Niamey, le thème en étant «Mobilisation des ressources de l'Afrique: quelles stratégies pour développer le secteur des biocarburants en Afrique de l'Ouest?». Les participants ont passé en revue les principales réalisations du Bureau sous-régional telles que reflétées dans le rapport 2007 sur les conditions économiques et sociales dans les pays d'Afrique de l'Ouest; un document portant sur le suivi des programmes régionaux et mondiaux de développement, notamment le NEPAD et les OMD; une note de synthèse sur les stratégies possibles pour développer le secteur des biocarburants en Afrique de l'Ouest et les initiatives y relatives; une conférence publique sur «La stratégie africaine de création et de conservation de richesses»; le rapport sur les activités menées par le Bureau sous-régional au cours de l'exercice biennal 2006-2007; le programme de travail et priorités du Bureau sous-régional pour l'exercice biennal 2008-2009. Le rapport final de la réunion a été publié pour servir de document de référence sur les efforts que déploie la sous-région aux fins du développement socioéconomique. Le Comité a formulé des recommandations sur les réformes des finances publiques, les réformes macroéconomiques, l'agriculture et l'agro-industrie; la gestion de l'eau; la paix et la coopération.

144. En raison de la précarité des finances publiques dans plusieurs pays de la sous-région, qui continue de connaître des problèmes d'insuffisance de ressources et d'inefficacité dans la maîtrise et la répartition des dépenses, le Comité a recommandé des réformes financières dans le domaine du recouvrement des recettes, de la fraude et de la corruption, de la rationalisation des dépenses et de la réorientation de celles-ci vers des secteurs prioritaires. Les États membres devraient continuer d'assainir leurs finances publiques afin d'améliorer le climat des affaires et leur propre image pour attirer des investissements et renforcer leurs programmes de réduction de la pauvreté.

145. L'eau étant un des éléments essentiels qui affectent les performances économiques des États membres, en particulier parce que les systèmes d'irrigation sont encore à un stade embryonnaire et que le sec-

teur agricole dépend fortement de la pluviométrie, les décideurs de la sous-région devraient en conséquence réexaminer sérieusement la situation et les pays d'Afrique de l'Ouest entreprendre résolument de maîtriser leurs ressources en eau, afin d'exploiter tout leur potentiel agricole, d'améliorer la productivité et le bien-être des populations, et de réduire la pauvreté. En plus de la gestion de l'eau, ils devraient recentrer leurs efforts sur l'agriculture, en particulier la production alimentaire, les services de vulgarisation, les partenariats avec des opérateurs étrangers dans l'agriculture commerciale, etc., domaines qui ont été recensés comme devant retenir tout particulièrement l'attention des États membres.

146. En relation directe avec la conclusion précédente, les participants ont conclu que le potentiel agricole de l'Afrique de l'Ouest pouvait être exploité pour la production de biocarburants, ce qui aura des effets induits d'ordre économique, social et environnemental. Les pays de la sous-région devraient donc veiller à faire les bons choix en matière d'avantages agricoles comparatifs, en évaluant les risques inhérents pour surmonter les obstacles. Les questions soulevées à cet égard concernaient la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et fiscal approprié, la création d'un mécanisme sous-régional de financement des biocarburants, la formulation d'une stratégie de développement des biocarburants par le moyen du partenariat public-privé, l'élaboration d'une stratégie pour la production et la commercialisation des biocarburants, etc.

2009

147. La douzième réunion du Comité, qui devrait se tenir du 20 au 23 juillet 2009, visera à fournir des informations à jour sur les économies ouest-africaines, à instaurer un large dialogue sur les tendances économiques récentes, à faire des recommandations de mesures appropriées pour accélérer le développement de la sous-région. Les objectifs spécifiques de la réunion figurent dans les rapports. Il ressort du rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest en 2008 et perspectives pour 2009 que, selon les prévisions, en Afrique de l'Ouest, en 2009, les taux de croissance varieront considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de leur dépendance à l'égard des flux extérieurs de capitaux et des emprunts bancaires pour financer l'investissement, des relations commerciales avec les pays à haut revenu durement frappés et du degré de participation des banques étrangères au secteur financier national. De plus, les politiques adoptées pour répondre à la crise joueront un rôle important dans les perspectives économiques à court terme de la sous-région. La diminution des

afflux de capitaux étrangers va probablement ralentir la croissance dans les pays qui doivent financer un déficit courant déjà important, et qui risquent d'avoir encore plus de mal à équilibrer la balance des paiements. Le Comité aura également à examiner le rapport d'étape sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement, notamment le NEPAD, les OMD et d'autres initiatives spéciales proposer à la sous-région, ainsi que le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

148. Le Bureau sous-régional organisera, du 30 juin au 1^{er} juillet 2009, en prélude à la douzième réunion du Comité, une réunion d'un groupe spécial d'experts sur la réponse du Bureau à l'insécurité énergétique en Afrique de l'Ouest. Les experts examineront la demande d'énergie et l'adéquation de l'offre, afin de déceler les causes de la faible qualité des services et proposer des solutions.

- **Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale**

2008

149. La session de 2008 du Comité d'experts s'est tenue à Yaoundé sur le thème « Le rôle des produits de base dans le développement socioéconomique des pays d'Afrique centrale ». Les objectifs de la réunion étaient d'examiner l'évolution des économies de l'Afrique centrale en 2006-2007 et les prévisions pour 2008; les questions de développement social; l'état du processus d'intégration sous-régionale; les actes d'une réunion d'un groupe spécial d'experts; la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement, notamment le NEPAD, les OMD et d'autres initiatives propres à la sous-région; l'examen des activités de la CEA d'avril 2007 à mars 2008.

150. Le Comité a relevé la forte dépendance des économies des pays d'Afrique centrale à l'égard des exportations de matières premières, 85%, soit le taux le plus élevé au monde. Il a souligné la nécessité d'accroître les dépenses d'équipement pour financer les investissements publics dans le domaine des infrastructures et promouvoir les dépenses destinées à la production de services publics comme la santé et l'éducation. Le Comité a fait une autre recommandation importante tendant à activer les mécanismes de redistribution et à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques anticycliques pour atténuer la volatilité cyclique qui résulte des fluctuations des cours internationaux des produits de base.

151. Le Comité a recommandé le lancement d'un programme spécial pour accélérer la mise en place d'un marché régional, notamment par la suppression rapide des obstacles à la libre circulation des personnes, la mise en œuvre d'instruments harmonisés de politique commerciale, une plus grande promotion des marchandises de la sous-région et l'extension du processus à d'autres instruments et mécanismes de coopération régionale. Tout en notant l'importance stratégique des relations de la sous-région avec l'Union européenne, à travers les accords de partenariat économique, le Comité a souligné les menaces qui pourraient peser sur certaines dispositions des traités régionaux et les risques d'amplification de la contrebande, du fait que les pays auraient conclu des accords distincts avec l'UE.

152. Le Comité a appelé l'attention des décideurs d'Afrique centrale sur le fait que la forte dépendance de la sous-région à l'égard des produits de base devrait conduire celle-ci à mettre en place un cadre socioéconomique visant à réaliser deux objectifs principaux: la création de conditions favorables à la diversification économique et à l'industrialisation, et la création de conditions qui permettent une contribution effective des produits de base au développement à long terme.

2009

153. La session de 2009 du Comité, tenue à Malabo en mars-avril 2009, a traité du partage des connaissances sur les politiques et programmes et a contribué à l'adoption et à la mise en œuvre de certaines des politiques en question. Les participants ont procédé à une analyse approfondie de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques de la sous-région dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle. L'accent a été mis sur la vulnérabilité particulière de la sous-région face aux chocs extérieurs du fait de sa très forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base. Des mesures énergétiques de politique économique ont été formulées à l'attention des États membres, notamment la poursuite des efforts de stabilisation du cadre macroéconomique, tout en atténuant les effets de la crise sur les catégories les plus vulnérables; le recyclage des réserves accumulées par les pays producteurs de pétrole dans des programmes de diversification des sources de la croissance, notamment dans l'agriculture; des mesures spéciales de soutien des sociétés en difficulté, en particulier celles du secteur minier, ou la promotion d'une stratégie de développement des pôles industriels de la sous-région.

154. Compte tenu du peu de progrès accomplis dans la réalisation des OMD, le Comité a recommandé aux

États membres de renforcer les programmes d'appui aux secteurs sociaux, en particulier par des mécanismes efficaces de financement de la protection sociale, l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, l'optimisation des interactions et des synergies existant entre les OMD et la stabilisation politique et institutionnelle.

155. L'examen du processus d'intégration régionale a fait apparaître que les pays de la CEMAC avaient réalisé de bonnes performances dans la mise en œuvre de leur accord de convergence économique, du mécanisme multilatéral de supervision, de l'activation progressive des instruments du Conseil de paix et de sécurité de la CEEAC, et des premiers crédits budgétaires du Fonds régional de développement. Peu de progrès ont toutefois été enregistrés dans les autres domaines de la coopération régionale: transport, énergie et agriculture. Il y a même eu un recul en ce qui concerne le projet de création d'un marché commun de l'Afrique centrale. Le Comité a fait les recommandations suivantes: une implication plus forte des plus hautes autorités à la rationalisation des programmes de coopération régionale; une accélération de la mise en œuvre du programme régional de sécurité alimentaire; la renégociation du tarif extérieur commun de la CEMAC et du projet de tarif extérieur commun de la CEEAC, en vue de la création d'une union douanière unique en Afrique centrale et la signature d'un APE; la mise à jour des aspects juridiques et techniques des deux instruments de financement de l'intégration, que sont la contribution communautaire de la CEEAC du communautaire d'intégration et la taxe de la CEMAC.

156. Une Table ronde sur «les politiques budgétaires et la mobilisation des ressources» a mis en évidence la nécessité pour les États d'Afrique centrale d'être moins dépendants à l'égard des recettes d'exportation de produits de base. Des stratégies d'action ont été formulées, notamment pour accroître les recettes budgétaires grâce à une révision plus rigoureuse des exonérations fiscales, la promotion des incitations fiscales favorisant la production et l'investissement, la simplification de la législation fiscale et le renforcement des capacités de l'administration fiscale nationale.

157. Enfin, les experts ont souligné la nécessité d'un suivi régulier des recommandations d'une session à l'autre. Ils sont convenus d'inscrire à l'ordre du jour des sessions futures un point relatif à l'examen de la mise en œuvre des recommandations.

- **Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est**

2008

158. La douzième réunion du Comité s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2008, sur le thème: «*Relever les nouveaux défis de la sous-région au XXI^e siècle: intégration régionale et financement du développement en vue de la réalisation des OMD*». Les participants ont passé en revue les principales réalisations du Bureau sous-régional, au titre des points de l'ordre du jour suivants: «rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Est; «rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD, les OMD»; «rapport sur l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD»; «évaluation des réformes du secteur financier en Afrique de l'Est: cas de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)»; «rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique de l'Est: progrès et perspectives»; «rapport sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2006 – 2007»; programme de travail et priorités de l'exercice biennal 2008– 2009 et, enfin, lancement du portail sur la gestion des connaissances. Le rapport final de la réunion a été publié pour servir de document de référence sur l'effort de développement socioéconomique de la sous- région. Le Comité a souligné l'importance des programmes du Bureau sous-régional relatifs à la bonne gouvernance, à l'intégration régionale et aux politiques nationales.

159. Les réformes financières entreprises par les pays n'ayant pas suffi à régler le problème de la pauvreté, il convient d'allouer des ressources adéquates à cette question prioritaire et d'encourager les investissements productifs en faveur des pauvres. Tout en se félicitant vivement du rapport du BSR-AE sur les OMD, le Comité a recommandé que des indicateurs d'OMD plus détaillés soient fournis sur chaque pays. Conscient de l'importance du capital humain (notamment les femmes) pour la réalisation des OMD, le Comité a exhorté les pouvoirs publics à consacrer les ressources nécessaires à la promotion de ce capital et d'adopter des mesures audacieuses pour atteindre les OMD. En outre, l'absence de paix et de sécurité étant un des principaux obstacles au développement économique et à la réduction de la pauvreté, le Comité a recommandé aux États membres de concentrer leurs efforts sur la prévention des conflits.

160. S'agissant de l'harmonisation des politiques d'intégration régionale, le Comité a recommandé la mise

en place, dans les communautés économiques régionales, d'un mécanisme de suivi et d'évaluation et prié la CEA à aider les CER à rationaliser et à harmoniser le processus de suivi et évaluation (notamment dans l'exécution de leurs projets et programmes). En ce qui concerne le projet d'observatoire de l'intégration régionale du BSR-AE, le Comité a souligné son rôle crucial et indiqué que de vastes consultations devraient être organisées avec toutes les parties intéressées, afin de développer plus avant. Il a par ailleurs souligné que les TIC étaient importantes pour les opérations bancaires et qu'il convenait de renforcer la réglementation et la supervision des institutions financières sur la base des normes fixées par l'Accord de Bâle II.

161. En tant que piliers de l'intégration régionale, les CER devraient voir leurs capacités renforcées. Il faudrait aussi que ces communautés et les autres organisations mettent l'accent sur la promotion du commerce intra-africain. En outre, le secteur privé et le monde des affaires devraient être largement associés à la conception et à la mise en œuvre des programmes et projets des CER sur la facilitation du commerce.

2009

162. La treizième réunion du Comité s'est tenue à Mahé (Seychelles) en avril 2009, sur le thème: suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des TIC pour le développement en Afrique de l'Est. Le Comité a passé en revue les principales réalisations du Bureau sous-régional, d'une part, telles que présentées dans les rapports sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Est; le suivi des programmes de développement régionaux et mondiaux, notamment le NEPAD et les OMD; l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD; l'état de l'intégration régionale en Afrique de l'Est- contributions des communautés économiques régionales et perspectives; les activités exécutées par le BSR-AE pendant la période considérée; les réformes du secteur financier dans la sous-région et leurs incidences sur le développement économique des États membres et, d'autre part, telles qu'elles ressortent de débats connexes. Le Comité a mis un accent particulier sur le thème de la prochaine conférence conjointe des ministres des finances de la CEA et de l'UA, à savoir «Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures»; Il s'est penché sur deux réunions de groupe spécial d'experts, l'une sur les TIC et le développement économique, l'autre sur le Programme pluriannuel. Au nombre des résultats de la réunion figure l'organisation de deux ateliers de formation organisés parallèlement, l'un sur l'application des TIC dans l'administration et le commerce en ligne, l'autre sur l'élaboration de stratégies pour un

plan d'action global d'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC). Le Comité a estimé nécessaire, d'une part, d'adopter des stratégies et des politiques intégrées qui engagent l'ensemble des acteurs et des secteurs nationaux, régionaux et internationaux, publics et privés et, d'autre part, de définir des mécanismes institutionnels appropriés.

163. Le Comité a estimé que, pour lever les obstacles empêchant de réaliser les OMD dans les délais prévus, les pouvoirs publics doivent arrêter des stratégies volontaristes claires visant notamment à mobiliser des ressources internes pour l'investissement et à accélérer l'intégration régionale en facilitant le commerce intra-régional et les complémentarités et en donnant aux CER un rôle accru dans le processus d'intégration. Il a par ailleurs exhorté les pouvoirs publics à adopter des mécanismes novateurs de mobilisation de ressources tant extérieures qu'intérieures pour l'investissement et l'intégration régionale.

164. De l'avis du Comité, il convient d'adopter des politiques harmonisées pour bâtir une économie régionale de l'information et du savoir dans laquelle les TIC peuvent servir de catalyseur de la croissance économique et du développement durable. Se fondant sur le rapport de la réunion du groupe spécial d'experts sur l'évaluation des programmes pluriannuels, le Comité a défini la voie à suivre pour l'exécution du volet concernant la coopération entre le BSR-AE et les différentes CER.

- **Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe**

2008

165. À sa quatorzième réunion, tenue en juin 2008 à Lusaka sur le thème: «*Réaliser la zone de libre-échange et l'union douanière: nouveaux défis et possibilités pour l'Afrique australe*», le Comité a recommandé d'importantes mesures visant à simplifier et à harmoniser les procédures douanières et d'immigration et à renforcer les capacités technologiques, humaines et financières de gestion des frontières et de partage d'informations et de ressources.

166. Les États membres doivent, dans le cadre du processus de facilitation du commerce, mettre en place un système efficace de gestion de l'information en vue d'assurer un meilleur partage de données d'expérience entre eux et entre les secrétariats des deux CER de la région. Ils doivent recourir à la technologie pour faciliter le commerce intérieur et international et pour intégrer les marchés en vue de réduire le coût des tran-

sactions. Il convient de créer des comités intégrés de gestion des frontières ou renforcer ceux qui existent et de les doter de moyens d'action en développant l'infrastructure des TIC concernant les opérations aux frontières, en intégrant ces opérations dans les politiques régionales en matière de TIC et en finançant la mise en place d'un système de gestion de ressources. Étant donné le caractère indispensable des statistiques pour comparer les progrès accomplis, les États membres doivent harmoniser les statistiques relatives au commerce et à l'intégration régionale.

167. Le COMESA et la SADC devront mettre davantage l'accent sur la mobilisation de ressources intérieures en rendant opérationnel leur fonds de développement. Il faudrait aussi mettre en place un groupe de préparation et de développement des projets au sein de la SADC et en renforcer l'équivalent au sein du COMESA, établir un plan d'activités en vue de l'exécution du programme en précisant les produits, les responsabilités, les budgets et les échéances. Il convient de promouvoir un partenariat privé-public bien organisé pour concevoir et adopter des programmes d'intégration, fournir des ressources humaines et financières pour les projets régionaux et créer ainsi de la richesse pour stimuler la croissance et financer les projets régionaux. Ce partenariat peut être renforcé ou appuyé en formalisant le commerce transfrontière, en accroissant le rôle du secteur privé et des organisations commerciales régionales en matière d'intégration régionale et, en particulier, de développement du commerce et en mettant au point un système d'accréditation des entreprises (entreprises de transport et transitaires) par les autorités nationales de la région afin de faciliter les échanges transfrontières.

168. Pour que les efforts d'intégration régionale aboutissent, il faut que toutes les parties prenantes puissent accéder à l'information et partager des pratiques optimales. L'application du programme de gestion des connaissances de la CEA est donc pertinente pour tous, y compris le secteur privé, les organisations de la société civile ou les instituts de recherche, car elle leur permet de partager l'information plus facilement. Compte tenu de la nature multisectorielle du programme d'intégration régionale et, partant, de la nécessité de faire participer tous les ministères à sa mise en œuvre, les États membres devraient prendre conscience de la valeur d'une gestion des connaissances qui relie les différents départements ministériels et institutions publiques. Cela permettrait un processus harmonisé d'élaboration des politiques, qui tiendrait compte des préoccupations de tous les acteurs gouvernementaux et garantirait ainsi une approche cohérente et durable de l'intégration régionale.

2009

169. Le Comité tiendra sa quinzième réunion du 23 au 25 juin 2009 à Lusaka. La réunion aura pour thème: améliorer la mobilisation des ressources intérieures: défis et perspectives pour l'Afrique australe.

170. Cette réunion rassemblera des experts représentant ministères, services et institutions publics, secteur privé, organisations de la société civile et partenaires de développement, auxquels elle offrira l'occasion d'examiner les difficultés que rencontrent les pays d'Afrique australe dans leurs efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à leur développement et, en particulier, à la réalisation des OMD. Les participants mettront l'accent sur la nécessité d'une démarche qui fasse des ressources extérieures (investissements étrangers directs et aide publique au développement principalement) un complément et non un substitut des ressources intérieures. Ils plaideront énergiquement pour une mobilisation de ressources intérieures qui fasse place à l'épargne et à l'investissement privés, grâce à la mobilisation et à l'utilisation des ressources intérieures, à l'usage efficient des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles, à l'amélioration des exportations sur le marché international, à la

maîtrise de la fuite des capitaux et à l'amélioration du processus d'envoi de fonds. Ces mesures complémentaires doivent aider à mieux mobiliser les ressources au bénéfice du développement sous-régional. Pour ce faire, il faudrait d'abord que les gouvernements de la sous-région aient le courage politique nécessaire pour, d'une part, mettre en œuvre un protocole régional sur la libre circulation des personnes, gage d'une utilisation optimale des ressources humaines et, d'autre part, engager des politiques favorables à l'investissement et à la circulation des capitaux entre les pays. Les protocoles sur la gestion durable des ressources partagées, plus particulièrement les ressources en eau, les ressources halieutiques et forestières, doivent être appliqués sans délai pour permettre de gérer et de mettre en valeur ces ressources publiques au bénéfice de tous les citoyens, qui en sont les propriétaires. Le succès de ces réformes soulignerait, d'une part, l'importance de la participation du secteur privé (formel et informel), en tant que moteur de la croissance économique et, d'autre part, la nécessité d'un environnement favorable à l'absorption de la main-d'œuvre et à l'augmentation des recettes fiscales en faveur de la réalisation des OMD.

CHAPITRE IV

Quarante-deuxième session

A. Participation

171. La deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue au Caire du 2 au 5 juin 2009. La session a été officiellement ouverte par S.E. M. Sufian Ahmed, Président du Bureau sortant de la Conférence et Ministre des finances de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par S.E. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et par S.E. M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine; S.E. M. Youssef Boutros Ghali, Ministre des finances de la République arabe d'Égypte a également fait une déclaration.

172. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

173. Les communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient également représentées : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique

des États d'Afrique centrale (CEEAC) et Union du Maghreb arabe (UMA).

174. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations internationales ci-après étaient également représentés: Banque africaine de développement (BAD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau des commissions régionales à New York, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds international de développement agricole (FIDA), Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Banque mondiale et Programme alimentaire mondial (PAM).

175. Des observateurs des États Membres de l'ONU ci-après étaient présents : Allemagne, Canada, Danemark, Finlande, France, Inde, Indonésie et Japon.

176. Les entités ci-après étaient également représentées par des observateurs : Arab African Business, Action Aid International, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Forum pour le partenariat avec l'Afrique, Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Agence

japonaise de coopération internationale, Union européenne (UE), Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine, Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

177. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption du projet d'ordre du jour et de programme de travail.
4. Débat d'orientation au niveau ministériel sur le thème : *Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures* :
 - Répercussions des crises financière et économique mondiales sur le développement à long terme de l'Afrique ;
 - Politique budgétaire et mobilisation des ressources intérieures : options possibles pour l'Afrique.
5. Lancement du Rapport économique sur l'Afrique, 2009 (Brèves remarques suivies d'une conférence de presse donnée par le Président de la CUA et par le Secrétaire exécutif de la CEA sur le Rapport et sur des questions d'actualité).
6. Examen du Rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.
7. Questions diverses.
8. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution.
9. Clôture de la Conférence.

Élection du Bureau

178. Les participants ont élu à l'unanimité le nouveau Bureau suivant :

Président	République arabe d'Égypte
Premier Vice-Président	Tchad
Deuxième Vice-Président	Zimbabwe
Troisième Vice-Président	Bénin
Rapporteur	Kenya

C. Compte rendu des travaux

Allocutions d'ouverture

179. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Bureau sortant de la Conférence, M. Sufian Ahmed, Ministre des finances de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a remercié les participants de la confiance placée en lui pendant la durée de son mandat et s'est félicité de la coopération de ses collègues membres du Bureau. Il a également remercié le Gouvernement et le peuple de la République arabe d'Égypte d'avoir abrité la Conférence et accordé un accueil chaleureux à toutes les délégations participantes. Rappelant que la Conférence se tenait pendant la plus grave crise économique et financière mondiale de toute une génération, M. Sufian a ajouté que la crise aurait de graves incidences en Afrique en devenant une crise humanitaire et de développement. Les pays africains devraient donc, en priorité, limiter ses effets négatifs sur la croissance et sur la pauvreté, tout en préservant les gains durement acquis ces dernières années, notamment la stabilité macroéconomique.

180. Le Ministre a déclaré que le thème de la Conférence était particulièrement opportun et pertinent dans la mesure où la majorité des pays africains enregistraient une baisse des financements provenant de sources diverses : envois de fonds, recettes d'exportation, demande de produits de base et flux d'aide et de capitaux. La Conférence offrait donc l'occasion d'examiner d'autres sources de financement du développement, notamment par l'amélioration des politiques macroéconomiques, le renforcement des régimes fiscaux et une meilleure gestion des dépenses publiques. Les conclusions de la Conférence devraient enrichir les travaux de la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, prévue sur la crise économique et financière mondiale ainsi que ceux du prochain Sommet du G-20.

181. Selon M. Sufian, l'idéal serait qu'une part importante du déficit de financement du développement soit comblée dans la plupart des pays africains par une augmentation de l'épargne intérieure. Cependant, il ne pouvait en être ainsi dans beaucoup de pays, leurs ressources de base étant faibles et leur secteur financier sous-développé, d'où la difficulté d'une mobilisation effective de l'épargne intérieure. Estimant à cet égard que l'aide publique au développement (APD) continuerait d'occuper une place importante dans les diverses options de financement du développement en Afrique, le Ministre a demandé que soient tenues, de toute urgence, les promesses déjà faites d'accroître considérablement les flux d'aide en direction de l'Afri-

que. Il a ajouté que les institutions financières internationales devraient jouer un rôle crucial en accordant des financements plus importants, à de meilleures conditions et plus rapidement, pour contribuer à protéger les investissements effectués dans les domaines de la santé et de l'éducation et pour stimuler les économies africaines et créer des emplois grâce au financement des infrastructures et du commerce.

182. Dans son allocution d'ouverture, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le Gouvernement et le peuple de la République arabe d'Égypte d'avoir généreusement accueilli la Conférence. Il a également rendu hommage au Président du Bureau sortant, M. Sufian Ahmed, Ministre des finances de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, pour son dévouement exceptionnel pendant la durée de son mandat.

183. Selon M. Janneh, bien que n'étant pas responsable de la crise économique et financière mondiale, l'Afrique n'en ressentait pas moins ses effets. Les gains considérables acquis au cours de la décennie écoulée étaient désormais compromis et le risque était réel de voir des millions de personnes retomber dans la pauvreté (s'ajoutant aux 100 millions de pauvres que la crise alimentaire et énergétique a fait l'année dernière), mettant la stabilité politique en danger dans certains pays.

184. M. Janneh a attiré l'attention sur quatre points essentiels demandant une action concertée fondée sur la responsabilité partagée de l'Afrique et de ses partenaires de développement pour atténuer les effets négatifs de la crise et faire en sorte que l'Afrique puisse contribuer à la reprise mondiale et parvenir au développement durable. Premièrement, il est nécessaire de prendre des mesures immédiates pour préserver les gains obtenus récemment par l'Afrique en matière de développement économique et social, notamment des mesures sociales visant à protéger les pauvres et les groupes vulnérables. Deuxièmement, il faudrait examiner les options de politique intérieure permettant de faire face à la crise, notamment le recours à la politique budgétaire pour appuyer la croissance et la poursuite d'autres objectifs à long terme comme la diversification économique et la compétitivité. Troisièmement, il faudrait traduire les engagements, notamment ceux qui ont été pris au Sommet du G-20 tenu récemment à Londres, en actes concrets et en ressources supplémentaires, en allant même au-delà des engagements actuels pour aider l'Afrique à faire face à ses besoins de financement accrus. Quatrièmement, le Secrétaire exécutif a également insisté sur la nécessité d'accélérer les réformes de l'architecture financière internationale, en particulier la gouvernance des insti-

tutions financières internationales afin que l'Afrique y soit davantage entendue et mieux représentée.

185. Pour terminer, il a dit que la déclaration ministérielle devant être adoptée à la fin de la session permettrait de transmettre les vues, préoccupations et attentes du continent à la réunion du G-8 en Italie et au prochain Sommet du G-20.

186. Dans son allocution d'ouverture, M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement de la République arabe d'Égypte d'avoir gracieusement accueilli la Conférence et accordé un accueil chaleureux à toutes les délégations. Il a estimé que le thème de la Conférence offrait aux pays africains une importante occasion de contribuer aux efforts et initiatives en cours visant à trouver des solutions à la crise. Il a rappelé d'autres initiatives déjà prises dans ce sens par le continent, notamment la Conférence des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale organisée conjointement par la Commission de l'UA, la CEA et la Banque africaine de développement à Tunis en novembre 2008, la création du Comité des 10 (C10), ainsi que la participation de l'Afrique au Sommet du G-20 à Londres. Ces réunions ont fait ressortir la nécessité pour l'Afrique d'adopter une position commune et de ne parler que d'une seule voix pour répondre à la crise.

187. Le Président de la Commission de l'UA a noté avec préoccupation que l'Afrique avait traversé trois crises au cours des 18 derniers mois - une crise énergétique, une crise alimentaire et une crise financière - qui compromettaient les efforts déployés pour intensifier et diversifier la production agricole, améliorer la sécurité alimentaire et maintenir la stabilité macroéconomique.

188. M. Jean Ping a déclaré que la crise économique et financière mondiale témoignait de l'échec du Consensus de Washington et du fondamentalisme de marché. Il a indiqué que le recours à la politique budgétaire pour contrecarrer les effets de la crise sur l'Afrique concordait avec la démarche et la stratégie générales que les pays développés avaient adoptées en prenant des mesures de relance pour soutenir la croissance et faire face à la crise. Il a ajouté que l'Afrique avait besoin d'une assistance supplémentaire de ses partenaires de développement pour surmonter la crise et pouvoir réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À ce sujet, il a demandé aux pays développés d'honorer leurs engagements en ce qui concerne l'aide et l'allègement de la dette et d'améliorer les conditions d'accès à l'aide publique au développement (APD).

189. Dans son discours d'ouverture, M. Youssef Boutros-Ghali, Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, a souhaité aux participants, au nom de son Gouvernement, la bienvenue à la Conférence. Il a estimé que le regain d'attention accordée à l'Afrique ces dernières années par la communauté internationale était une évolution favorable dont le continent devrait tirer parti. Il a ajouté que les taux de croissance régulièrement élevés de plus de 5 % enregistrés ces dernières années étaient une occasion pour le continent de se présenter comme un acteur important sur le plan mondial. Le Ministre a néanmoins noté avec préoccupation que la crise économique et financière mondiale avait déjà des répercussions négatives sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté en Afrique, en raison de l'amenuisement des recettes, de la contraction des réserves et de l'accès réduit au financement.

190. Il a exprimé sa ferme conviction qu'en adoptant des politiques budgétaires et économiques judicieuses, le continent pourrait résister aux effets de la crise économique et financière. En dépit des conséquences douloureuses du ralentissement économique, la crise offrait aux pays africains, selon lui, une excellente occasion d'accélérer la croissance et de sortir plus forte de cette situation difficile.

191. Le Ministre a précisé que pour surmonter les effets de la crise, il faudrait une vision claire et une action concertée, objectifs ultimes de la Conférence. Il a lancé un appel en faveur d'un financement concessionnel supplémentaire destiné aux pays africains. À ce sujet, il a salué la récente décision du FMI de doubler sa capacité de prêt à des conditions favorables aux pays africains et de réviser ses instruments de prêt pour les rendre plus souples et plus adaptés aux besoins de financement des pays africains. Il a exhorté les pays africains à continuer d'accorder la priorité au renforcement des filets de sécurité sociale et de maintenir les dépenses consacrées aux infrastructures, même au prix d'un déficit budgétaire plus important et d'un accroissement du fardeau de la dette intérieure.

192. Le discours du Ministre a donné le ton du débat de la Conférence.

Débat d'orientation au niveau ministériel sur le thème : *Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures* (point 4 de l'ordre du jour)

193. Au titre de ce point de l'ordre du jour, deux groupes de discussion de haut niveau ont été constitués pour aborder des questions essentielles liées au thème de la Conférence. Le premier a examiné les répercus-

sions de la crise financière et économique mondiale sur le développement à long terme de l'Afrique et le second a discuté du thème : ***Politique budgétaire et mobilisation des ressources intérieures: options pour l'Afrique***. Le débat sur le thème de la Conférence a été placé dans le contexte de la crise économique et financière mondiale, dans le but de parvenir à un consensus sur la réponse collective de l'Afrique face à la crise. M. Youssef Boutros-Ghali, Ministre des finances de la République arabe d'Égypte en était le modérateur.

194. Dans sa déclaration liminaire, le Ministre a indiqué que la crise économique et financière mondiale offrait aux pays africains l'occasion de revoir leurs stratégies de croissance et d'adopter des cadres macroéconomique et budgétaire appropriés pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures à des fins d'investissement productif et de financement du développement. Ce qui leur permettrait de mieux résister aux chocs futurs. Il faudrait un bon dosage de réponses nationales, régionales et mondiales pour lutter contre la crise mais également pour en prévenir et en maîtriser les effets à l'avenir.

195. Notant avec préoccupation que l'Afrique pourrait ne pas bénéficier des ressources supplémentaires promises au Sommet du G-20 à Londres, ces ressources étant assorties de conditions non concessionnelles, le Ministre a lancé un appel en faveur d'une augmentation substantielle du financement compensatoire et de l'aide publique au développement destinés aux pays africains pour renforcer leurs moyens de réponse anticyclique à la crise et leur permettre de ne pas comprimer les dépenses nécessaires en ces temps difficiles. Ces ressources supplémentaires pourraient toujours être versées par les mécanismes et institutions en place comme le FMI et la BAD, en prévoyant un contrôle suffisant afin que l'allocation de ces ressources ne soit pas soumise aux conditionnalités liées aux politiques procycliques.

196. En outre, une action coordonnée des pays africains serait nécessaire d'urgence pour surmonter les répercussions de la crise économique et financière. En particulier, les pays africains devraient rester engagés et contribuer aux efforts déployés pour structurer l'architecture financière mondiale, afin de mettre en place un système financier mondial plus équitable et plus stable. À cet égard, le Ministre a informé les participants que l'Afrique du Sud et l'Égypte avaient été chargées de formuler, au nom de l'Afrique, des recommandations sur la réforme de la structure de gouvernance du FMI, suite au Sommet du G-20 tenu en avril 2009.

197. La déclaration du Ministre a donné le ton des deux séances de groupe ci-après portant sur des questions spécifiques.

Première séance : Débat sur *les répercussions des crises financière et économique mondiales sur le développement à long terme de l'Afrique*

198. Les participants ont examiné plusieurs dimensions de l'impact de la crise économique et financière mondiale sur le développement à long terme de l'Afrique, y compris des recommandations sur ce que l'Afrique et ses partenaires de développement devraient faire pour atténuer les effets de la crise. Le débat a porté sur les points suivants: l'Afrique et la crise financière mondiale : défis et opportunités ; les répercussions de la crise économique et financière mondiale sur le commerce et l'investissement : perspectives à long terme ; les dimensions économiques et sociales de la crise, y compris la réponse des Nations Unies ; faire face à l'impact de la crise sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement durable ; mesures compensatoires complémentaires et financement du développement pour les pays africains : répercussions pour l'Afrique de la déclaration d'avril du « Groupe des 20 », notamment s'agissant du rôle du FMI et de la BAD.

199. Le débat sur ces questions a été animé par un groupe de haut niveau composé de M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, M. Soupachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, M. Jomo Kwame Sundaram, Sous-Secrétaire général au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, M. Kanayo Nwanze, Président du Fonds international pour le développement agricole et de M. Léonce Ndikumana, Directeur de recherche à la BAD.

L'Afrique et la crise économique mondiale : défis et opportunités

200. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, a déclaré que la crise financière était survenue au moment où l'Afrique enregistrait des progrès considérables sur le plan de la croissance économique, suite aux réformes macroéconomiques menées ces dernières années par la plupart des pays du continent. Cependant, ces gains pourraient être érodés par les effets de la crise économique et financière, ressentis déjà dans les pays africains par une diminution des flux commerciaux, de l'investissement étranger direct, des flux de capitaux, de l'aide publique au développement et des envois de fonds des travailleurs migrants

mais également par un affaiblissement du solde courant et de la situation financière. De plus, le taux de croissance du continent devrait, selon les projections, chuter, passant d'une moyenne de 5,5 % en 2008, à environ 2 % en 2009, taux nettement inférieur à celui de 7 % par an nécessaire pour réaliser les OMD.

201. M. Maxwell Mkwezalamba a souligné qu'il fallait trouver des réponses efficaces pour régler la crise sur tous les plans, en mettant un accent particulier sur les mesures visant à maintenir la stabilité macroéconomique, atténuer les effets de la crise sur les pauvres et les groupes vulnérables, accélérer les progrès vers la réalisation des OMD et le développement à long terme, recapitaliser le marché des capitaux et renforcer la réglementation du secteur financier. Il faudrait également coordonner les réponses de l'Afrique à la crise pour assurer la prise en compte des préoccupations et des besoins du continent dans les efforts déployés pour améliorer les mécanismes de la gouvernance économique mondiale. En outre, les pays africains devraient saisir cette occasion pour renforcer l'intégration économique régionale, stimuler le développement des infrastructures, assurer la diversification économique, mais également poursuivre les réformes du secteur financier afin de renforcer la mobilisation de ressources internes.

Les répercussions de la crise économique et financière mondiale sur le commerce et l'investissement : perspectives à long terme

202. M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, a mis en relief les défis que doivent relever les pays en développement, y compris les pays africains, pour atténuer l'impact de la crise financière mondiale. Selon lui, frappés par les effets combinés de la diminution du commerce mondial, des réductions drastiques de l'investissement étranger direct et de la diminution rapide des envois de fonds des travailleurs migrants, les pays africains ne pouvaient guère appliquer des politiques budgétaires anticycliques car ne disposant pas de la marge de manœuvre nécessaire. En conséquence, les pays développés devraient, dans la formulation de stratégies de relance, tenir compte des besoins de financement des pays à faible revenu et vulnérables, afin de leur donner une marge de manœuvre suffisante pour appliquer des mesures de politique anticyclique; ils devraient également promouvoir une croissance mondiale plus équitable et plus stable.

203. En dépit de leur besoin d'appui extérieur pour relever des défis liés aux effets de la crise, les pays en développement voyaient leur accès à l'assistance financière, en particulier à des fins d'investissement et de commerce extérieur, limité par des condition-

nalités rigoureuses. D'où l'importance d'expliquer clairement à quelles conditions et modalités les pays africains pourraient accéder aux ressources supplémentaires promises au Sommet du G-20 à Londres. Dans l'intervalle, il faudrait renforcer et recapitaliser des institutions financières internationales, comme la Banque africaine de développement, pour les doter de ressources suffisantes leur permettant d'atténuer les effets de la crise économique et financière mondiale sur les économies africaines. Par ailleurs, M. Panitchpakdi a réitéré l'appel lancé par M. Boutros-Ghali afin que l'allocation des nouveaux droits de tirages spéciaux, par le FMI, repose sur les besoins financiers des États membres et non sur la taille de leur économie ou de leur quota. Il a invité les pays africains à participer pleinement à l'action visant à améliorer la gouvernance économique mondiale et, parallèlement, à redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources intérieures.

Les dimensions économiques et sociales de la crise, y compris la réponse des Nations Unies.

204. M. Jomo Kwame Sundaram, Sous-Secrétaire général au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, a mis en relief les dimensions économiques et sociales de la crise, sur laquelle le système des Nations Unies avait appelé l'attention longtemps avant son apparition. Il a déclaré que les déséquilibres mondiaux insoutenables et les modèles de croissance non viables ainsi que l'architecture financière internationale caractérisée par une réglementation insuffisante et inappropriée étaient les principales causes de la crise, la plupart des pays en développement en étant les victimes innocentes. La crise avait entraîné un renversement important des flux de capitaux et les perspectives d'amélioration étaient incertaines. La récession s'était propagée des pays développés aux pays en transition et aux pays en développement et le taux de croissance du PIB en Afrique devrait vraisemblablement tomber en deçà du taux de croissance démographique. L'Afrique était également confrontée à une chute des cours des métaux et des minerais et à une contraction des recettes d'exportation en 2009, en plus de l'amenuisement des flux d'aide et d'une inversion des apports d'investissements étrangers directs.

205. En ce qui concerne les dimensions sociales de la crise, le Sous-Secrétaire général a souligné en particulier leur impact sur l'emploi et la pauvreté. Il a cité les estimations récentes du Bureau international du Travail selon lesquelles le nombre de travailleurs pauvres était supérieur à 200 millions et le nombre des chômeurs augmenterait probablement de 51 millions de personnes dans le monde entier. De plus, de nom-

breux gouvernements risquaient de réduire les dépenses sociales, ce qui aurait de sérieuses répercussions sur la réalisation des OMD. Il pourrait également en résulter des tensions sociales et l'instabilité politique dans de nombreux pays.

206. Jusqu'ici, la réponse internationale à la crise a été davantage axée sur la stabilisation financière, au détriment des besoins de développement des pays pauvres. Le Sous-Secrétaire général a souligné la nécessité d'une plus grande coopération internationale dans les efforts déployés pour reformer le système financier international et a assuré les participants de l'appui du système des Nations Unies dans le cadre de cette réforme.

Faire face à l'impact de la crise sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement durable

207. En ce qui concerne l'impact de la crise financière sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement durable en Afrique, M. Kanayo Nwanze, Président du Fonds international pour le développement agricole, a précisé que la crise financière avait aggravé les effets de la crise alimentaire et énergétique de l'année dernière, laquelle avait compromis la réalisation des OMD. La récession mondiale avait entraîné la baisse de l'investissement dans l'agriculture et la production agricole. Par conséquent, le défi à relever par les pays africains était d'accroître l'investissement dans l'agriculture à hauteur de 10 % au moins des dépenses publiques, comme convenu par les chefs d'État et de gouvernement africains dans la Déclaration de Maputo adoptée en 2003. Il faudrait également promouvoir les petites exploitations agricoles pour résoudre la crise alimentaire et assurer le développement durable. Il faudrait, en outre, accorder la priorité à la promotion de partenariats public-privé dans l'agriculture commerciale à grande échelle, notamment en ce qui concerne l'investissement dans l'infrastructure, en particulier les routes et les technologies.

Mesures compensatoires complémentaires et financement du développement pour les pays africains : répercussions pour l'Afrique de la déclaration d'avril du « Groupe des 20 », notamment s'agissant du rôle du FMI et de la BAD.

208. M Léonce Ndikumana, Directeur de recherche à la BAD, a déclaré que les défis du développement de l'Afrique en cette période de crise économique et financière mondiale étaient fondamentalement les mêmes qu'avant la crise. Il a souligné la nécessité de préserver les fondements de la croissance sur le continent, en renforçant les moteurs de la croissance endogène, en

promouvant l'investissement intérieur, en particulier dans l'infrastructure, en renforçant le secteur bancaire et en constituant de nouveaux partenariats.

209. En ce qui concerne les réponses mondiales et régionales à la crise, y compris les engagements pris récemment par le G-20, et l'élargissement des facilités de financement du FMI et d'autres banques multilatérales de développement, M. Ndikumana a fait remarquer que l'Afrique pourrait ne pas remplir les conditions nécessaires pour bénéficier des ressources supplémentaires promises, la majorité de celles-ci risquant d'être des prêts à court terme. Pour que l'Afrique puisse bénéficier et tirer parti des ressources supplémentaires annoncées par le G-20, il faudrait réviser le cadre de viabilité de la dette, aligner le financement extérieur sur les besoins du développement national et donner à l'Afrique plus de voix et une plus grande représentation dans les instances internationales. Il faudrait, en plus, prendre des mesures tendant à renforcer considérablement la mobilisation des ressources intérieures, notamment en apportant un appui soutenu au programme élargi d'intégration régionale et de développement du commerce intra-africain.

Débat et recommandations

210. Le débat général qui a suivi a porté sur de nombreuses questions et sur les recommandations formulées dans le débat d'orientation, concernant en particulier l'impact de la crise sur le développement à long terme de l'Afrique et la nécessité de prendre des mesures pour répondre aux conséquences immédiates et à long terme de la crise. Il est ressorti de ce débat que l'Afrique était particulièrement touchée par la crise parce qu'elle n'y était pas préparée, celle-ci étant survenue peu après la crise alimentaire et énergétique de l'année dernière.

211. Les participants ont noté avec préoccupation que la crise économique et financière se transformait rapidement en une crise humanitaire et de développement en Afrique et qu'il faudrait prendre des mesures urgentes pour y faire face. La crise faisait déjà peser des menaces sur les gains durement acquis ces années passées et sur les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté en Afrique. La réalisation des OMD était compromise. Le chômage augmentait dans de nombreux pays, tout comme les frustrations et les tensions sociales ainsi que l'instabilité politique. Par conséquent, les défis à relever par tous les pays africains seraient de répondre à l'impact immédiat de la crise, tout en maintenant l'accent sur le développement à long terme, notamment la stabilité macroéconomique, la croissance soutenue, la réduction de la pauvreté, la diversification économique, la sécurité alimentaire,

l'éducation, l'agriculture, la santé, le développement des infrastructures, l'intégration régionale et le changement climatique.

212. Tout en reconnaissant qu'il faudrait un bon dosage de réponses nationales, régionales et mondiales pour faire face à la crise et prévenir des crises futures, les participants ont axé leur débat sur les réponses que les pays africains devraient apporter pour atténuer la crise et soutenir la croissance et le développement durable. Bien que la réponse appropriée soit fonction de la situation de chaque pays, il faudrait cependant, dans tous les pays, donner la priorité au renforcement des filets de sécurité sociale pour réduire au minimum les conséquences néfastes du ralentissement économique sur les pauvres. La meilleure façon d'y parvenir serait de recourir à la marge de manœuvre budgétaire disponible, notamment la technique de l'impasse budgétaire, pour appuyer les politiques anticycliques, s'il y a lieu.

213. Si quelques pays africains disposant de réserves de change suffisantes pour amortir l'impact de la crise avaient la possibilité d'appliquer des plans de relance budgétaire pour appuyer la croissance, la majorité des pays africains avait de fortes contraintes de financement et une marge de manœuvre limitée sinon inexistante. Pour ces pays, un financement supplémentaire considérable à des conditions favorables serait nécessaire pour leur permettre de faire face à la crise et de pouvoir réaliser les OMD. Les participants ont estimé que l'APD supplémentaire à moyen terme était cruciale pour disposer d'une marge de manœuvre permettant de soutenir davantage la croissance. À cet égard, ils ont réitéré l'appel lancé aux partenaires de développement de l'Afrique pour qu'ils honorent leurs engagements, y compris ceux pris au Sommet du G-20 tenu récemment à Londres, d'accroître considérablement les flux d'aide destinés au continent.

214. Un thème récurrent du débat a été la nécessité de rendre la prise de décisions internationales plus représentative et sans exclusive afin d'assurer un redressement mondial viable. À cet égard, les participants ont souligné qu'il était urgent d'accélérer les efforts déployés pour réformer l'architecture financière mondiale, afin que les pays africains soient mieux entendus et mieux représentés dans la gouvernance des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et le FMI. De nombreux participants ont invité l'Afrique du Sud et l'Égypte, en leur qualité de membres du G-20, à continuer de défendre la position commune de l'Afrique sur la réforme de l'architecture financière mondiale. Les participants ont également prié l'ONU de jouer un rôle de chef de file plus

important dans ce domaine, en exploitant son pouvoir de mobilisation et sa composition universelle.

215. En ce qui concerne les questions commerciales, les participants ont demandé aux pays de jouer leur rôle et de rejeter le protectionnisme, en veillant à ce que toutes leurs frontières soient ouvertes aux flux financiers et commerciaux. Les ministres ont vivement recommandé un engagement collectif en faveur de la libéralisation du commerce, en tant que partie intégrante des efforts visant à faciliter une croissance tirée par le secteur privé et en tant que pilier du financement du développement. Ils ont aussi demandé l'achèvement rapide des négociations commerciales multilatérales de Doha et le renforcement de l'Initiative Aide pour le commerce, dont ils ont souligné l'importance dans la recherche du financement supplémentaire, prévisible, durable et efficace dont les pays africains ont besoin pour mettre en place les stratégies de sortie de la crise actuelle axées sur la capacité de réaction de l'offre. Ils ont, par ailleurs, souligné la nécessité pour les pays africains de renforcer l'intégration régionale, de stimuler le commerce intra-africain ainsi que la coopération Sud-Sud et d'avoir une position commune dans les négociations relatives au commerce et aux accords de partenariat économique (APE).

216. Tout en reconnaissant l'importance tant du financement extérieur que des ressources intérieures pour le développement durable de l'Afrique, les participants à la Conférence ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, compte tenu de l'insuffisance du financement extérieur. À cet effet, ils ont prié les États africains de faire plus d'efforts pour mobiliser des ressources intérieures supplémentaires et mettre en œuvre des réformes appropriées susceptibles de renforcer leurs capacités de mobilisation de capitaux privés non générateurs d'endettement. Ils ont aussi accueilli avec satisfaction l'adoption des statuts de la Banque africaine d'investissement, celle-ci venant renforcer le paysage financier régional.

Deuxième séance : Débat d'orientation sur la politique budgétaire et la mobilisation des ressources intérieures : options pour l'Afrique.

217. Les débats de ce groupe ont été lancés par une communication du représentant du secrétariat sur le rôle de la politique budgétaire dans la mobilisation des ressources intérieures. Ensuite, la table-ronde a abordé quatre questions d'actualité relatives aux mesures prises par les pays africains pour faire face à la crise mondiale actuelle, à savoir une politique budgétaire efficace pour la mobilisation des ressources,

l'imposition, la viabilité de la dette et la mobilisation des ressources intérieures, le rôle de l'aide publique au développement (APD) dans la mobilisation des ressources nationales; l'expérience de l'Éthiopie, la bonne gouvernance et la mobilisation des ressources nationales. Un groupe composé de M. Zia Qureshi, Conseiller spécial à la Banque mondiale, M. Nhlanhla Nene, Vice-Ministre des finances de l'Afrique du Sud, M. Sufian Ahmed, Ministre des finances de l'Éthiopie et de M. Martin Khor, Directeur exécutif de Centre du Sud, a conduit les débats.

Politique budgétaire efficace pour la mobilisation des ressources intérieures dans le contexte de la crise financière

218. Selon le représentant du secrétariat, l'Afrique ressentait déjà les effets de la crise, même si celle-ci avait été déclenchée ailleurs. Il a mis l'accent sur les effets suivants: pertes de richesses sur les marchés boursiers, tension du marché du crédit et augmentation des primes de risque, baisse des exportations et réduction du flux des capitaux étrangers, y compris l'APD, les investissements étrangers directs et les transferts de fonds. La réduction du financement extérieur avait amené l'Afrique à concentrer ses efforts sur la mobilisation des ressources intérieures. Toutefois, la faiblesse des infrastructures et de la gouvernance entravaient la mobilisation effective des ressources, le faible taux d'épargne demeurant un sujet de préoccupation majeure. La communication a aussi mis en évidence l'importance du rôle de la politique budgétaire dans l'accroissement des ressources nationales.

219. Le présentateur a abordé les mesures à prendre pour stimuler la mobilisation des ressources en Afrique, à savoir, entre autres, le renforcement des capacités de collecte des recettes nationales, les réformes du marché des capitaux et du marché financier, la stimulation de l'épargne nationale et le renforcement du rôle de l'APD dans la mobilisation des ressources nationales. Il a aussi mis l'accent sur la nécessité d'appliquer des politiques budgétaires anticycliques pour atténuer les effets de la crise, de stimuler la mobilisation des ressources nationales en vue de réduire la vulnérabilité économique et la dépendance vis-à-vis du financement extérieur, d'orienter plus d'APD vers le renforcement des capacités de mobilisation des ressources nationales.

Formulation de la politique budgétaire de façon à gérer l'impact de la crise sur le développement à long terme et au plan social

220. M. Zia Qureshi, Conseiller spécial à la Banque mondiale et auteur principal du *Rapport de suivi mondial, 2009*, a abordé les questions de politique budgétaire

taire dans le contexte des effets économiques et sociaux de la crise financière mondiale. Citant ledit Rapport, il a fait remarquer que la croissance économique ralentirait en 2009 et que, selon les prévisions, elle baisserait dans les pays en développement à 1,6% et à 1,7% en Afrique subsaharienne. Selon lui, les pays pauvres avaient été durement frappés par la crise financière par des voies multiples. Il a aussi averti que la plupart des pays africains n'atteindraient pas les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et pourraient voir le nombre de pauvres augmenter sensiblement en 2009 en raison de la récession.

221. Il faudrait une réponse mondiale à la crise ainsi que des actions concertées dans les six domaines clefs suivants: mesures budgétaires appropriées pour maintenir la croissance et protéger les pauvres, maintien de la stabilité macroéconomique, assainissement du climat de l'investissement en accordant une attention particulière au renforcement du système financier, renforcement du rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement humain, augmentation de l'aide aux pays à faible revenu et renoncement aux tendances protectionnistes en ce qui concerne le commerce et l'investissement. L'exposé a aussi souligné la nécessité pour les institutions financières internationales de disposer de ressources suffisantes pour faire face à la crise et pour les pays en développement en particulier, de mettre en place des filets de sécurité sociale et de soutenir les petites et moyennes entreprises.

Taxation, viabilité de la dette et mobilisation des ressources

222. M. Nhlanhla Nene, Vice-Ministre des finances de l'Afrique du Sud, a, quant à lui, abordé la question du rôle des impôts dans le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures. Il a indiqué qu'à la longue, les recettes fiscales remplaceraient l'APD en tant que principale source de financement dans les pays qui jadis, dépendaient fortement de l'APD. La collecte de recettes fiscales permettrait aux pays de définir leurs propres politiques et leurs priorités de développement. Cependant, il faudrait résoudre certains problèmes pour maximiser le rôle de l'impôt dans la mobilisation des ressources : fixer le taux d'imposition approprié, déterminer l'assiette de l'impôt, améliorer l'efficacité de l'administration fiscale en ce qui concerne la prestation de services, utiliser plus efficacement les systèmes automatisés, renforcer la coopération entre les administrations fiscales pour lutter contre la fraude fiscale et renforcer les capacités d'audits et de gestion des ressources humaines. Il faudrait aussi s'assurer que l'aide n'ait pas de conséquences

involontaires de nature à affaiblir les structures fiscales et les institutions principales des pays bénéficiaires.

Le rôle des APD pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures : l'expérience de l'Éthiopie.

223. M. Sufian Ahmed, Ministre éthiopien des finances et du développement économique a parlé de l'expérience de son pays en ce qui concerne le renforcement du rôle de l'APD dans la mobilisation des ressources nationales. Pour lui, l'APD avait en effet, été déterminante dans le financement des infrastructures sociales et d'autres importants projets de développement. Toutefois, elle avait baissé ces dernières années, au point que seuls quelques pays avaient pu honorer l'engagement de consacrer 0,7% de leur produit national brut à l'APD. Même frappés également par la crise, les donateurs devraient tout de même honorer leurs engagements.

224. Tout en faisant remarquer qu'un afflux excessif de l'aide pouvait nuire à la collecte des recettes, le Ministre a lancé un appel aux pays africains pour qu'avec le temps, ils réduisent leur dépendance vis-à-vis de l'APD et qu'ils renforcent leurs capacités de mobilisation de l'épargne intérieure pour accroître la formation brute de capital et stimuler la croissance, la politique budgétaire étant à cet effet, un instrument important. Toutefois, après plusieurs décennies de gestion inefficace de la politique budgétaire et d'accumulation de la dette suivies d'une période de restrictions budgétaires, il faudrait adopter une nouvelle conception de l'utilisation de la politique budgétaire pour faire en sorte que la consolidation à long terme des finances publiques n'entrave pas un recours plus actif à la politique budgétaire favorisant le développement. Bien conçue et bien appliquée, la politique budgétaire pourrait favoriser la croissance et stimuler la mobilisation des ressources nationales.

Bonne gouvernance et mobilisation des ressources intérieures

225. M. Martin Khor, Directeur exécutif du Centre du Sud, a présenté les grandes lignes de propositions visant à faire face aux effets de la crise économique et financière dans les pays en développement. Il a indiqué que ces effets étaient plus graves dans les domaines du commerce et des finances. En ce qui concerne le commerce, la demande et les cours des produits de base avaient baissé alors que dans le cas des finances, le crédit s'était amenuisé. Il s'ensuivit une dégradation des indicateurs sociaux dans la plupart de ces pays. D'où la nécessité de politiques nationales, régionales et internationales appropriées pour résoudre la crise.

226. M. Khor a demandé une réforme du système international pour : renforcer la stabilité financière à l'échelle mondiale, faciliter l'accès à des ressources financières stables et suffisantes, éviter la crise de la dette et stimuler le marché des biens et services. Il a par ailleurs mis en garde les pays contre toute nouvelle pratique protectionniste dans les programmes de relance mis en œuvre dans certains pays développés. Il a suggéré une révision des accords de libre-échange pour réglementer les flux de capitaux, si nécessaire. Selon lui, il est capital de réformer le Fond monétaire international (FMI) pour lui permettre d'appuyer les politiques anticycliques et les efforts connexes, déployés par les pays en développement pour atténuer les effets de la crise. La réforme de l'architecture financière mondiale devrait comprendre la constitution d'un fonds multilatéral destiné à aider les pays en développement face à la menace d'une nouvelle crise de la dette et aux risques du marché des produits de base.

Débat et recommandations

227. Le débat a porté sur de nombreux points soulevés par les intervenants, notamment les facteurs et les politiques nécessaires pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures et, en particulier, les facteurs expliquant la faiblesse de l'épargne en Afrique, ainsi que les mesures requises pour résoudre le problème. Les faibles taux de l'épargne intérieure ont été attribués en partie au manque d'accès à des services financiers formels dans les zones rurales et à l'étroitesse de l'assiette fiscale, compte tenu de l'importance du secteur informel. Les participants ont réaffirmé que la transformation structurelle et la diversification économique étaient des éléments nécessaires de toute stratégie visant à briser le cercle vicieux de la faiblesse de l'épargne et du renforcement de la mobilisation de ressources intérieures en Afrique.

228. Les participants ont relevé que, dans le but d'éviter une crise future, le FMI avait mis en place des normes générales et spécifiques de diffusion des données après la précédente crise financière survenue en Asie, en Russie et au Mexique. Cependant, ces normes n'avaient pas été appliquées, alors que leur application était cruciale pour éviter une crise future. Les participants ont également réaffirmé qu'il était important de promouvoir l'intégration régionale et le commerce intra-africain pour stimuler la compétitivité internationale et diversifier les sources de la croissance, afin de réduire la vulnérabilité à la crise.

229. Ils ont souligné l'importance que revêt la politique budgétaire anticyclique, relevant cependant qu'elle nécessitait une marge de manœuvre suffisante, dont de nombreux pays africains ne disposaient pas,

en raison de l'étroitesse de l'assiette fiscale et du fait que l'essentiel des recettes fiscales servait à payer les salaires et le service de la dette extérieure. Les participants ont indiqué qu'il faudrait utiliser les taxes pour promouvoir l'investissement et la croissance dans le but d'accroître les recettes publiques à l'avenir.

230. Les participants ont estimé que le monde se relèverait de la crise financière et économique en cours comme il l'avait fait par le passé. Cependant, après cela, l'Afrique serait toujours confrontée aux mêmes difficultés qu'avant, notamment la dépendance à l'égard des exportations de produits de base, facteur d'accroissement de la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Pour assurer la transformation économique du continent, il faudrait améliorer l'infrastructure et le système éducatif, entre autres facteurs; or, pour ce faire, le besoin de financement était colossal. D'où la nécessité d'un accroissement de l'aide en complément des efforts déployés à court et moyen terme sur le continent pour mobiliser des ressources intérieures.

231. Les participants ont formulé des recommandations sur les points suivants : importance d'une vision et d'un leadership pour que l'Afrique s'attaque à ses problèmes de développement chroniques; maîtrise par l'Afrique des stratégies de développement; complémentarité entre financement extérieur et mobilisation des ressources intérieures; recourt à la politique budgétaire pour promouvoir la croissance et la transformation économiques à long terme. En particulier, il faudrait, grâce à la politique budgétaire, encourager les entreprises du secteur informel à se faire immatriculer et encourager l'investissement dans les zones rurales.

232. Le débat a également fait ressortir la nécessité pour les États africains d'adopter des politiques budgétaires anticycliques actives pour assurer la stabilité et la croissance à long terme. À cet égard, les participants ont réaffirmé qu'il était nécessaire d'améliorer le régime fiscal et de recourir à la politique budgétaire pour orienter les investissements vers le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines. En attendant, l'APD devrait servir à financer les infrastructures et à renforcer les capacités de mobilisation des ressources intérieures. Pour accroître les recettes, il faudrait également renforcer l'administration fiscale, simplifier le régime fiscal, élargir l'assiette fiscale et progressivement intégrer le secteur informel dans le reste de l'économie, améliorer la gestion des ressources naturelles pour constituer des réserves et utiliser les logiciels informatiques et les technologies appropriées.

233. L'importance de la bonne gouvernance et de la gestion économique, notamment d'institutions efficaces, a également été soulignée comme facteur clef d'une mobilisation efficace des ressources. À ce propos, les participants ont demandé un engagement et des mesures plus fermes pour lutter contre la corruption, enrayer la fuite des capitaux et le blanchiment d'argent. L'appui de la communauté internationale serait également nécessaire à cet égard.

Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique, 2009* (brèves remarques suivies d'une Conférence de presse donnée par le Président de la CUA et par le Secrétaire exécutif de la CEA sur le *Rapport et sur des questions d'actualité*); (point 5 de l'ordre du jour).

234. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une manifestation a été organisée avec les médias pour le lancement du *Rapport économique sur l'Afrique, 2009*, publié conjointement par la Commission de l'UA et la CEA sur le thème « Développer la culture en Afrique par des chaînes de valeur régionales ». Prenant la parole à cette occasion le Sous-Secrétaire général de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Abdoulie Janneh, a déclaré que le Rapport avait une double fonction. Premièrement, il présente les résultats économiques et sociaux de l'Afrique au cours de l'année précédente dans le contexte mondial. Deuxièmement, il formule des recommandations et des suggestions pour la gestion future des économies africaines.

235. M. Janneh a informé les ministres que l'édition 2009 du Rapport avait pour thème l'agriculture et que ce choix était d'autant plus nécessaire que l'agriculture était un secteur important dans beaucoup de pays africains. Il a précisé que l'Union africaine avait déjà des programmes agricoles importants comme le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, servant de cadre de développement de ce secteur.

236. Il a ajouté que le thème du Rapport faisait également suite à une décision de la Conférence des ministres des finances tenue en 2007, à laquelle les ministres avaient débattu des moyens d'accélérer les taux de croissance afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et une de leurs recommandations avait été de relancer l'agriculture. Il s'est félicité de la qualité du Rapport et a dit attendre avec intérêt d'en discuter les recommandations avec les ministres.

237. Le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Maxwell Mkwezalamba, s'est félicité du renforcement de la collaboration entre la

CEA et l'UA, illustré par la préparation conjointe du Rapport économique sur l'Afrique. Il a affirmé que les deux institutions ne ménageaient aucun effort pour appuyer le programme de développement des États membres et que leur collaboration mettrait en place un cadre permanent d'analyse et de prévision concernant les économies africaines. Ajoutant que les pays africains avaient donné pour mandat à la Commission de l'Union africaine et à la CEA de les aider à lutter contre la pauvreté, il a remercié les États membres de soutenir les deux institutions dans leur travail. Il a félicité le personnel de la CEA et celui de la Commission de l'Union africaine pour le dur travail accompli et a exprimé l'espoir que le Rapport aiderait les États membres à élaborer leurs politiques économiques.

238. Anticipant de graves répercussions de la crise financière et économique mondiale en cours sur la croissance en 2009, le Rapport prévoit un taux de croissance moyen du PIB de 2 % contre 5,8 % en 2008, précisant que la crise a déjà entraîné une diminution de la demande d'exportations africaines et une chute des cours des produits de base. Parallèlement, la baisse prévisible des flux de capitaux destinés à l'Afrique, notamment l'aide, l'investissement étranger direct et les envois de fonds, aggraverait les effets de la contraction mondiale du crédit. Cette évolution ferait basculer un grand nombre de personnes dans la pauvreté et rendrait la réalisation des OMD plus difficile dans la majorité des pays. La plupart des projections contenues dans le Rapport reposaient sur l'hypothèse d'un cours du pétrole aux alentours de 50 dollars le baril. Cependant ces cours étant plus près de 70 dollars le baril, la situation pourrait se détériorer davantage dans certains pays.

239. Le *Rapport économique sur l'Afrique, 2009* examine la question du développement agricole en Afrique sous l'angle de l'intégration régionale et note avec préoccupation que l'Afrique est devenue importatrice nette de produits agricoles pour répondre à ses besoins alimentaires, la facture des importations se chiffrant en moyenne à 33 milliards de dollars par an contre 22 milliards pour les exportations. Le Rapport souligne que l'agro-industrie offre une excellente occasion d'établir des relations en amont et en aval de l'agriculture grâce à la fourniture d'intrants comme les engrais, les variétés de semence à haut rendement et les services financiers ; ainsi que des effets d'entraînement en aval grâce à la transformation des produits.

240. La diversité des conditions agroclimatiques africaines offre également une occasion unique d'obtenir des produits différents d'un pays à l'autre et de favoriser le commerce intra-africain. L'agriculture pourrait ainsi, grâce aux économies d'échelle, deve-

nir plus compétitive. Le Rapport souligne, en outre, le rôle crucial de l'agriculture moderne en matière de développement et d'industrialisation, de sécurité alimentaire, de réduction durable de la pauvreté et d'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la deuxième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA (point 6 de l'ordre du jour).

241. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président de la réunion du Comité d'experts a présenté le rapport du Comité ainsi que huit projets de résolution figurant dans le document portant la cote E/ECA/CM/42/2 - AU/CAMEF/Rpt (IV), pour examen et adoption par la Conférence. Il a indiqué que le rapport contenait le résumé des principales discussions et les recommandations formulées sur les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, y compris le thème de la Conférence. Après les avoir examinés, le Comité avait formulé des recommandations sur les points inscrits à l'ordre du jour de sa réunion : aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique ; évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique ; Charte africaine de la statistique ; changement climatique et développement ; examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique ; rapport d'activité sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD ; Rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, 2009. Le Comité avait également examiné un certain nombre de questions statutaires liées au bon fonctionnement de la Commission de l'UA et de la CEA et formulé des recommandations dans ce sens.

242. S'agissant du thème de la Conférence, le Président a indiqué que le Comité s'en était félicité à la lumière de la crise financière et économique mondiale en cours, qui avait eu un impact négatif sur les ressources extérieures destinées au financement du développement. Le Comité avait examiné diverses sources de mobilisation des ressources intérieures. Utilisant une approche plus holistique, il était parvenu à un accord sur différentes options appropriées à l'environnement économique mondial actuel pour atténuer les effets négatifs de la crise sur le financement du développement en Afrique. Le Comité avait souligné la nécessité d'adopter des politiques et stratégies visant à renforcer la mobilisation des

ressources financières intérieures et extérieures en recourant à des instruments fiscaux et non fiscaux justes et équitables ne décourageant pas l'efficacité économique et d'entreprendre des réformes fiscales, notamment l'élargissement de l'assiette fiscale et l'intégration progressive du secteur informel dans le reste de l'économie nationale.

243. Le Président a également souligné les observations du Comité concernant les statuts de la future Banque africaine d'investissement, qui avaient été longuement discutés. À cet égard, il a déclaré que le Comité recommandait l'adoption d'une résolution sur ces statuts et avait demandé à la Commission de l'Union africaine de poursuivre l'élaboration des annexes aux statuts, en collaboration avec des experts juridiques et financiers des États membres, avant de les soumettre à l'examen de la Conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances, prévue en novembre 2009, pour adoption.

244. Le Président a ensuite invité la Conférence à examiner et à adopter le rapport. La Conférence a ensuite approuvé le rapport du Comité d'experts sans formuler d'observations ou de commentaires. L'intégralité du rapport adopté à l'origine par le Comité figure à l'annexe I du présent rapport.

245. Après l'adoption du rapport du Comité, la Conférence a examiné séparément les huit projets de résolution annexés au rapport. Les projets de résolution portent sur les points examinés par le Comité : 1) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures ; 2) mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique ; 3) congrès des économistes africains sur l'intégration régionale et continentale ; 4) projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010 - 2011 ; 5) statuts de la future Banque africaine d'investissement ; 6) repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) ; 7) crise financière et économique mondiale ; 8) Objectifs du Millénaire pour le développement.

246. La Conférence a adopté les huit projets de résolution, compte tenu de ses propres commentaires, observations et amendements. Cinq résolutions, telles qu'amendées, figurent au chapitre V du présent rapport.

Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

247. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle (point 8 de l'ordre du jour)

248. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle pour adoption.

249. Le projet de déclaration ministérielle a été présenté par le Rapporteur du Bureau de la deuxième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Le Rapporteur a mis en relief les principales sections du document, qui comprend une introduction et neuf sections portant sur les questions suivantes : crise financière et économique ; mobilisation de ressources intérieures ; intégration régionale ; Objectifs du Millénaire pour le développement ; changement climatique ; Charte africaine de la statistique ; commerce international ; Banque africaine d'investissement ; et pays les moins avancés. La déclaration ministérielle comprend également une motion de remerciements.

250. Examinant le projet de déclaration ministérielle, les ministres ont félicité le Rapporteur et le secrétariat pour la clarté et l'exhaustivité du document, qu'ils ont étudié en détail. Quelques délégations ont fait des commentaires et des observations d'ordre général sur les diverses sections du projet de déclaration et, suivant les avis du Président, ont insisté sur certaines questions particulières nécessitant d'apporter des amendements mineurs au document. Elles ont notamment souligné : la mention des « conditionnalités inévitables » liées à l'appui financier multilatéral pour lutter contre la crise financière et économique actuelle ; la demande d'un autre siège permanent pour l'Afrique au sein du G-20 ; les mesures visant à juguler la fuite des capitaux dans le cadre de la mobilisation des ressources intérieures ; et, en plus de la mobilisation de ressources intérieures, le respect par les donateurs des engagements qu'ils ont pris. Après l'explication fournie par le secrétariat sur la finalisation des modalités et questions juridiques concernant la Banque africaine d'investissement, et dans un esprit de coopération, deux délégués souhaitant apporter d'autres amendements au projet de déclaration ont retiré leurs observations et proposé des amendements.

251. La Conférence a adopté à l'unanimité le projet de déclaration ministérielle, à la lumière des observations et des propositions d'amendements susmentionnées. La version amendée de la Déclaration figure à l'annexe I du présent rapport.

Clôture de la Conférence (point 9 de l'ordre du jour)

252. Dans son allocution de clôture, le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, a remercié et félicité tous les participants, en particulier les ministres, d'être venus à la réunion et d'avoir fait de précieuses contributions pendant les travaux, démontrant ainsi leur rôle de responsables et leur engagement à relever les défis de développement de l'Afrique. Il s'est dit satisfait de constater que la Conférence était devenue le seul forum de son genre réunissant les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour partager des expériences sur des questions et des problèmes importants et parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour surmonter ces difficultés. Il a ajouté que le débat sur le thème de la Conférence avait été instructif et stimulant, ajoutant qu'il était important de faire en sorte que les conclusions de la Conférence enrichissent d'autres forums importants comme le prochain Sommet du G-8 en Italie et la Réunion de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale que le Président de l'Assemblée générale convoquera fin juin 2009.

253. En ce qui concerne l'impact de la crise financière sur le développement en Afrique, le Secrétaire exécutif a déclaré que la crise était un défi à relever mais qu'elle présentait aussi des perspectives pour le continent. Si elle constitue un revers dans la lutte contre la pauvreté, elle pourrait cependant offrir des perspectives d'innovation, d'autonomie et de recherche de solutions concrètes. Il a souligné que les pays africains devraient poursuivre les efforts visant à assurer la diversification économique et une plus grande compétitivité en vue de leur insertion dans l'économie mondiale. Il a remercié les ministres d'avoir donné les orientations nécessaires et d'avoir approuvé le programme de travail de la CEA pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que les propositions concernant le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et les a assurés qu'il n'épargnerait aucun effort pour répondre aux attentes des États membres. Pour conclure, M. Janneh a rendu hommage au Président de la Conférence, Son Excellence M. Youssef Boutros-Ghali, pour sa direction éclairée et pour la manière remarquable dont il avait dirigé les travaux. Il a également remercié le peuple et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte d'avoir gracieusement accueilli la Conférence. Il a remercié tous les intervenants et le secrétariat pour le travail accompli et pour avoir contribué au succès de la Conférence.

254. Dans son allocution de clôture, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, a rendu hommage aux ministres pour leur engagement et leurs recommandations pratiques concernant la voie à suivre pour surmonter les obstacles au développement de l'Afrique, en particulier dans le domaine du renforcement de la mobilisation des ressources intérieures. Il a indiqué que les conclusions de la Conférence devraient guider les actions à mener au niveau national et a assuré les ministres que la CUA et la CEA continueraient de travailler, en étroite collaboration avec d'autres partenaires, pour aider les États membres à traduire ces recommandations en action politique. Il a évoqué la question de la Banque africaine d'investissement et a souligné la nécessité d'un appui des États membres aux efforts déployés pour accélérer la création de la Banque, à la lumière de la crise financière et économique en cours.

255. Dans son allocution de clôture, le Président de la Conférence et Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, M. Youssef Boutros-Ghali, a remercié la Conférence de l'honneur et du privilège qu'elle lui a accordés ainsi qu'à son pays de présider la Conférence pendant les douze prochains mois. Il a déclaré qu'en cette qualité, il s'emploierait à faire entendre la voix de l'Afrique dans le monde et à assurer une présence plus énergique du continent sur la scène internationale. Précisant que l'Afrique devrait surmonter la crise actuelle par ses propres moyens, le Ministre a ajouté que les conclusions de la Conférence devraient donner davantage de moyens aux États pour ce faire. Il a insisté sur la nécessité pour le continent, malgré sa diversité, de parler d'une seule voix pour renforcer

sa position commune dans le monde. Il a ajouté que l'Afrique était un continent riche, doté de potentialités et de possibilités immenses, de nature à attirer, dans un contexte plus favorable, les mêmes montants de capitaux et d'investissements que la Chine et d'autres pays asiatiques. Selon lui, les pays africains devraient être en accord sur les besoins et les intérêts des uns et des autres. Il a précisé qu'il envisageait, en sa qualité de Président au cours des 12 prochains mois, de convoquer une série de réunions et de consultations pour faire avancer l'application des conclusions de la Conférence et discuter de questions clés intéressant les États membres.

256. Le Ministre des finances de la République du Cameroun, Son Excellence M. Essimi Menye, a donné lecture de la motion de remerciements au nom de ses homologues présents. Il a félicité le secrétariat d'avoir organisé la Conférence avec succès. Au nom de tous les ministres et des autres participants, il a exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence, le Président Hosni Moubarak, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République arabe d'Égypte, pour avoir accueilli la Conférence et réservé un accueil chaleureux à toutes les délégations. Il a déclaré le thème de la Conférence opportun et s'est félicité de la richesse du débat. Il a réitéré l'engagement des ministres de travailler en étroite collaboration avec les chefs d'État et de gouvernement pour traduire les conclusions de la Conférence en actes concrets dans leurs pays respectifs.

257. Il a ensuite déclaré la session close.

CHAPITRE V

Résolutions et autres décisions adoptées par la Commission à sa quarante deuxième session

A. Résolutions

862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures

La Conférence des ministres,

Rappelant les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), du 18 au 22 mars 2002, et la Déclaration de Doha adoptée à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, tenue à Doha (Qatar), du 29 novembre au 2 décembre 2008,

Considérant l'importance de la mobilisation des ressources intérieures pour un financement stable et prévisible aux fins d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté en Afrique,

Notant les rôles essentiels et complémentaires des secteurs public et privé dans la mobilisation des ressources intérieures et l'utilisation de celles-ci pour des investissements productifs en vue d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté,

Préoccupée par les graves répercussions de la crise financière et économique actuelle sur la mobilisation des ressources en Afrique, de même que par les incidences de cette crise sur la croissance et sur les possibilités de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date butoir de 2015,

Consciente de la nécessité d'accroître la mobilisation des ressources intérieures afin de combler le fossé entre l'épargne nationale et les besoins d'investissement,

1. Réaffirme l'importance de la bonne gouvernance aux niveaux national et international pour une bonne mobilisation des ressources intérieures et appelle les pays africains à approfondir les réformes en matière de gouvernance, à accroître la transparence dans l'utilisation des fonds publics et à intensifier les efforts tendant à améliorer la gestion des ressources naturelles;
2. Exhorte les gouvernements africains à accroître la mobilisation des ressources intérieures grâce à l'élargissement de la base d'imposition, à renforcer les capacités de l'administration fiscale, le renforcement du respect de l'obligation redditionnelle, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, une plus grande transparence dans l'utilisation des fonds publics et l'intensification des efforts tendant à améliorer la gestion des ressources naturelles;
3. Encourage les gouvernements africains à apporter un plus grand appui au développement du secteur privé en tant que stratégie viable d'accroissement des investissements privés, de stimulation de la croissance et de création des conditions propices à la mobilisation efficace des ressources intérieures;
4. Appelle les donateurs à soutenir les efforts que déploie l'Afrique pour mobiliser des ressources, en prenant des mesures appropriées pour lutter contre la fuite des capitaux, en réduisant les coûts des envois de fonds, en fournissant une assistance technique permettant de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et en orientant davantage d'aide publique au développement vers le renforcement des capacités nationales de mobilisation des ressources intérieures;
5. Demande aux pays africains de réfléchir à des choix pertinents dans leur recours aux incitations et exonérations fiscales visant à promouvoir l'investissement étranger et d'adopter une approche graduelle à la libéralisation du commerce

multilatéral afin de veiller à ce que les réformes entreprises dans le domaine du commerce n'entraînent pas une réduction de la base fiscale et ne compromettent pas la réalisation des objectifs nationaux de développement;

6. Exhorte les gouvernements africains à intensifier les efforts visant à stimuler l'épargne privée grâce à la mise en place et au renforcement de systèmes financiers nationaux, au maintien d'une stabilité politique et macroéconomique, à l'exploitation du potentiel que recèlent les institutions de micro-finance pour la mobilisation de l'épargne du secteur informel;
7. Souligne la nécessité de développer un marché régional des capitaux afin d'augmenter les liquidités grâce à la mise en commun de l'épargne, la réduction des coûts de transaction, le renforcement de l'intermédiation financière, la stimulation de la croissance et la promotion du développement;
8. Souligne la nécessité d'une transformation structurelle des économies africaines grâce à la modernisation de l'agriculture et au développement de chaînes de valeur et de faciliter le développement de l'industrie pour promouvoir une croissance soutenue;
9. Invite les gouvernements africains à renforcer la formulation et l'utilisation du budget en tant qu'instrument efficace de gestion de la politique économique.

863 (XLII) Projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010-2011

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 857 (XLI) du 2 avril 2008 par laquelle la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a approuvé le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2010-2011,

Notant avec satisfaction les efforts que la Commission économique pour l'Afrique continue de déployer pour consolider les acquis découlant de son repositionnement, en intensifiant son action visant à accroître l'efficacité et l'impact de son programme,

Remerciant les secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement d'avoir renforcé leur partenariat et leur collaboration en vue d'accroître les synergies permettant de répondre aux priorités de développement de l'Afrique, et d'aider le continent à satisfaire ses besoins spéciaux et à relever les nouveaux défis mondiaux, notamment ceux liés à la crise financière et économique internationale,

Ayant examiné le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010-2011 contenu dans le document E/ECA/COE/28/15,

Approuve le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010-2011, étant donné que les activités proposées dans ce programme sont déterminées par la demande et que la Commission économique pour l'Afrique continuera de s'appuyer sur ses partenariats actuels avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales.

864 (XLII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 851 (XL) du 2 avril 2008 relative à l'IDEP, dans laquelle elle a chargé le Secrétaire exécutif de la CEA de prendre, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, toutes les mesures nécessaires au repositionnement de l'Institut,

Rappelant également sa résolution 846 (XXXIX) du 15 mai 2006 sur le mandat et les activités de l'IDEP,

Prenant note avec satisfaction du rapport sur le repositionnement de l'IDEP, qui rend compte des principales dispositions prises et des mesures proposées pour actualiser les programmes et diversifier les services offerts par l'Institut, dans le sens indiqué par son nouveau Directeur,

1. Félicite le nouveau Directeur de l'IDEP pour sa nomination et l'assure de son soutien et de sa coopération;

2. Fait siennes l'ambitieuse vision et l'orientation stratégique proposées par le Directeur pour le renouveau de l'Institut;
3. Engage la direction de l'IDEP à poursuivre les consultations en vue de mener rapidement à terme le repositionnement de l'Institut, grâce notamment à des méthodes novatrices de financement et de programmation à long terme;
4. Apprécie à leur juste valeur les contributions versées par certains États membres et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leur contribution ;
5. Prie le Directeur de l'IDEP, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration de l'Institut, de lui rendre compte à sa prochaine réunion des nouvelles orientations et priorités stratégiques ainsi que de l'état de l'exercice de repositionnement de l'IDEP.

865 (XLII) La crise financière et économique mondiale

La Conférence des ministres,

Rappelant le communiqué sur la crise financière publié par les ministres africains des finances et de la planification et les gouverneurs de banque centrale à Tunis le 12 novembre 2008,

Rappelant aussi le communiqué publié par le Comité des dix ministres africains des finances et de la planification et gouverneurs de banque centrale au Cap (Afrique du Sud) le 16 janvier 2009,

Rappelant en outre la déclaration sur la crise financière (Assembly/AU/Decl.2 XII), que les chefs d'État de l'Union africaine ont adoptée à la douzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba du 1^{er} au 3 février 2009,

Profondément préoccupée par les effets négatifs de la crise financière mondiale sur les échanges, les flux de capitaux privés, les envois de fonds, l'aide publique au développement et la croissance, ainsi que sur la capacité des pays africains de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Consciente que la tourmente financière et économique actuelle est une crise mondiale qui exige une réponse concertée tenant compte des différences entre les pays s'agissant d'adopter des politiques anticycliques, et qui permette de remédier aux dysfonctionnements du

système financier mondial tout en favorisant la création d'emplois et la protection sociale,

Prenant note des conclusions du Sommet du G-20 tenu à Londres le 2 avril 2009,

1. Se félicite de l'invitation par le G-20 de l'Afrique au Sommet de Londres et demande qu'elle continue d'être représentée aux réunions futures du Groupe et qu'elle puisse être présente et se faire entendre à tous les forums économiques mondiaux portant sur la réforme du système financier international et dans les instances s'occupant de financement du développement, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dont les décisions affectent la vie des habitants de la région;
2. Se félicite en outre de la proposition du Président de l'Assemblée générale d'organiser les 26 et 27 juin 2009 une réunion de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et demande aux pays africains d'y participer au niveau approprié;
3. Exhorte les pays avancés à redoubler d'efforts en vue de relancer la demande mondiale, de rétablir la stabilité sur les marchés financiers, de renforcer la réglementation du système financier et de débloquer le crédit, pour améliorer les perspectives de redressement à l'échelle mondiale et faire en sorte que la crise financière ne compromette pas les réelles avancées économiques et sociales enregistrées ces dernières années par plusieurs pays africains;
4. Exhorte la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à étudier, en consultation avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les pays développés, des arrangements pour le moratoire et la restructuration de la dette ;
5. Demande aux donateurs de ne pas céder aux pressions intérieures qui se font jour suite à la crise et de ne pas réduire l'aide publique au développement, mais, au contraire, d'en augmenter les montants et d'en améliorer l'efficacité, conformément aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Afrique dans le Consensus de Monterrey, le Plan d'action du G-8 en faveur de l'Afrique, la déclaration sur l'Afrique adoptée au Sommet de Gleanegles, la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra;

6. Engage les pays africains à prendre les mesures voulues pour atténuer autant que possible l'impact de la crise sur les groupes vulnérables et empêcher qu'elle ne se transforme en crise humanitaire. A cet égard, ils doivent s'attacher à financer des programmes de protection sociale et à investir davantage dans les infrastructures, la santé et l'enseignement, facteurs déterminants pour la diversification de la production et des exportations;
7. Prie les institutions multilatérales et régionales s'occupant de financement du développement d'accroître le montant de l'aide non liée allouée à l'Afrique et de rendre les ressources plus accessibles, d'appuyer les politiques nationales anticycliques et de répondre avec plus de souplesse aux besoins des pays africains pour leur permettre de résister à la récession mondiale;
8. Exhorte les gouvernements africains à poursuivre leurs réformes économiques, sans imposer, sous l'effet de la crise, de nouvelles restrictions aux échanges et aux investissements, afin de ne pas compromettre les progrès en matière de gestion économique et de gouvernance qui ont largement contribué à la récente amélioration de la performance macroéconomique de la région;
9. Engage les gouvernements africains à éliminer toutes les entraves au commerce intra-africain, harmoniser les politiques et la réglementation commerciales et accélérer l'intégration régionale en vue de réduire la vulnérabilité des pays africains face aux chocs extérieurs et de jeter les bases d'une croissance économique soutenue.

866 (XLII) Objectifs du millénaire pour le développement

La Conférence des ministres,

Rappelant les décisions par laquelle la Conférence de l'Union africaine a demandé à la Commission de l'Union africaine de soumettre à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, un rapport annuel assorti des statistiques pertinentes sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant en outre la résolution sur les OMD de la première réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Considérant les progrès faits par le continent dans la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Considérant en outre le rôle important que l'institution sous-régionale peut jouer dans l'accélération de la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Se félicitant des efforts que déploient la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour appuyer le renforcement des systèmes statistiques nationaux dans le domaine de la collecte et de la diffusion de données pertinentes sur les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Considérant par ailleurs l'incidence défavorable de la crise financière et de la récession économique mondiales sur les efforts des pays africains tendant à la réalisation des OMD,

Prenant note de la nécessité:

- i. de continuer à appliquer des politiques conformes, à court comme à long termes, à la nécessité d'une stabilité et d'une croissance de l'économie,
- ii. d'adopter des filets de sécurité sociale et des programmes de protection sociale susceptibles de renforcer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,
- iii. de continuer à renforcer les systèmes statistiques nationaux et à mettre, en temps utile, les statistiques nationales à la disposition de l'unité statistique de la Commission de l'Union africaine, du Centre africain de la statistique de la Commission économique pour l'Afrique et du département de la statistique de la Banque africaine de développement,
- iv. de reprendre au niveau sous-régional et à celui des échelons inférieurs des autorités publiques les plans de développement et

les stratégies de réduction de la pauvreté fondés sur les Objectifs du Millénaire pour le développement,

1. Demander à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de promouvoir l'apprentissage mutuel et le partage des expériences, notamment par le truchement du Groupe africain de réflexion sur les stratégies africaines de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement;
2. Charger la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement de la préparation de l'examen à mi-parcours en 2010 par l'ensemble du système des Nations Unies des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; demande aux trois institutions d'organiser des réunions régionales de consultation pour l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et exhorte les pays africains à apporter leur soutien à cet exercice;
3. Exhorte les partenaires de développement à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, tels que réaffirmés au cours du Sommet du G-20 tenu à Londres, afin de permettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Déclaration ministérielle

1. Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, nous sommes réunis au Caire les 6 et 7 juin 2009 à l'occasion de la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.
2. Nous rappelons que lors de la première réunion annuelle conjointe tenue à Addis-Abeba en mars 2008, nous avons réitéré notre engagement à mettre explicitement la création d'emplois au cœur de nos politiques économiques et sociales, à prendre des mesures pour atténuer les effets de l'instabilité des cours des denrées alimentaires et de l'énergie, à poursuivre les réformes en matière de gouvernance, à assurer la démarginalisation des pauvres par le droit,

à renforcer la mobilisation des ressources, à redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration régionale, à relever les défis que pose le changement climatique et à redoubler d'efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Nous reconnaissons que la crise financière et économique mondiale a modifié les conditions entourant la conception et l'application des politiques. Le tarissement des principales sources de financement du développement étale au grand jour notre vulnérabilité à l'égard du financement extérieur et incite à redoubler d'efforts pour accroître la mobilisation des ressources intérieures en tant que mécanisme viable de financement à long terme du développement. À cet égard, le thème de la Conférence de cette année: «Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures» vient fort à propos.

Crises financière et économique

4. Nous reconnaissons que si la crise financière a été déclenchée par des événements survenus dans les pays développés, ses effets se font déjà sentir en Afrique. Selon des projections récentes, en 2009, la crise réduira le taux de croissance de la région de deux à quatre points de pourcentage, ce qui compromettra sérieusement notre capacité de réduire la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir de 2015. Par conséquent, nous devons prendre sans délai des mesures audacieuses pour atténuer l'impact de la crise sur nos économies et protéger les groupes vulnérables.
5. Nous rappelons les conclusions de la réunion que les ministres africains des finances et de la planification et les gouverneurs de banque centrale ont tenue le 12 novembre 2008 à Tunis. Nous rappelons en outre le communiqué publié par le Comité des dix ministres des finances et de la planification et gouverneurs de banque centrale à l'issue de la réunion tenue le 16 janvier 2009 au Cap (Afrique du Sud). Nous réaffirmons les engagements que nous avons pris à Tunis de poursuivre les réformes économiques de renforcer la régulation des institutions financières, d'harmoniser les politiques budgétaires et monétaires, d'améliorer la gouvernance et la responsabilisation, de diversifier la structure de nos exportations, d'utiliser plus judicieusement les recettes publiques et d'assainir la gestion de la dette.
6. Nous sommes conscients que plusieurs pays de la région ne disposent ni de capacités suffisantes ni de la marge de manœuvre nécessaire pour mener des politiques anticycliques permettant d'atténuer les effets de

la crise sur leur économie. Nous exhortons les institutions régionales et multilatérales de financement du développement à accroître leur soutien financier aux pays africains tout en réduisant les conditionnalités dont il est assorti pour leur permettre de financer les programmes économiques et sociaux et empêcher que la crise financière ne devienne une catastrophe humanitaire. Nous exhortons les donateurs aussi à honorer les engagements déjà pris à l'égard de la région.

Nous sommes convaincus qu'une crise mondiale requiert une réponse mondiale coordonnée tenant compte des différences de capacités nationales et assurant la représentation de tous les pays. À cet égard, des efforts s'imposent pour faire mieux entendre la voix de l'Afrique et renforcer sa participation dans les institutions financières internationales et dans d'autres instances s'occupant de la réforme de l'architecture financière mondiale. Nous accueillons avec satisfaction la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'organiser une conférence mondiale sur la crise financière et exhortons les pays africains à prendre une part active à cette conférence.

8. Nous nous félicitons que le G-20 ait invité l'Afrique au Sommet de Londres et demandons instamment qu'un autre siège permanent soit réservé à la région au sein du G-20 pour que les intérêts du continent et ses préoccupations au sujet des questions et des institutions économiques mondiales soient connus et pris en compte. Nous prenons note des conclusions du Sommet du G-20 tenue à Londres et demandons que le G-20 et le G-8 fassent en sorte qu'une partie appréciable des ressources annoncées soit allouée à l'Afrique. En outre, il faudrait accorder aux pays africains un moratoire temporaire sur le remboursement de la dette, afin de libérer des ressources pour le financement du développement.

Mobilisation des ressources intérieures

9. Nous sommes conscients qu'un fossé existe dans la région entre l'épargne nationale et les besoins d'investissement, et qu'il faut combler ce fossé afin d'améliorer les perspectives de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes conscients aussi du rôle crucial de la mobilisation des ressources intérieures dans la création des conditions d'une croissance et d'un développement durables. Nous sommes conscients par ailleurs que le financement extérieur peut servir de complément aux ressources intérieures et concourir à créer un environnement propice à la mobilisation des ressources pour le déve-

loppement. Nous sommes également conscients de la nécessité de freiner les fuites de capitaux.

10. Une bonne mobilisation des ressources intérieures exige des interventions du secteur public visant à stimuler la croissance, accroître les recettes publiques et encourager l'épargne du secteur privé. Nous sommes conscients qu'une croissance économique durable constitue une condition nécessaire pour le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures. La croissance ne permettra d'accroître les recettes intérieures que si elle s'accompagne d'un changement structurel, de bonnes politiques budgétaires et d'une administration fiscale fonctionnant mieux.

11. Nous engageons nos gouvernements à réaliser une étude coûts-avantages des incitations fiscales qui visent à promouvoir l'investissement étranger et les exhortons à appliquer avec circonspection les mesures de libéralisation des échanges adoptées sur le plan multilatéral, pour éviter que ces réformes n'érodent l'assise budgétaire et ne compromettent la réalisation de leurs objectifs de développement prioritaires.

12. La bonne gouvernance sur les plans national et international est indispensable au succès de la mobilisation des ressources intérieures. Nous appelons nos gouvernements à poursuivre les réformes en la matière, à protéger les droits de propriété et à assurer l'état de droit. Nous appelons aussi nos partenaires de développement à prendre les mesures nécessaires pour combattre l'évasion fiscale et faciliter les envois de fonds des migrants en réduisant le coût des transactions.

13. Nous nous engageons à renforcer nos systèmes financiers nationaux pour qu'ils puissent contribuer plus efficacement à l'intermédiation financière et répondre aux besoins à long terme des investisseurs. Il faudrait également s'attacher à exploiter le potentiel du microfinancement aux fins de la mobilisation de l'épargne. À cet égard, il convient d'établir des liens entre institutions financières officielles et mécanismes de crédit informels pour que leur efficacité et leur impact s'en trouvent renforcés.

14. Nous sommes conscients que l'aide publique au développement joue et continuera de jouer un rôle majeur dans le financement du développement à court et à moyen terme dans la plupart de nos pays. Nos gouvernements doivent toutefois s'employer à mieux mobiliser les ressources intérieures et, à terme, à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide. Nul n'ignore que, pour financer le développement, les ressources intérieures sont plus stables et plus durables que l'aide publique au développement. Par ailleurs,

il est crucial que les donateurs honorent les engagements qu'ils ont pris d'accroître l'aide et son efficacité dans le Consensus de Monterrey, le Plan d'action du G-8 en faveur de l'Afrique, la déclaration adoptée au Sommet de Gleneagles et la Déclaration de Paris.

15. Préoccupés par le fait que, selon des indications récentes, un fort pourcentage de l'aide publique au développement ressort des pays pour rembourser la dette, nous appelons nos gouvernements et nos partenaires de développement à trouver des moyens novateurs de mieux mettre cette aide au service des priorités nationales en matière de développement. À cet égard, une proportion plus importante de l'aide publique au développement doit être consacrée à la création de capacités pour mobiliser les ressources intérieures dans la région.

Intégration régionale

16. Tout en prenant acte des avancées récentes en matière d'intégration régionale, comme la décision de mettre en place une zone de libre-échange, prise par les États membres du Marché commun des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté d'Afrique de l'Est, nous nous inquiétons de ce que, dans l'ensemble, l'intégration régionale et le commerce intra-africain ne progressent pas assez. Nous réaffirmons notre attachement à l'intégration régionale conformément au Programme minimum d'intégration adopté par la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration. Nous sommes également résolus à relever les défis auxquels les communautés économiques régionales doivent faire face pour réaliser l'intégration régionale et développer le commerce intra-africain, notamment l'absence de convergence des politiques macroéconomiques et la volonté insuffisante des États membres d'honorer les engagements et d'appliquer les protocoles. En outre, nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pour développer des infrastructures et des institutions à l'appui de l'intégration régionale, notamment un fonds destiné à financer le Programme minimum d'intégration.

Objectifs du Millénaire pour le développement

17. Nous accueillons avec satisfaction le Rapport du secrétariat sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous saluons les efforts que déploient nos pays pour atteindre ces Objectifs et sommes conscients que la crise financière et économique actuelle pourrait empê-

cher tout nouveau progrès, voire compromettre ceux qui ont été faits. Pour préserver les acquis, atténuer l'impact de la crise et poursuivre les efforts en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire, nous allons envisager la mise en place de filets de sécurité et autres mesures de protection sociale, tout en continuant d'appliquer des politiques favorables à la croissance et à la stabilité macroéconomique.

18. Rappelant la recommandation issue du Sommet mondial organisé par l'Organisation des Nations Unies en 2005 et de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, selon laquelle les pays victimes de l'extrême pauvreté devraient adopter et commencer à appliquer des plans nationaux de développement conformes aux Objectifs du Millénaire, nous nous engageons à renforcer nos systèmes de planification et à mettre diligemment en œuvre nos plans de développement. Dans ce contexte, nous reconnaissons la contribution que peuvent apporter les autorités infranationales à la réalisation de ces objectifs et décidons de décentraliser et déléguer à ces échelons administratifs la planification dans ce domaine.

19. Le partage du savoir, l'apprentissage entre pairs et l'échange de données d'expérience sont essentiels pour l'innovation en matière de politiques, mais restent peu utilisés. C'est pourquoi nous demandons à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de promouvoir leur utilisation au service des Objectifs du Millénaire, notamment par le truchement du Groupe africain d'apprentissage sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Changement climatique

20. Bien qu'elle n'ait guère contribué au réchauffement de la planète, l'Afrique est la région du monde qui risque le plus de pâtir du changement climatique. Nous lançons un appel aux pays industrialisés pour qu'ils fournissent à nos pays l'assistance technique et financière dont ils ont besoin pour relever les défis du changement climatique.

21. Nous prenons acte des résultats de la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement, tenue à Kigali les 21 et 22 mai 2009, sur le thème: « Changement climatique: perspectives de financement et obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ».

22. Nous prions la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de renforcer la capacité de nos pays de négocier les accords relatifs au climat et d'accéder aux ressources financières prévues pour les mesures d'atténuation et d'adaptation.

Charte africaine de la statistique

23. Pour formuler et mettre en œuvre des politiques efficaces et suivre les performances économiques, des données statistiques doivent être disponibles et accessibles en temps voulu. Préoccupés par le développement insuffisant de la statistique dans nos pays, nous exhortons la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, les communautés économiques régionales et les États membres à mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique.

Commerce international

24. Nous notons avec préoccupation la forte contraction des échanges mondiaux et des exportations africaines suite à la crise financière. Nous prenons acte des mesures prises par le G-20 pour mobiliser des ressources supplémentaires destinées à financer le commerce. Nous appelons les pays développés à ne pas céder à la tentation protectionniste, qui aggraverait les effets de la crise sur nos économies. Il faudrait par ailleurs mener à terme le Cycle de négociations de Doha et veiller à ce que les intérêts et les préoccupations de l'Afrique soient pris en compte. Nous en appelons à toutes les parties prenantes pour qu'elles soutiennent énergiquement la mise en œuvre de l'initiative «Aide pour le commerce» et nous attendons avec intérêt la réunion d'examen qui sera consacrée prochainement à cette initiative.

Banque africaine d'investissement

25. Nous notons avec satisfaction qu'après l'adoption par l'Union africaine, en février 2009, du pro-

tocole relatif à la création d'une banque africaine d'investissement, nous sommes parvenus aujourd'hui à un accord sur le projet de statut de la Banque, qui sera une des trois institutions financières prévues dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Convenant de la nécessité d'accélérer sa création, nous exhortons les États membres à signer et à ratifier sans délai le protocole y relatif.

Pays les moins avancés

26. Conscients que les pays les moins avancés sont confrontés à des difficultés qui appellent des mesures spéciales, nous saluons la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer en 2011 la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous invitons la Commission économique pour l'Afrique à organiser, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, une réunion régionale africaine d'examen pour préparer cette Conférence, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 63/227 du 19 décembre 2008.

Motion de remerciement

27. Nous remercions le Gouvernement de la République arabe d'Égypte d'avoir accueilli la réunion et d'avoir mis à notre disposition d'excellents moyens matériels. Nous remercions également Son Excellence Monsieur Youssef Boutros-Ghali, Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, d'avoir rehaussé de sa présence l'éclat de cette manifestation.

28. Enfin, nous savons gré à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de la bonne organisation de la réunion, de la qualité des communications et de l'appui qu'elles nous ont assuré.

ANNEXE I

Rapport de la vingt-huitième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA

Introduction

1. La vingt-huitième réunion du Comité d'experts de la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue au Caire du 2 au 5 juin 2009. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Getachew Adem, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres de la CEA et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. Le discours d'ouverture a été prononcé par S.E. M. Hany K. Dimian, Vice-Ministre des finances de la République arabe d'Égypte.

A. Participation

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient également représentées : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des pays des

Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et Union du Maghreb arabe (UMA).

4. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), et Banque mondiale.

5. Un État Membre de l'ONU était représenté: Allemagne.

6. Les entités ci-après étaient également représentées par des observateurs : Arab African Business, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Groupe d'appui du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail suivants:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.

3. Adoption du projet d'ordre du jour et de programme de travail.
4. Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique.
5. Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique.

6. Suite donnée aux principales décisions de la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA:

- *Charte africaine de la statistique;*
- Changement climatique: évaluation de la Conférence de Copenhag ;
- *Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique;*
- *Rapport de la neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'UA et au NEPAD;*
- *Présentation du rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, 2009.*

7. Présentation et examen du thème de la Conférence: «Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures».

8. Questions statutaires

- Présentation et examen du Rapport annuel, 2009 de la CEA;
- Rapport de la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration;
- Rapport de la réunion d'experts juridiques et financiers sur les statuts de la future banque africaine d'investissement;
- Mise en œuvre du premier plan d'action de la stratégie commune Afrique-Union européenne;
- Rapport de la nouvelle Coalition pour le dialogue sur l'Afrique;
- Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour l'exercice biennal 2010-2011; projet de Plan

d'activités de la CEA pour la période 2010-2012;

- *Examen du rapport du premier Congrès des économistes africains sur l'intégration régionale;*
- *Rapport de la CEA sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).*

9. Questions diverses.

10. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.

11. Clôture de la réunion.

Élection du Bureau

8. Le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau suivant :

Président	République arabe d'Égypte
Premier Vice-Président	Tchad
Deuxième Vice-Président	Zimbabwe
Troisième Vice-Président	Bénin
Rapporteur	Kenya

C. Compte rendu des travaux

Allocutions d'ouverture

9. Dans son allocution d'ouverture, M. Getachew Adem, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a souhaité la bienvenue aux participants et adressé ses remerciements au Gouvernement égyptien, qui a gracieusement offert d'accueillir la Conférence. Il a également remercié tous les participants de faire l'honneur à son Gouvernement en lui confiant deux mandats consécutifs de Président du Comité. M. Getachew a rendu hommage au Comité pour le rôle important qu'il a joué dans la définition des orientations relatives aux principales questions de développement intéressant le continent.

10. Dans le contexte de la crise économique et financière actuelle (après les crises énergétique et alimentaire de l'année dernière) la pire crise depuis la grande dépression selon la plupart des spécialistes

le thème de la Conférence, «Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation de ressources intérieures», constitue l'occasion idéale de voir comment combiner d'autres sources de financement du développement avec la politique budgétaire pour renforcer les régimes fiscaux et améliorer la gestion des dépenses publiques. Tout en poursuivant les efforts déployés actuellement en faveur de la réforme du marché et de la bonne gouvernance, les responsables politiques africains devraient faire campagne pour la mise en place d'une architecture financière internationale améliorée et plus stable. M. Getachew Adem a exprimé l'espoir que la Conférence formule des recommandations concrètes à cet égard. Il a également mentionné plusieurs réalisations du Comité au cours de l'année écoulée et assuré les participants de l'appui sans réserve du Gouvernement éthiopien au Comité d'experts.

11. Dans l'allocution qu'il a prononcée au nom de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, a rappelé les chocs extérieurs survenus depuis la dernière réunion du Comité, notamment la crise des prix des denrées alimentaires et celle des cours du pétrole, déclenchées l'année dernière, ainsi que la crise économique et la crise financière actuelles, qui continuent de compromettre la croissance, les recettes d'exportation, l'aide publique au développement, le financement du commerce, l'investissement étranger direct et d'autres flux de capitaux. Il a montré les répercussions d'une diminution du financement du développement sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et décrit certaines des réponses apportées à la crise actuelle, notamment les décisions prises par les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale à la réunion tenue à Tunis en novembre 2008.

12. Mettant l'accent sur le thème de la réunion, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il était nécessaire d'examiner les options permettant de compenser la diminution du financement du développement, ajoutant que la politique budgétaire pouvait apporter une transformation structurelle de nature à renforcer le tissu économique, d'où la nécessité, à cette réunion, de déterminer les options offertes et de partager les meilleurs pratiques. Il a également souligné d'autres questions majeures: l'importance de la bonne gouvernance, la poursuite des efforts d'intégration régionale, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la consolidation de la coopération transfrontière et la nécessité de trouver des solutions mondiales aux problèmes à caractère mondial. À cet égard, il a préconisé d'adopter des mécanismes mondiaux effi-

caces et équitables de prise en compte des préoccupations des pays africains. Il a rendu hommage aux efforts du Sommet du G-20 qui a abordé plusieurs questions soulevées par l'Afrique dans la phase préparatoire notamment la vente d'or, la révision du cadre de viabilité de la dette et l'octroi de capitaux supplémentaires aux banques multilatérales de développement. Il a insisté sur la nécessité d'évaluer les progrès accomplis jusqu'ici dans ces domaines.

13. En ce qui concerne l'exécution du programme de travail de la CEA pour l'exercice biennal 2008-2009, le Secrétaire exécutif a fait état d'importantes réalisations notamment la publication de produits du savoir, la recherche de consensus et la fourniture de services techniques consultatifs. Il a cité en particulier le *Rapport économique sur l'Afrique, 2009*, publié conjointement avec la Commission de l'Union africaine et le rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, produit conjointement avec l'OCDE. Il a signalé le lancement en 2009 de la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), entreprise conjointe de la CUA, de la BAD et de la CEA, visant à promouvoir le programme de développement de l'Afrique par un dialogue sans exclusive. Il a souligné le caractère essentiel des partenariats pour les activités de la CEA et a ajouté que cette collaboration, notamment avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et les CER, avait été renforcée au cours de l'année écoulée et devrait se poursuivre dans les années à venir.

14. M. Janneh a déclaré que l'exécution du Plan d'activités de la CEA pour 2007-2009 arrive à terme à la fin de l'année et qu'on a déjà commencé la préparation du Plan d'activités pour 2010-2012, qui vise à renforcer l'orientation stratégique du plan actuel. Il a indiqué que le projet de programme de travail et priorités de la CEA pour l'exercice biennal 2010-2011 vise à consolider les activités menées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, du commerce, de la parité hommes-femmes, de la gouvernance, des finances, de l'analyse des politiques économiques, du changement climatique et de la statistique. Il a ajouté que l'appui aux États membres avait été renforcé. Pour terminer, il a rappelé que l'Afrique traversait un moment difficile, mais qu'il était confiant que le continent avait des atouts pour améliorer la gestion macroéconomique et assurer la bonne gouvernance, ajoutant que la réunion offrait une occasion unique d'articuler des idées et des options permettant à l'Afrique de faire face aux défis actuels et à venir.

15. Le Vice-Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, M. Hany Kadry Dimian, a, au nom du ministre des finances, S.E. M. Youssef Boutros-

Ghali, souhaité la bienvenue aux participants. Il a insisté sur l'importance de la réunion, excellente occasion offerte aux pays africains de préparer la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la crise économique et financière mondiale et à son incidence sur le développement, qui doit se tenir fin juin 2009. Il a déclaré qu'elle était également l'occasion pour l'Afrique d'examiner les options concernant les implications sociales à long terme de la crise financière et économique mondiale, à savoir notamment l'augmentation du chômage, de la faim, de la pauvreté et des inégalités de revenus, sans parler de la détérioration attendue des indicateurs relatifs à l'éducation et à la santé.

16. Le Vice-Ministre a fait remarquer que beaucoup de pays africains rencontrent des difficultés à cause de la crise et disposent donc d'une faible marge de manœuvre budgétaire en ce qui concerne les politiques sociales. Les pouvoirs publics font face à des difficultés considérables pour préserver les dépenses sociales et fournir les services sociaux nécessaires, éléments essentiels à la réalisation des OMD. D'où l'urgence de faire face aux incidences sociales de la crise, ce pourquoi, l'Afrique a besoin d'un changement stratégique de sa vision et d'un changement de formulation de la politique budgétaire. Cette formulation doit s'effectuer davantage sur le plan macro et accorder plus d'attention à la croissance et à sa viabilité. Il faut y ajouter des efforts plus importants de réforme fiscale pour mettre en place des régimes fiscaux plus efficaces ; renforcer les capacités institutionnelles ; accroître l'investissement consacré au développement des infrastructures par des partenariats public-privé avec l'assistance de la CEA et de la BAD. Le Vice-Ministre a conclu son allocution en invitant les pays africains à parler d'une seule voix afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans les grandes instances internationales comme le G-20. Il a également demandé que l'Afrique soit mieux entendue et mieux représentée dans les diverses institutions financières et internationales et les divers groupements de pays.

Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique [Point 4 de l'ordre du jour]

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le document E/ECA/COE/28/2, AU/CAMEF/EXP/2 (IV) intitulé «*Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique*». Le document mettait en exergue les tendances économiques et sociales actuelles, ainsi que leur impact sur la croissance économique de l'Afrique. La croissance économique du continent avait baissé de 6% en 2007 à 5,1% en 2008. Il a été noté que, en

dépit de cette baisse, la croissance avait toutefois été tirée pendant le premier semestre de l'année par une forte demande et par des cours élevés des produits de base; elle avait été favorisée par une gestion et des réformes macroéconomiques saines, par une faible dette publique extérieure ayant résulté de mesures d'allègement de la dette, par des apports importants de capitaux extérieurs, par de bonnes performances dans des secteurs tels que l'agriculture et par une réduction générale des conflits à travers le continent. Avec la crise financière et la récession économique mondiales, l'Afrique a connu un recul de son commerce, une baisse des cours de ses produits de base, une diminution des recettes tirées des exportations et des recettes budgétaires, des frais d'emprunt plus élevés et une réduction de l'aide et des flux de capitaux privés. Il en a résulté une baisse du taux de croissance prévu pour 2009 à 2% et un ralentissement des efforts visant à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD.

18. S'agissant des tendances du développement social, les taux de pauvreté et de chômage sont restés élevés, tandis que les progrès faits pour atteindre les cibles fixées dans les domaines de l'éducation et de la santé ont été contrastés et ont varié d'un pays à l'autre. Le présentateur a en particulier indiqué que la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté avait pratiquement doublé. Il a également souligné que le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire s'était amélioré, mais que le taux d'achèvement des études restait un sujet de préoccupation. En outre, grâce à de vastes programmes ciblés de prévention, les taux de prévalence du VIH soit s'étaient stabilisés, soit avaient baissé dans la plupart des pays africains.

19. Enfin, le présentateur a mis l'accent sur la nécessité de prendre des mesures concertées à l'échelle régionale pour favoriser le redressement économique de l'Afrique, améliorer la gestion macroéconomique, utiliser là où cela est possible les réserves accumulées afin de stimuler la demande intérieure, amener les donateurs et les partenaires de développement à adopter des mesures coordonnées en vue de maintenir les flux de l'aide, d'alléger davantage la dette et amener les institutions financières internationales à accorder suffisamment de financements à des conditions de faveur. Par ailleurs, il conviendrait de continuer à accorder une attention particulière à la réalisation des OMD, ainsi qu'à la prise en compte des groupes vulnérables et marginalisés dans les stratégies de développement.

Débat

20. Dans le débat qui a suivi, le Comité a noté que les pays africains étaient confrontés au défi de traduire leur croissance en un développement social satisfaisant, qui bénéficie en particulier aux groupes sociaux vulnérables. Il importait que les pays diversifient leurs économies afin de réduire leur vulnérabilité aux chocs extérieurs et intérieurs. Le Comité a exprimé sa préoccupation devant l'absence de conditions favorisant une croissance élevée et durable sur le continent, l'inadéquation et l'instabilité des taux d'épargne, le peu de priorité accordé aux dépenses publiques, le volume des dépenses publiques non discrétionnaires et l'inefficacité des systèmes fiscaux. Le Comité a noté que les envois de fonds des travailleurs migrants avaient joué un rôle important dans la forte augmentation des revenus et la réduction de la pauvreté dans certains pays africains.

21. Les participants ont souligné que l'État jouait un rôle important dans le développement économique et social, parce qu'il créait les conditions favorisant le développement du secteur privé et faisait face aux défaillances des marchés, mobilisait les ressources et mettait en place un cadre juridique et institutionnel permettant de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé, et d'attirer les flux d'IED, en particulier dans le domaine des infrastructures. Enfin, l'intégration régionale était importante pour la consolidation des efforts visant à stimuler la croissance en Afrique et à renforcer la compétitivité internationale du continent.

Recommandations

22. Le Comité a formulé les recommandations ci-après pour que les pays africains accélèrent et soutiennent la croissance en appui aux efforts qu'ils déploient pour réduire la pauvreté et avancer dans la réalisation des OMD:

- a) Les pays africains devraient continuer à améliorer l'environnement macroéconomique et poursuivre les réformes visant à créer un climat propice à l'accroissement de l'investissement intérieur. Afin de réduire leur vulnérabilité aux fluctuations de la demande et des cours des produits de base, les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques industrielles qui renforcent la valeur ajoutée, l'industrie manufacturière et la transformation économique. À cet égard, le Comité a exhorté les pays africains à

accélérer le processus d'intégration régionale et à accroître le commerce intra-africain.

- b) Les gouvernements devraient créer un espace budgétaire et mobiliser davantage de ressources intérieures grâce en particulier à l'amélioration de l'efficacité de leurs systèmes fiscaux. De même, ils devraient accorder une priorité aux dépenses publiques pour la mise en place des infrastructures et améliorer la fourniture de services publics, notamment dans le domaine de l'éducation. Enfin, le Comité a demandé au secrétariat de mettre en place un système de suivi des flux financiers et des envois de fonds à destination de l'Afrique.

Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale [Point 5 de l'ordre du jour]

23. Au titre de ce point, en présentant le document intitulé « Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale » ((E/ECA/COE/28/7, AU/CAMEF/EXP/7(IV)), le secrétariat a donné un aperçu du niveau d'intégration atteint par les huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine et a indiqué que des progrès avaient été accomplis dans le domaine. Parmi les difficultés auxquelles se heurtaient les CER dans leurs efforts tendant à l'intégration figuraient l'absence d'engagement politique de la part des États membres et l'insuffisante mise en œuvre des protocoles en cause. À la lumière de ces difficultés, la Commission de l'Union africaine avait reçu mandat d'élaborer un programme minimum d'intégration permettant d'accélérer le processus d'intégration en Afrique. Le programme minimum d'intégration avait été conçu en collaboration avec les CER et adopté par la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration (COMAI IV); il s'agit d'un cadre d'harmonisation des programmes des CER dans les secteurs prioritaires. La nécessité s'impose de financer le programme minimum d'intégration au moyen d'un fonds continental de l'intégration, qui fera l'objet d'une étude de faisabilité de la CUA et de la CEA, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD). Il est évident que le succès du programme minimum d'intégration dépendra de l'appropriation de celui-ci par toutes les parties prenantes et du degré d'intégration du programme dans les plans nationaux de développement et dans les programmes des CER, de l'UA et des autres partenaires de développement.

24. Parmi les principaux faits survenus sur le continent en matière d'intégration régionale figurent la décision des chefs d'État et de gouvernement des États membres du COMESA, de la SADC et de la CAE de créer une zone de libre-échange. La publication conjointe de la CEA et de l'UA sur l'intégration régionale intitulée « *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)* » constitue une autre réalisation dans le processus d'intégration. Diverses éditions du rapport avaient porté sur des questions clés de l'intégration telles que la rationalisation des CER et l'intégration financière et monétaire en Afrique. La prochaine édition du rapport, à l'établissement de laquelle la BAD a pris part, sera essentiellement consacrée au commerce intra-africain. Les États membres de l'Union du Maghreb arabe ont décidé de créer une zone de libre-échange. Un projet de convention est en cours d'élaboration par les experts maghrébins.

Débat

25. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a noté que les progrès accomplis en matière d'intégration régionale dans le domaine politique semblaient être plus lents que ceux accomplis dans le domaine économique. Les pays africains devraient parler d'une seule voix sur la question de l'intégration régionale et les CER doivent jouer un rôle à cet égard. Le Comité a relevé que le contenu des accords bilatéraux entre pays africains et pays développés différaient souvent des objectifs déclarés des CER, ce qui compromettrait le processus d'intégration régionale. En outre, les États membres n'avaient pas suffisamment pris en compte l'intégration régionale dans leurs stratégies nationales de développement.

26. Le Comité a noté que plusieurs pays africains ne tiraient pas pleinement profit de leur appartenance aux zones de libre-échange pour des raisons tenant notamment à la faiblesse des capacités productives, à la médiocrité des infrastructures et à une insuffisante facilitation du commerce, qui alourdissaient les procédures aux postes frontières. De manière générale, à court terme, ce sont les pays les plus développés sur le plan industriel qui seront mieux à même de tirer profit du processus d'intégration. Le Comité a été informé des efforts que déployait la CUA pour améliorer et intégrer les infrastructures en Afrique, en mettant en œuvre un programme pour le développement des infrastructures en Afrique; la CUA élaborait ce programme en collaboration avec la CEA, la BAD et d'autres partenaires de développement.

27. Le Comité a souligné la nécessité pour la CEA et la CUA de faire le point sur la mise en œuvre des résolutions adoptées au cours des réunions précédentes. Il a également mis l'accent sur la nécessité de mener des études sur le non-respect des protocoles, dont ceux portant sur les règles d'origine. Les participants ont estimé que le fait que la compensation à laquelle pourraient s'attendre les éventuels laissés pour compte de l'intégration soit inadéquate ou nulle expliquait aussi en partie la violation des protocoles relatifs à l'intégration régionale et l'abandon des politiques adoptées.

Recommandations

28. Plusieurs recommandations importantes ont été faites au cours du débat.

- a) Les États membres et les CER ont été invités en particulier à:
 - i) Continuer de soutenir la série de rapports sur l'«*État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)*», rapports qui présentent une évaluation des performances de l'Afrique en matière d'intégration; ii) prendre note des recommandations de la COMAI IV, en particulier celles qui concernent l'adoption du programme minimum d'intégration et la prise en compte dudit programme dans leurs plans nationaux de développement; iii) apporter un appui à la prise en compte des questions d'intégration régionale dans les politiques nationales, afin d'accroître la convergence entre les stratégies nationales, les politiques sous-régionales et les objectifs régionaux. À cet égard, une étude initiale devrait être menée rapidement pour mieux connaître les positions nationales sur les objectifs de l'intégration régionale et les coûts et bénéfices liés à l'appartenance à des arrangements régionaux visant à l'intégration.
- b) La CEA, la CUA et d'autres partenaires de développement devraient:
 - i) Poursuivre leur soutien aux CER pour une mise en œuvre efficace des programmes pluriannuels et du programme minimum d'intégration, tout comme pour le renforcement des capacités des communautés; poursuivre leur appui aux activités de développement des infrastructures; iii) appuyer les efforts des pays africains tendant à renforcer leurs capacités productives.

Suite donnée aux principales décisions de la réunion annuelle conjointe de la CUA et de la CEA tenue en 2008 [point 6 de l'ordre du jour]

i. Charte africaine de la statistique

29. Le secrétariat a rendu compte, dans un document intitulé «Mise en œuvre de la résolution 859

(XLI) sur la Charte africaine de la statistique » (E/

ECA/COE/28/10AU/CAMEF/EXP/10(IV), de la suite donnée à la résolution sur la Charte africaine de la statistique adoptée en 2008 par la dernière Conférence des ministres, en particulier l'examen de la Charte par les ministres africains de la justice, puis son adoption par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2009.

30. Les participants ont été informés que deux études réalisées en 2008 contenaient des recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme chargé de coordonner la mise en œuvre de la Charte et la création d'un fonds africain pour la statistique. Ils ont également été informés de l'état d'avancement d'une étude sur l'élaboration d'une stratégie d'harmonisation statistique aux fins de l'intégration régionale.

Débat

31. Au cours du débat qui a suivi, le Comité s'est félicité des activités menées et des initiatives prises dans le domaine du développement de la statistique et a exhorté la Commission de l'UA, la CEA et les autres parties prenantes à poursuivre leurs efforts dans ce sens. Soulignant le rôle éminent de la statistique dans le processus décisionnel, il a estimé qu'il fallait apporter un appui technique et financier au développement de cette discipline en Afrique. De nombreux participants ont dit craindre que le mécanisme de coordination proposé dans l'étude ne fasse double emploi avec des structures en place et ont proposé que la CUA mène une campagne de sensibilisation au développement de la statistique.

Recommandations

32. À la lumière de ce qui précède, le Comité a noté avec satisfaction que certains États membres avaient déjà signé la Charte et recommandé à ceux qui ne

l'ont pas encore fait de la signer et de la ratifier pour qu'elle entre en vigueur le plus vite possible, et à la Commission de mener à terme l'étude sur la création d'un fonds statistique qui permettrait de surmonter les problèmes de financement du développement de la statistique en Afrique. S'agissant de la mise en place d'un mécanisme chargé de coordonner la mise en œuvre, la Commission de l'UA de recenser les insuffisances des structures existantes et de s'efforcer d'y remédier, en collaboration avec la CEA, la BAD, les CER, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et les États membres.

ii. Changement climatique et développement - Évaluation de la Conférence de Copenhague

33. Le secrétariat a présenté un rapport intitulé «Changements climatiques et développement: rapport d'activités» [E/ECA/COE/28/9, AU/CQMEF/EXP/9(IV)] sur les progrès accomplis dans la mise au point et l'application du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev Afrique), ainsi que dans les préparatifs de la participation africaine à la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009.

Débat

34. Deux principales questions ont été au cœur du débat qui a suivi la présentation: la négociation d'accords sur les changements climatiques et la mobilisation de ressources pour financer les mesures d'adaptation et d'atténuation. S'agissant des accords sur les changements climatiques, le Comité a souligné que les États membres devraient arrêter et défendre une position africaine commune fondée sur l'intérêt de tous. Si les stratégies d'atténuation avaient leur place dans une telle position commune, les pays africains avaient tout intérêt à mettre l'accent sur les stratégies d'adaptation. Le Comité a par ailleurs constaté que la plupart des pays africains avaient des capacités limitées en matière de négociation, ce qui les empêchait de participer efficacement aux travaux sur les changements climatiques et de bien défendre leur position.

35. Tout en notant la nécessité d'intégrer les politiques relatives aux changements climatiques et à l'environnement dans tous les secteurs de l'économie et dans les plans de développement nationaux, dès leur conception, le Comité a fait observer que les États membres ne tiraient pas suffisamment parti des mécanismes de financement en place. La

raison principale était, outre la capacité limitée des pays africains, la partialité de structures telles que le Mécanisme pour un développement propre, qui favorisaient les grands pays en développement pollueurs que sont notamment la Chine, l'Inde et le Brésil.

36. En ce qui concerne le financement des mesures d'adaptation, le Comité a souligné qu'au regard de la faible contribution des pays africains au changement climatique, il serait injuste qu'ils soient les premiers à en subir les conséquences. Les pays développés avaient l'obligation de financer les politiques d'adaptation que les pays africains devraient appliquer.

37. En ce qui concerne l'application de la résolution 855 (XLI) relative à l'appui de la CEA à l'ACMAD ainsi qu'au renforcement du partenariat entre les deux organisations, le Comité a indiqué qu'il serait nécessaire de mettre en place un cadre de collaboration.

Recommandations

38. À l'issue du débat, le Comité a fait les recommandations suivantes:

- a) Les États membres devraient arrêter et défendre une position africaine commune définie sous les auspices de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, conformément à la décision prise dans ce sens par le Sommet de l'UA (en janvier 2009) et utiliser cette position commune dans les négociations portant sur les futurs accords relatifs aux changements climatiques, qui tiennent compte de la nécessité de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et de les financer.
- b) La CEA devrait collaborer avec la CUA, la BAD, le PNUE et d'autres organisations pour aider les États membres à renforcer leur capacité de négocier des accords sur les changements climatiques et à bénéficier des ressources prévues pour l'action contre ces changements.
- c) La communauté internationale devrait mettre en place des mécanismes efficaces de suivi et d'exécution des engagements pris en faveur des États membres dans le domaine des changements climatiques et environnementaux. Il faudrait par conséquent établir un cadre de coopération entre la CEA et l'ACMAD.
- d) Les États membres devraient poursuivre leurs efforts pour intégrer les politiques relatives aux

changements climatiques et à l'environnement dans tous les secteurs de l'économie.

iii. Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique

39. Au titre de ce point d'ordre du jour, le secrétariat de la CEA a présenté un document intitulé «Évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, 2009 (E/ECA/28/8, AU/CAMEF/EXP/8(IV)), d'où il ressortait que l'Afrique continuait de progresser vers la réalisation des objectifs et cibles inscrits dans les OMD, même si les résultats étaient inégaux selon l'objectif visé et la sous-région considérée. Quelques pays africains étaient sur la bonne voie et en passe d'atteindre certains objectifs, notamment ceux de l'éducation primaire pour tous, de la parité filles-garçons dans l'enseignement primaire et de la réduction de moitié de la pauvreté. De toutes les sous-régions, c'était l'Afrique du Nord qui avait enregistré le plus de progrès. Toutefois, la faible progression enregistrée dans l'ensemble des pays en 2009 est préoccupante. Parmi les obstacles figuraient les crises énergétique et alimentaire, de même que la crise économique et financière mondiale.

Débat

40. Tout en saluant la qualité du rapport, le Comité a exprimé certaines préoccupations tenant pour l'essentiel aux données et aux statistiques, en particulier à leurs sources. Certains participants ont noté que la plupart des données utilisées dans le rapport étaient obsolètes, tandis que d'autres ont insisté sur le fait qu'il y avait toujours un décalage entre les données de l'ONU et les données nationales. On a également déploré l'insuffisance des informations fournies sur les projets et programmes en cours au titre des OMD. Le Comité a aussi regretté la tendance consistant à privilégier l'universalité de l'enseignement primaire au détriment de sa qualité.

Recommandations

41. Au vu de ce qui précède, le Comité a recommandé que des statistiques de qualité soient produites et utilisées de manière à rendre compte de façon plus exacte des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Il convenait aussi d'intégrer les résultats des projets et programmes en cours dans les rapports relatifs aux OMD. Il fallait s'employer à mieux exploiter ce que les différents partenaires ont à offrir pour accélérer la réalisation de ces Objectifs.

iv. Rapport de la neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'UA et au NEPAD

42. Au titre de ce point d'ordre du jour, le secrétariat a donné un aperçu du Mécanisme de coordination régionale mis en place pour coordonner l'appui que l'ensemble du système des Nations Unies apporte à l'Union africaine et au NEPAD, en mettant en relief les mandats, structures et niveaux institutionnels. Au cours de l'année écoulée les neuf groupes thématiques du Mécanisme avaient beaucoup contribué au renforcement des capacités de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, à qui ils avaient apporté un appui technique. Le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, ainsi que d'autres formes d'appui qu'apporte la CEA à l'Union africaine et au NEPAD, notamment l'appui au processus du Mécanisme de coordination régionale et au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, ont aussi été évoqués. On a enfin dégagé les leçons à retenir et les orientations pour l'avenir concernant en particulier l'intégration harmonieuse du NEPAD dans les structures et processus de l'UA et les domaines prioritaires du renforcement de l'appui fourni par l'ONU à l'UA et au NEPAD.

43. Le Comité a salué le rôle joué par l'ONU pour coordonner l'appui à l'UA et au NEPAD, visant clairement à appuyer le développement de l'Afrique.

v. Présentation du rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, 2009

44. Le secrétariat a présenté le document intitulé « Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, 2009 : promesses et performances », établi par la CEA et l'OCDE. La présentation a porté sur les principaux points suivants : progrès accomplis ces cinq dernières années en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté ; efforts déployés par l'Afrique pour améliorer la gouvernance et mobiliser des ressources intérieures favorisant la croissance économique et la réduction de la pauvreté ; augmentation des flux d'aide et allègement accru de la dette ; engagements pris, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de l'intégration régionale, par les pays africains, pour accroître le volume et l'efficacité de l'aide ; crise économique actuelle et défis connexes.

45. Le rapport, publié au début de la crise financière mondiale, est le fruit d'une collaboration intense et ouverte entre la CEA et l'OCDE. Il a donné lieu à des consultations avec les différentes parties prenantes

africaines et non africaines. Informés qu'il avait été très bien accueilli par les partenaires tant africains qu'internationaux, les experts ont demandé à la CEA et à l'OCDE de continuer à collaborer pour produire ce rapport.

Débat

46. Le rapport a été publié en plein changement des mécanismes de suivi de responsabilité mutuelle et de gouvernance mondiale, ayant produit l'émergence, par exemple, d'un groupe des 20 (G-20) en tant qu'élément essentiel de la riposte internationale à la crise financière. Les participants ont demandé estimé que ces nouveaux changements intervenus dans l'architecture internationale, ainsi que les nouveaux engagements issus du Sommet du G-20, soient reflétés dans les futures éditions du rapport.

47. Les experts ont décidé que pour maximiser l'impact du suivi, il fallait fixer la date de publication des futurs rapports afin qu'ils enrichissent les grands débats africains et internationaux portant sur le développement de l'Afrique, comme ceux de la CUA, de l'ONU et du G-20. Ils ont souligné qu'à l'avenir, ces rapports devraient adopter l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme, et inclure les engagements traitant de la question.

Recommandations

48. Les participants ont recommandé ce qui suit :

- a) Il faudrait publier le prochain rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement avant septembre 2010 pour qu'il soit pris en compte lors du sommet qui sera consacré à l'examen de la réalisation des OMD. Par la suite, le rapport devrait paraître tous les deux ans.
- b) Comme l'architecture mondiale en mutation rehausse l'importance de l'examen mutuel de l'efficacité du développement, compte tenu des nouveaux engagements pris par le G-20, une réforme fondamentale de l'architecture financière internationale s'impose pour que l'Afrique soit mieux représentée dans les instances de prise de décisions internationales et pour que ces instances soient plus promptes à réagir et avec efficacité pour résoudre les crises à court terme et les besoins de développement à long terme des pays africains.

- c) Le Comité a demandé à la CEA et à l'OCDE de poursuivre leur collaboration en vue de l'établissement de rapports futurs.

Présentation et examen du thème de la Conférence : Renforcer l'efficacité de politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures [Point 7 de l'ordre du jour]

49. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le document intitulé «**Renforcer l'efficacité de politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures**» [E/ECA/COE/28/5, AU/CAMEF/EXP/5(IV)]. En Afrique, il y avait un fossé entre les besoins d'investissement et les ressources disponibles. Pour le combler, il fallait mobiliser davantage de ressources tant internes qu'externes. La crise ayant réduit les afflux de capitaux extérieurs, la mobilisation de ressources intérieures avait retrouvé tout son attrait en tant que source durable de financement du développement.

50. Plusieurs facteurs plaidaient en faveur d'un recours accru aux ressources intérieures: offre interne de capitaux était moins volatile que l'offre externe; elle permettait aux pays de garder la maîtrise de leurs politiques de développement et de s'en approprier les acquis; elle réduisait la dépendance à l'égard des ressources extérieures ainsi que le risque de contracter le syndrome hollandais, elle encourageait la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des fonds publics et elle diminuait la vulnérabilité de l'économie face aux pertes de revenus consécutives aux réformes commerciales.

51. En Afrique, malgré les progrès enregistrés dans le financement du développement, le taux d'épargne demeurait globalement faible par rapport aux autres pays en développement, sans compter que des écarts importants existaient entre les pays. Le continent avait amélioré ses rentrées fiscales et enregistrait des résultats comparables aux autres régions en développement sur le plan de la mobilisation des ressources intérieures, même si la part des taxes commerciales dans le revenu national avait beaucoup diminué.

52. La politique budgétaire permettait d'agir à court et à long terme, sur le plan de la stabilisation macroéconomique comme sur celui de la capacité de production. En Afrique, elle avait souvent été procyclique en raison des conditions imposées par les institutions financières internationales, des règles budgétaires et de considérations touchant à l'économie politique. Or, il fallait que les gouvernements mettent en œuvre des politiques fiscales anticycliques pour mieux absorber les chocs exogènes et les fluctuations de la demande

totale qui en résultaient. Il s'agissait donc d'utiliser la politique budgétaire pour amortir l'impact de la crise financière mondiale et mieux répondre aux besoins et priorités de développement des pays africains.

53. Pour mobiliser plus efficacement les ressources intérieures en Afrique, il fallait accroître les recettes publiques et relever les taux de l'épargne privée, tout en tirant mieux parti de l'APD. Si la mobilisation de ces ressources était favorisée par la croissance, il restait que, dans beaucoup de pays africains, les impôts étaient loin de rapporter autant qu'ils le devaient. Il fallait prendre des mesures améliorer la collecte des impôts, réduire les exonérations fiscales et les incitations offertes aux investisseurs étrangers, relever les taux d'imposition applicables aux biens immeubles et aux articles de luxe et réformer la réglementation des échanges de façon progressive.

54. La bonne gouvernance était cruciale puisqu'elle se traduisait par une utilisation plus avisée et plus responsable des ressources publiques, établissait un lien entre l'imposition et la prestation de services, éliminait les paradis fiscaux et permettant de combattre les détournements de biens publics. La dette extérieure de l'Afrique était aussi un obstacle de taille : l'endettement massif se traduisait par une hémorragie de capitaux et un lourd service de la dette, et rendait les pays plus vulnérables face aux chocs extérieurs et à leurs conséquences sur la production nationale et la mobilisation des ressources.

55. Si on voulait stimuler l'épargne privée, il fallait aider les ménages et les entreprises à produire des revenus en mettant en place un environnement propice au développement du secteur privé, en investissant davantage dans les infrastructures et en renforçant les systèmes financiers nationaux.

56. L'Afrique avait donc besoin d'aide à court et à moyen terme. Quant à ses objectifs de développement à plus long terme, ils seraient mieux servis si l'aide était utilisée pour mieux mobiliser les ressources intérieures. A cet effet, il fallait mettre l'accent sur le développement des infrastructures et de la capacité de production. En outre, les donateurs pourraient opter pour un système de fonds de contrepartie et les pays bénéficiaires s'attacher à lutter contre la fuite des capitaux en exerçant un contrôle plus strict sur les comptes d'investissement.

Débat

57. Le Comité a salué l'exhaustivité de l'étude et félicité le secrétariat pour la finesse de son analyse.

La mobilisation des ressources intérieures exigeait un changement dans les mentalités : l'objectif à long terme était de ne plus dépendre de l'aide extérieure mais de compter sur les revenus produits par le pays. Il fallait cependant veiller à ne pas dissocier, au niveau de la formulation des politiques, la mobilisation des ressources intérieures et celle des ressources extérieures, car elles étaient complémentaires. Nombre de pays africains avaient en effet encore besoin d'une aide extérieure pour combler le fossé entre l'épargne intérieure et les besoins d'investissement.

58. Le Comité a souligné que la stabilité macroéconomique était nécessaire à la croissance, laquelle conditionnait la mobilisation de ressources intérieures. Les gouvernements avaient un rôle particulièrement important à jouer lorsque l'activité économique était perturbée par une crise comme celle qui secouait actuellement la planète. Dans un tel contexte, ils devaient adopter des politiques budgétaires et monétaires propres à stimuler la demande intérieure et à atténuer l'impact de la crise. Le Comité a réaffirmé l'importance du rôle des pouvoirs publics dans la création d'un environnement propice au développement du secteur privé, s'agissant notamment de recenser les secteurs porteurs et d'orienter l'investissement privé vers ces secteurs. Pour ce faire, les pays devaient adopter des politiques industrielles et sectorielles leur permettant de surmonter les obstacles à l'investissement national et encourager l'instauration de partenariats public-privé.

59. Certains participants se sont déclarés préoccupés par la vulnérabilité des économies africaines face aux chocs extérieurs et par l'absence d'outils politiques grâce auxquels elles pourraient mieux résister aux crises économiques. Il fallait donc diversifier la production et les sources de revenus et mieux gérer les réserves accumulées lors de la flambée des cours des produits de base. Certains pays africains, riches en ressources, étaient mieux armés pour faire front, car ils avaient constitué des réserves, voire créé des fonds de stabilisation pour assurer leur stabilité financière à moyen terme.

60. Notant que les pays africains pouvaient accroître leurs rentrées fiscales, le Comité a évoqué les principaux obstacles à la collecte de l'impôt, à savoir les faiblesses institutionnelles, l'insuffisance des moyens humains, le manque de volonté politique et le coût élevé du recouvrement des impôts. Les recettes fiscales étaient donc en-deçà de ce qu'elles devraient être, en particulier dans les pays sortant d'un conflit, où les institutions économiques étaient affaiblies.

61. Certains délégués ont décrit les réformes institutionnelles et les mesures que les gouvernements pourraient adopter pour améliorer le fonctionnement de l'administration fiscale et accroître les recettes, au nombre desquelles ils ont cité la refonte des mécanismes institutionnels en vue d'une meilleure gestion des finances publiques, la décentralisation des politiques budgétaires, la simplification des politiques fiscales et l'uniformisation des taux d'imposition, et la mise en place de dispositifs visant à faire respecter la réglementation fiscale et à encourager les contribuables à payer leurs impôts. Certains pays avaient mis en place des mécanismes de recouvrement novateurs comme les contrats de performance et les mesures incitatives offertes aux organismes de recouvrement de l'impôt. Le Comité a insisté sur l'importance de la bonne gouvernance pour ce qui était d'améliorer la gestion des finances publiques et le respect de la réglementation fiscale.

62. De nombreux pays africains riches en ressources naturelles pourraient mieux mobiliser leurs moyens propres grâce à une meilleure gestion de ces ressources et, à terme, se passer de l'aide extérieure. Les contrats d'exploitation des ressources naturelles comprenaient souvent des incitations fiscales et des clauses susceptibles de donner lieu à une répartition inéquitable des revenus si le contexte économique changeait. Toutefois, certains pays africains parvenaient à améliorer la gestion de ce secteur en ratifiant les normes et codes internationaux pertinents et en les intégrant dans leur réglementation nationale.

63. À cet égard, l'adoption du cadre des dépenses à moyen terme pourrait aider les pays à mobiliser les ressources intérieures pour financer l'investissement public et promouvoir la transparence et la responsabilité, notamment en matière de dépenses publiques et de prestation de services. Comme il s'agissait d'un outil axé sur les résultats, le cadre pouvait aider les gouvernements à allouer les ressources publiques en fonction des priorités stratégiques et à faire preuve d'une plus grande discipline budgétaire.

64. Le Comité a par ailleurs souligné que l'épargne des ménages devait être canalisée pour pouvoir servir à financer l'investissement. Dans nombre de pays africains, les ménages détenaient leur épargne sous forme de biens corporels n'entrant pas dans le circuit financier, faute de recevoir des incitations appropriées et d'avoir accès à des établissements bancaires ou à des caisses d'épargne.

65. Le Comité s'est aussi penché sur l'impact que les critères de convergence macroéconomique adoptés par

certaines CER pourraient avoir sur le caractère procyclique ou anticyclique de la politique budgétaire.

66. Étant donné le rôle important qu'il joue en Afrique et la contribution qu'il pourrait apporter aux ressources intérieures, le secteur informel devrait être encadré et réglementé. En encourageant, par des mesures incitatives et la mise en place d'un cadre institutionnel approprié, les entreprises du secteur informel à s'intégrer dans le secteur formel de l'économie, les gouvernements pourraient accroître leurs rentrées fiscales. Les entreprises concernées hésiteraient moins à officialiser leurs activités si elles avaient l'assurance qu'une telle démarche améliorerait leurs perspectives de survie, de croissance et d'accès aux ressources.

67. Le Comité a réaffirmé qu'il fallait augmenter les recettes provenant de la taxation des biens corporels, tout en convenant que la tâche n'était pas aisée. Dans beaucoup de pays africains, l'enregistrement des biens fonciers était trop coûteux, ce qui compliquait le travail du fisc. Il fallait donc introduire des réformes pour généraliser l'inscription au cadastre.

68. Alors que l'investissement immobilier nécessitait des placements long terme, l'épargne à court terme était la norme sur le continent. Cela était dû en partie au manque d'institutions financières, telles que les fonds de pension, et de systèmes de garantie des dépôts. Les services bancaires et financiers n'étaient généralement implantés que dans les centres urbains et, de ce fait, ne répondaient pas aux besoins des épargnants et des investisseurs des zones rurales.

69. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le ralentissement des flux de capitaux provenant des immigrants africains, qui étaient de plus en plus exposés au chômage du fait de la crise. Dans ce contexte, les pays développés devraient agir avec mesure lorsqu'ils réformaient leurs politiques d'immigration et d'emploi et veiller à ce que les immigrants africains soient traités équitablement. De leur côté, les pays africains devraient réfléchir sérieusement à la manière dont les envois de fonds pourraient être utilisés pour stimuler l'investissement et la croissance. A l'heure actuelle, ces fonds empruntaient généralement des voies non officielles et servaient surtout à financer la consommation.

70. Enfin, le Comité a déploré la fuite de capitaux et les détournements de fonds, qui faisaient obstacle à la mobilisation des ressources intérieures. Il était donc impératif d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux et d'accroître la transparence des flux, de combattre la fuite des capitaux et de s'employer à récupérer les fonds détournés.

Recommandations

71. Le Comité a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. Il a appelé les gouvernements africains à miser sur les stratégies à long terme pour promouvoir la croissance et élargir la base d'imposition. Pour ce faire, ceux-ci devraient recenser les secteurs porteurs et encourager l'investissement privé dans ces secteurs, ainsi que poursuivre les réformes visant à inciter les entreprises du secteur informel à officialiser leurs activités. Les pays riches en ressources devraient améliorer la gestion de leurs ressources naturelles et créer des fonds de stabilisation pour assurer leur stabilité financière à moyen terme.

72. En particulier, le Comité a recommandé:

- a) Que les gouvernements africains se dotent de mécanismes novateurs pour améliorer la collecte des impôts et la gestion des recettes fiscales, en introduisant des réformes institutionnelles visant à renforcer le lien entre mobilisation des ressources et dépenses publiques, à améliorer la transparence et à favoriser une gestion responsable;
- b) Que les gouvernements africains envisagent des moyens d'encadrer et de réglementer le secteur informel, compte tenu du principe de l'égalité devant l'impôt, notamment par le biais de l'inscription au registre du commerce et de la taxation des biens immobiliers et corporels; qu'ils renforcent leurs systèmes financiers et offrent des incitations à l'épargne à long terme, pour que les envois de fonds servent à financer le développement;
- c) Que les gouvernements africains renforcent leur système financier et accordent des incitations à l'épargne à long terme et mobilisent efficacement les envois de fonds des travailleurs migrants pour le financement du développement ;
- d) Que les donateurs consacrent une plus grande partie de l'APD au renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures, en investissant davantage dans les infrastructures et dans les services propres à accroître la productivité;
- e) Que les pays africains collaborent avec leurs partenaires du développement pour combattre la fuite des capitaux et recouvrer les fonds détournés placés en dehors du continent;

- f) Que les pays africains riches en ressources améliorent la gestion de leurs ressources naturelles et veillent à ce que les contrats d'exploitation soient équitables et ne fassent pas obstacle à la mobilisation des ressources intérieures ; qu'ils créent des fonds de stabilisation pour assurer leur stabilité financière à moyen terme.
- g) Que la CUA et la CEA entreprennent des études sur la manière dont les pays africains pourraient réduire le coût du recouvrement de l'impôt et améliorer la coordination entre politique budgétaire et politique monétaire en vue d'une mobilisation plus efficace des ressources intérieures.
- h) Que les États membres et le secrétariat coordonnent mieux leurs efforts pour assurer la cohérence et la fiabilité des données.

Questions statutaires (point 8 de l'ordre du jour)

i. Présentation et examen du Rapport annuel de la CEA, 2009

73. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le *Rapport annuel 2009* de la CEA (E/ECA/COE/28/13) portant sur la période allant de mai 2008 à mai 2009 et mettant en relief les principales réalisations enregistrées au cours de cette période. La CEA a visé, premièrement, à consolider les activités et les réalisations dans le contexte du repositionnement entrepris en 2006 et, deuxièmement, à intensifier l'assistance aux États membres, à la CUA et aux CER, pour renforcer l'intégration régionale, répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, réduire la pauvreté et assurer le développement durable, dans le cadre de ses 10 sous-programmes: commerce, finances et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social.

74. La présentation a résumé les progrès accomplis au cours de la période considérée, en consolidant les activités et les résultats essentiels résultant du repositionnement de la CEA. Ces réalisations ont été plus transparentes pour l'ensemble des parties prenantes en

raison de l'utilisation du cadre de la gestion axée sur les résultats et des indicateurs de succès appropriés.

75. La présentation a fait ressortir plusieurs réalisations : l'organisation à Addis-Abeba en novembre 2008, en collaboration avec la CUA et la BAD, du sixième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF), où les participants ont débattu du financement en faveur de l'égalité des sexes, de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des statistiques ventilées par sexe. En ce qui concerne le commerce, on a également cité l'appui fourni aux CER pour les aider dans les négociations commerciales internationales. La CEA a aussi organisé, conjointement avec la CUA la BAD, une conférence ministérielle sur la crise financière et ses répercussions ; elle a apporté un appui analytique et technique au Comité des 10 ministres des finances et gouverneurs de banque centrale, ainsi qu'une contribution technique à la définition de la position de l'Afrique en vue du Sommet du G-20 tenu en avril dernier à Londres.

76. Le secrétariat a souligné que la CEA avait joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en donnant des avis techniques au Groupe d'éminentes personnalités et au secrétariat du Mécanisme, sur l'application de l'évaluation. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, la CEA a organisé, du 28 avril au 1er mai 2009 à Addis-Abeba, la première session du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement. La valeur ajoutée et la pertinence des bureaux sous-régionaux renforcés, par rapport aux activités de la CEA, ont également été soulignées, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes pluriannuels et autres activités exécutés conjointement avec les CER.

Débat

77. Dans le débat qui a suivi et répondant à certaines questions soulevées par des participants, le secrétariat a précisé qu'il était crucial de pourvoir rapidement les postes nouvellement créés et de diminuer ainsi le taux global de vacance des postes à la CEA. Il a reconnu les difficultés particulières des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral. Il a également été demandé de communiquer convenablement les résultats de l'examen du Plan d'action de Bruxelles en faveur des PMA dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA prévue en 2011. De même, la question des droits de l'homme et celle de l'intégration de la parité hommes-femmes dans les programmes de formation ont été

qualifiées de véritables préoccupations de développement, déjà abordées par la CEA.

Recommandations

78. Le débat a débouché sur les principales recommandations suivantes:

- a) Les États membres devraient participer davantage aux activités des bureaux sous-régionaux et les prendre en mains, en particulier en étant représentés au niveau approprié au sein de leur comité interministériel d'experts.
- b) Les États membres devraient prendre note de la campagne de recrutement en cours et aider la CEA à recruter dans les pays sous-représentés afin de pourvoir rapidement les nouveaux postes attribués par l'Assemblée générale.
- c) La CEA et les autres partenaires de développement devraient s'efforcer de redynamiser le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique pour aider les États membres et les CER à exécuter leurs plans de développement et leurs activités en matière d'intégration régionale.

79. Enfin, le Comité a félicité le secrétariat pour la qualité de la présentation et pour la création de nouveaux postes par l'Assemblée générale et a pris note du rapport.

ii. Rapport de la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration

80. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a informé les participants que la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration s'était tenue les 7 et 8 mai 2009 à Yaoundé sur le thème «Partenariats et intégration en Afrique». En plus de l'adoption du Programme minimum d'intégration, comme cadre stratégique et continental dynamique de l'intégration, les ministres ont examiné les principaux partenariats que l'Afrique a établis avec le reste du monde et ont examiné les voies et moyens de les rendre plus pertinents pour les besoins d'intégration et de développement socio-économique. La présentation a mis en relief quelques-unes des principales recommandations de la Conférence, notamment la nécessité pour l'Afrique de rationaliser son approche des partenariats; la nécessité de mettre davantage l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures ; et la nécessité pour la Commission de l'Union africaine

de renforcer les mécanismes existants chargés de la coordination des partenariats.

81. Le secrétariat a indiqué que la présentation avait été faite pour information, l'objectif étant de tenir les ministres des finances au courant des décisions prises par les ministres chargés de l'intégration, certaines de ces décisions intéressant également les ministres des finances.

iii. Rapport de la réunion d'experts juridiques et financiers sur les statuts de la future banque africaine d'investissement

82. Le secrétariat a présenté le document intitulé «Rapport de la réunion d'experts juridiques et financiers sur le projet de statuts de la Banque africaine d'investissement», tenue à Tripoli (Libye) du 11 au 13 mai 2009 [AU/CAMEF/EXP/17(IV)] et a mis en relief les principales recommandations issues de cette réunion. Il a également indiqué que sur la recommandation concernant la souscription au capital de la Banque par les États membres, d'autres scénarios de détermination des souscriptions, prenant notamment en compte le PIB et la moyenne du revenu national brut (RNB) sur trois (3) ans consécutifs, ont été élaborés.

83. Au terme de cette présentation, le Comité d'experts a mis en lumière une série de préoccupations dont :

- a) Les modalités de répartition du capital initial;
- b) Les privilèges et les immunités du siège et des filiales de la Banque;
- c) Le droit de vote au prorata de la souscription au capital;
- d) La complémentarité avec la BAD et les autres institutions financières africaines existantes;
- e) Le partenariat avec la BAD, le FMI et la Banque mondiale.

84. Un comité restreint comprenant quelques États membres (Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne et Nigéria) s'est réuni et a proposé au Comité des amendements au projet de statuts. À la suite du débat sur ces amendements, le Comité a retenu de soumettre ce projet à l'examen et à l'adoption de la Conférence des ministres, après introduction dans ce texte d'une disposition sur des annexes à élaborer ultérieurement et à présenter pour validation par les experts des États membres avant

leur soumission à la prochaine CAMEF extraordinaire prévue en novembre 2009. Ces annexes porteront essentiellement sur la formule et le tableau de souscription au capital, les droits de vote et la détermination du panier de monnaies utilisé comme unité de compte servant de monnaie officielle de la Banque.

iv. Mise en œuvre du premier plan d'action de la Stratégie commune Afrique-Union européenne;

85. Au titre de ce point d'ordre de jour, un représentant de la Commission de l'Union africaine a présenté un document intitulé : « Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie commune Afrique – Union européenne » [AU/CAMEF/EXP/18(IV)].

86. Le présentateur a souligné quelques unes des étapes importantes du Dialogue Afrique- Union européenne, le nouveau cadre stratégique, le processus devant mener à l'adoption de la stratégie commune Afrique - Union européenne et le premier Plan d'action, et a donné un aperçu de l'architecture de mise en œuvre de la stratégie. Il a aussi souligné quelques-uns des résultats obtenus déjà, notamment l'approbation de l'architecture de mise en œuvre, la mise sur pied de huit groupes conjoints d'experts et l'élaboration d'un projet de feuilles de route sur la mise en œuvre. Le présentateur a relevé un certain nombre d'obstacles : manque de participation parties prenantes, faible capacité d'exécution des groupes conjoints d'experts, insuffisance des ressources et lenteur de la mise en application.

87. Le Comité a pris acte du rapport et a exhorté les Africains comme les Européens à consacrer à la mise en application du Plan d'action les ressources techniques, financières et humaines nécessaires. Il a également indiqué qu'il était nécessaire d'associer davantage d'acteurs africains au travail des groupes conjoints d'experts, ainsi que de respecter le principe d'une seule Afrique convenu dans le document de stratégie commune.

v. Rapport de la nouvelle Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA)

88. Le secrétariat a présenté au Comité une note sur la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), officiellement mise en place le 6 mars 2009 à Addis-Abeba. Le Comité a été informé que la Coalition était une initiative conjointe de la CUA, de la BAD et de la CEA, visant à promouvoir le programme de développement de l'Afrique par un dialogue sans exclusive. À l'inverse de la Grande Table, dont elle a pris la suite, la Coalition est d'inspiration totalement africaine et

basée en Afrique ; son secrétariat se trouve au siège de la CEA à Addis-Abeba et elle bénéficie de l'appui de la CEA et de la BAD. Elle est présidée par un conseil consultatif indépendant que préside l'ancien président de la République du Botswana, S.E. Fetsus Mogae.

89. Le Comité a pris acte de la présentation et accueilli avec satisfaction de lancement de cette nouvelle initiative.

vi. Projet de programme de travail et priorités pour la période biennale 2010 - 2011

90. Au titre de ce point d'ordre du jour, le secrétariat a fait une brève présentation sur le document intitulé «Projet de programme de travail de la CEA et priorités pour l'exercice biennal 2010- 2011» (E/ECA/COE/28/15).

91. Pour établir ce projet de programme, le secrétariat s'est appuyé sur les conclusions du repositionnement de la CEA et sur le rapport du Secrétaire général relatif au renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux. Le programme est articulé autour de 10 sous-programmes: commerce, finances et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social. Établi conformément au principe de la gestion fondée sur les résultats, il devrait permettre à la CEA et aux États membres de suivre les progrès accomplis et de mesurer les résultats obtenus en utilisant des indicateurs et des critères préétablis.

92. Le Comité a salué les efforts déployés par le secrétariat pour établir ce programme de travail bien structuré et a proposé d'approuver le projet.

vii. Examen du rapport du premier Congrès des économistes africains sur l'intégration régionale;

93. Au titre de ce point d'ordre de jour, un représentant de la Commission de l'Union africaine a présenté un document intitulé **Rapport du premier Congrès des économistes africains sur l'intégration régionale**. Le congrès, tenu à Nairobi, du 2 au 4 mars 2009 sur le thème: *Vers la création d'une monnaie commune en Afrique*, a réuni des économistes et des chercheurs africains, qui se sont penchés sur d'importantes questions économiques, politiques et sociales relatives à

l'intégration du continent et ont proposé des mesures pour accélérer cette intégration. Un des principaux résultats de la rencontre a été la recommandation visant à institutionnaliser le congrès pour en faire un cadre régulier d'examen des problèmes relatifs à l'intégration africaine.

94. Le Comité a pris note du rapport et proposé que les prochains congrès s'intéressent, outre les questions économiques, à d'autres aspects de l'intégration comme le développement humain et social.

viii. Rapport de la CEA sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de la planification (IDEP).

95. Au titre de ce point d'ordre du jour, la Secrétaire exécutive adjointe, Mme Lalla Ben Barka, a présenté au nom du Secrétaire exécutif le document (E/ECA/COE/28/14) intitulé «**Rapport sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique de la planification (IDEP)**». Ce rapport fait suite à la résolution 858 (XLI) de la quarante et unième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) tenue en avril 2008, demandant au Secrétaire exécutif de la Commission, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de l'IDEP, de prendre des mesures pour atténuer les difficultés financières que connaît l'Institut et d'élaborer un plan de repositionnement de ce dernier.

96. La Secrétaire exécutive adjointe a informé le Comité que la campagne de mobilisation de ressources menée par le Secrétaire exécutif pour renflouer financièrement l'IDEP commençait à porter ses fruits, certains États membres ayant versé leur contribution à l'Institut. Elle a également informé le Comité qu'un nouveau directeur, M. Adebayo Olukoshi, spécialiste et chercheur de renom dans le domaine du développement, avait été nommé dans le cadre du processus de repositionnement lancé par le Secrétaire exécutif de la CEA.

97. M. Olukoshi a fait un bref exposé dans lequel il a fait une large place à la nouvelle vision et orientation stratégique de l'Institut. Parmi les principaux éléments de cette orientation figuraient les mesures prises pour actualiser les programmes de formation de l'Institut afin de les faire mieux correspondre aux besoins des États membres, en mettant un accent particulier sur la promotion et le renforcement des capacités autochtones conformément à une nouvelle vision de développement de l'Afrique. À cet égard, l'Institut explorerait la possibilité d'utiliser les technologies de l'information et de la communication appropriées dans l'exécution de ses programmes de

formation et de renforcement des capacités, en vue de mettre davantage ses services à la portée de ses clients et d'élaborer des programmes spécialement conçus pour atteindre le plus grand nombre possible d'utilisateurs. La coopération avec d'importantes institutions de recherche et de formation, ainsi qu'avec des centres d'excellence, notamment d'autres divisions de la CEA et des organismes de l'ONU, serait poursuivie.

98. Un rapport intégral sur le repositionnement de l'IDEP devrait être menée à terme et serait présenté, après consultation des principales parties prenantes du continent, à la prochaine Conférence des Ministres en 2010.

Débat

99. Dans le débat qui a suivi, le Comité a rappelé la mission et le mandat de base de l'Institut, notamment au vu du regain d'intérêt pour la planification, devenue une fonction essentielle dans nombre d'États africains. Le Comité a fait aussi observer que de nombreux instituts de formation en développement avaient vu le jour en Afrique ces dernières années, soulignant à ce sujet qu'il fallait, dans l'examen en cours, mettre clairement en exergue les avantages comparatifs de l'IDEP, important centre de recherche appliquée et de formation.

Recommandations

100. Le Comité s'est félicité du rapport sur le repositionnement de l'IDEP et a approuvé les mesures prises à ce jour pour reconstituer les capacités financières de l'Institut, renouveler sa direction et actualiser ses programmes. Il a aussi félicité le nouveau Directeur et l'a assuré de son soutien et de sa coopération. Il a fait sienne l'ambitieuse vision qui lui était présentée pour la relance de l'institut. Il a par ailleurs engagé la direction de l'IDEP à poursuivre les consultations en vue de mener rapidement à terme le repositionnement de l'Institut, notamment en appliquant les mesures novatrices proposées pour financer et actualiser les programmes de l'Institut.

101. Le Comité a accueilli avec satisfaction les contributions des États membres et invité ceux qui ne l'avaient pas fait à apporter la leur au repositionnement de l'Institut.

Questions diverses [point 9 de l'ordre du jour]

102. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution (point 10 de l'ordre du jour)

103. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document portant la cote (E/ECA/COE/28/L, AU/CAMEF/EXP/Draft/Rpt(IV)], et huit projets de résolution à soumettre pour adoption à la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des amendements au rapport. Après un débat constructif, le Comité a adopté le rapport ainsi que les huit projets de résolution joints en annexe, tels qu'ils ont été amendés et soumis à la Conférence des ministres pour examen.

Clôture de la réunion (point 11 de l'ordre du jour)

104. Mme Lalla Ben Barka, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, a fait une brève allocution au nom de M. Abdoulie Janneh, le Secrétaire exécutif de la CEA. Elle a déclaré être satisfaite des débats et a remercié les participants pour leur contribution aux travaux de la réunion. Elle a souligné l'importance du thème de la Conférence et exprimé l'espoir que les recommandations et conclusions de la réunion contribueraient à l'élaboration de politiques efficaces de renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en vue du développement de l'Afrique. De plus, elle a déclaré que pour la deuxième année consécutive la CUA et la CEA avaient organisé avec succès la réunion conjointe de leurs organes statutaires, renforçant davantage la collaboration des deux institutions.

105. Dans son allocution de clôture, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine a félicité les secrétariats de la CEA et de l'UA d'avoir organisé la réunion avec succès. Il a également remercié le Président du Bureau d'avoir si bien dirigé les travaux. Il a évoqué certaines des questions examinées par le

Comité, notamment l'intégration régionale, les statuts de la banque africaine de développement et le thème de la Conférence. Il a exhorté les participants à fournir un appui aux processus d'intégration régionale en Afrique, en particulier au programme minimum d'intégration de la CUA. En outre, il s'est félicité du soutien apporté par le Comité à la Banque africaine d'investissement et a donné l'assurance à la réunion que la Commission de l'UA travaillerait avec les États membres à la finalisation des Statuts pour la création de la Banque.

106. Dans son allocution de clôture, le Président du Comité, M. Hany K. Dimian, Vice-Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, a remercié tous les participants pour leur contribution active aux débats. Il a relevé que, du fait des propositions et recommandations faites, il s'était agi de débats de fond constructifs. Il a également félicité le Comité pour la diversité des vues exprimées, ce qui, a-t-il fait observer, traduisait le souci de trouver des solutions aux problèmes communs de développement auxquels l'Afrique se trouvait confrontée. Il a ajouté avoir été particulièrement impressionné par le nombre d'idées et de mesures politiques formulées en vue du renforcement de la mobilisation des ressources intérieures. Enfin, le Président a remercié le secrétariat pour les préparatifs et le service de la réunion.

107. Il a ensuite déclaré la réunion close.

ANNEXE II

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa quarante-deuxième session

E/ECA/COE/28/1/Rev.1 AU/CAMEF/EXP/1(IV)/Rev.1	Projet d'ordre du jour provisoire (Experts)
E/ECA/CM/42/1/Rev.1 AU/CAMEF/MIN/1(IV)/Rev.1	Projet d'ordre du jour provisoire (Ministres)
E/ECA/COE/28/1/Add.1 AU/CAMEF/EXP/AG(IV)	Projet d'ordre du jour annoté (Experts)
E/ECA/CM/42/1/Add.1 AU/CAMEF/MIN/AG(IV)	Projet d'ordre du jour annoté (Ministres)
E/ECA/COE/28/Inf/1/Rev.3 AU/CAMEF/EXP/WP(IV)/Rev.3	Projet de programme de travail (Experts)
E/ECA/CM/42/Inf/1/Rev.2 AU/CAMEF/MIN/WP(IV)/Rev.2	Projet de programme de travail (Ministres)
E/ECA/COE/28/Inf.2/Rev.1 AU/CAMEF/EXP/Info(IV)/Rev.1	Information à l'intention des participants
E/ECA/COE/28/Inf/3	Liste des documents
E/ECA/COE/28/2 AU/CAMEF/EXP/2(IV)	Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique en 2008
E/ECA/COE/28/3 AU/CAMEF/EXP/3(IV)	Rapport économique sur l'Afrique, 2009
E/ECA/COE/28/4 AU/CAMEF/EXP/4(IV)	Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures: Document de synthèse
E/ECA/COE/28/5 AU/CAMEF/EXP/5(IV)	Étude de fond: Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures
E/ECA/COE/28/6 AU/CAMEF/EXP/6(IV)	La crise financière mondiale: son impact sur l'Afrique, les mesures à prendre et la voie à suivre
E/ECA/COE/28/7 AU/CAMEF/EXP/7(IV)	Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique
E/ECA/COE/28/8 AU/CAMEF/EXP/8(IV)	Évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, 2009

E/ECA/COE/28/9 AU/CAMEF/EXP/9(IV)	Changements climatiques et développement: rapport d'activités
E/ECA/COE/28/10 AU/CAMEF/EXP/10(IV)	Mise en œuvre de la résolution 859 (XLI) sur la Charte africaine de la statistique
E/ECA/COE/28/11 AU/CAMEF/EXP/11(IV)	Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: le Mécanisme de coordination régionale
E/ECA/COE/28/12 AU/CAMEF/EXP/12(IV)	Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses et résultats
E/ECA/COE/28/13	Rapport annuel 2009
E/ECA/COE/28/14	Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification face aux défis du vingt-et-unième siècle
E/ECA/COE/28/15	Projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010-2011
AU/CAMEF/EXP/16(IV)	Rapport de la quatrième Conférence des Ministres africains de l'intégration (COMAI IV)
AU/CAMEF/EXP/17(IV)	Rapport de la réunion d'experts juristes, économiques et financiers sur le projet de statuts de la banque africaine d'investissement
AU/CAMEF/EXP/18(IV)	Mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-UE et du Premier Plan d'action
E/ECA/COE/28/19	Note du secrétariat sur la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA) AU/CAMEF/EXP/19(IV)
E/ECA/CM/42/2 AU/CAMEF/EXP/Rpt(IV)	Rapport du Comité d'experts de la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA
E/ECA/CM/42/3 AU/CAMF/MIN/Res(IV)	Déclaration ministérielle

ANNEXE III

Liste des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission depuis sa quarantième et unième session

Comité intergouvernemental d'experts d'Afrique du Nord	Mai 2009
Comité intergouvernemental d'experts d'Afrique de l'Ouest	Juin 2009
Comité intergouvernemental d'experts d'Afrique centrale	Avril 2009
Comité intergouvernemental d'experts d'Afrique de l'Est	Avril 2009
Comité intergouvernemental d'experts d'Afrique australe	Juin 2009
Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement	Mai 2009